

# L'Action

## NATIONALE

Volume XC, numéro 9, novembre 2000

### L'héritage Trudeau



Pierre Vadeboncœur  
Rodrigue Tremblay  
Gilles Rhéaume

# L'Action

## NATIONALE

<b>Directeur</b>	Robert Laplante
<b>Directrice adjointe</b>	Laurence Lambert
<b>Communications</b>	Michel Rioux
<b>Secrétaire administrative</b>	Claire Caron

### Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*  
Jean-Yves Duthel, *administrateur*  
Henri Joli-Cœur, *administrateur*  
Robert Laplante  
Lise Lebrun, *animatrice communautaire*  
Yvon Martineau, *avocat*  
Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*  
Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*  
Pierre Noreau, *Université de Montréal*  
Michel Rioux  
Marie-Claude Sarrazin

### Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*  
Jean-Jacques Chagnon  
Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*  
Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*  
Chrystiane Pelchat, *enseignante*  
Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*  
Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*  
Paul-Émile Roy, *écrivain*  
Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

### Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Jules Bélanger, *historien*  
Lucia Ferretti  
Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

### Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*  
Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*  
Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

### Comptes rendus

Paul-Émile Roy

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5  
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529  
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

# TABLE DES MATIÈRES

Volume XC, numéro 09  
novembre 2000

## ÉDITORIAL

Les régions et le territoire national	3
<i>Robert Laplante</i>	

## DÉBATS

En marge des États généraux Et la langue de travail, bordel !	7
<i>Charles Castonguay</i>	

Citoyenneté canadienne à la québécoise	13
<i>Claude Bariteau, André Campeau</i>	

Donner sa langue à manger	19
<i>André Gaulin</i>	

La souveraineté française Entretien avec Francis Choisel	25
<i>Denis Monière, Jean-François Béland</i>	

Régions : pour une éthique de développement	41
<i>Majella Simard</i>	

## DOSSIER

L'héritage Trudeau	
La fracture	67
<i>Pierre Vadeboncœur</i>	
L'héritage politique controversé de Pierre Elliott Trudeau	72
<i>Rodrigue Tremblay</i>	
Les violations par le Canada des droits politiques des Québécois	83
<i>Gilles Rhéaume</i>	

## LECTURES

### COMPTES RENDUS DE LECTURE

L'humanité improvisée	123
<i>P. Vadeboncœur</i>	
De Gaulle et le Québec	126
<i>A. Peyreffite</i>	
L'infini du sens : Jésus-Christ	127
<i>R. Latourelle</i>	
Les Salons	130
<i>J. Calvet</i>	

### LES BULLETINS DU LUNDI

### COURRIER DES LECTEURS

### INDEX DE NOS ANNONCEURS

2

# INDEX DES ANNONCEURS

- 122 Allard, Pierre, C.A.
- 121 Année francophone internationale
- 134 Bijouterie emblématique Lamond & fils
- 39 Caisse d'économie des travailleurs de Québec
- 133 *Cap-aux-diamants*
- 40 CSN
- 18 *Devoir, Le*
- 64 FondAction
- C3 Fonds Optimum
- C4 Fonds de Solidarité
- 145 Laboratoire D<sup>r</sup> Renaud
- 12 Loto-Québec
- 122 Mouvement national des Québécoises et Québécois
- 145 Poitras, Larue & Rondeau inc.
- 145 Sansregret, Taillefer et Associés
- 116 Société des Alcools du Québec
- 122 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- 122 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
- 151 Société nationale d'assurance
- 134 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
- 134 Tassé & Associés Limitée
- 134 Translatex Communications +
- 151 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

## Les régions et le territoire national

.....

*Robert Laplante*

« **O**n a été abandonné, puni pour avoir voté pour le Bloc ». Lancée en pleine campagne électorale par le maire d'un village gaspésien, cette phrase en dit long sur le mélange de désespoir et d'exaspération de la population locale devant une situation économique qui ne cesse de se détériorer alors même que l'économie québécoise, métropolitaine notamment, est en pleine ébullition. Elle est surtout l'expression d'une impasse qui ne s'avoue pas : celle du fédéralisme qui empêche le Québec et l'État québécois d'agir avec cohérence sur son territoire national.

Ce maire d'un village mal en point n'évoquait pas seulement les vicissitudes de la politique politicienne et les inconvénients de se trouver dans une circonscription qui n'a pas voté du « bon bord ». Son témoignage illustrait l'impossibilité d'une approche globale et cohérente du développement : en plus d'avoir à se collettailler avec ses problèmes spécifiques, sa région doit composer avec la concurrence des gouvernements et le conflit des priorités et modèles de développement qui les inspirent. Tout cela,

bien entendu, financé avec les impôts et taxes prélevés chez les mêmes contribuables.

Empêtrés dans les débats sur la tenue éventuelle du référendum, les souverainistes ne font pas la démonstration des avantages réels de la souveraineté et de l'urgence de la faire pour éviter que le territoire du Québec ne se déstructure davantage. Les plans d'action gouvernementale en faveur des régions-ressources et des collectivités menacées ne trouveront leur efficacité réelle que si leurs portées sont clairement définies. Autrement, les écarts subsisteront entre les attentes de la population et ce que peuvent donner les moyens provinciaux et ils nourriront un ressentiment qui se retournera contre le seul gouvernement qui s'en sera préoccupé, celui du Québec.

Il ne faut pas l'oublier, vus d'Ottawa les problèmes des régions québécoises ne sont pas des problèmes régionaux mais bien des disparités locales à l'intérieur d'un espace national dont le Québec ne constitue, tout au plus, qu'une région. Dans le cadre des transformations imposées aux économies nationales par l'actuelle mondialisation des échanges les problèmes des régions québécoises viennent bien loin dans la liste des priorités outaouaises. Et surtout, ces problèmes sont traités dans un cadre totalement indifférent aux impacts culturels et nationaux de la déstructuration en cours. Ne reconnaissant pas le Québec comme nation, le Canada n'a que faire de l'impact des problèmes des régions sur sa cohésion interne.

Lancinante depuis bientôt quarante ans, la question du mal développement des régions a franchi au cours des dernières années un seuil critique. Les régions périphériques, en particulier, sont entrées dans une phase de déstructuration qui va s'accroissant. Diminution de population, érosion des services publics, réduction de la main-d'œuvre active et pénurie chronique de travailleurs spécialisés, raréfaction des ressources naturelles, structure économique trop peu diversifiée, les problèmes s'accumu-

lent et pèsent de plus en plus lourdement sur l'avenir. En plusieurs endroits, c'est une véritable spirale de dévitalisation qui emporte dans son tourbillon des populations au seuil de la démoralisation.

Et pourtant, partout, dans toutes les régions on observe des signes indéniables de dynamisme, de combativité et d'initiative. Mais le rythme du développement que ces initiatives induisent n'est pas suffisant pour contrer les effets déstructurants, pour renverser les déséquilibres structurels. C'est à une véritable course contre la montre que se livrent les promoteurs et les artisans qui refusent de baisser les bras devant le rétrécissement des horizons. Mais l'incohérence des actions étatiques sapent l'efficacité de leurs efforts, dispersent les moyens et surtout, empêche la formulation et la mise en œuvre de solutions globales, intégrées.

La question du développement régional au Québec est un des centres névralgiques d'expression de la question nationale. Le territoire du Québec reste désarticulé; son occupation et son développement n'ont pas encore trouvé la cohérence de ce que devrait être un territoire national. Les infrastructures de transport sont d'une indigence à faire frémir et à compromettre les meilleures initiatives de développement: Ottawa et Québec se « partagent les compétences » avec, pour résultat, que nous n'avons pas de politique maritime, pas de politique ferroviaire et aérienne et des chicanes de clocher pour tracer des autoroutes ou jeter des ponts. Le port de Gaspé n'en porte que le nom en dépit de ses avantages naturels indéniables, les chantiers maritimes sont l'ombre de ce qu'ils pourraient être; le chemin de fer est anachronique même si Bombardier en implante ailleurs qui établissent les standards technologiques du domaine; le transport aérien dépend de Toronto et les dessertes régionales sont des objets de bricolage pour priorités locales; le reste est à l'avenant.

Le gouvernement du Québec n'a pas les outils ni les moyens pour intégrer les régions du Québec dans une

unité cohérente de développement. Avec le contrôle sur moins de la moitié des outils législatifs et financiers, il ne peut servir, au mieux, qu'à titre d'agent de mitigation. Il faut avoir la lucidité de le reconnaître. Quels que soient les partis au pouvoir, quelle que soit la volonté politique qui les anime, les contraintes sont structurelles. On doit, certes, exiger du gouvernement du Québec qu'il agisse avec une plus grande rigueur et une meilleure inventivité dans l'orchestration des moyens qu'il contrôle. Mais rien ne sert de s'illusionner : un gouvernement provincial ne peut mettre en œuvre des politiques nationales. Il peut en avoir la prétention ou l'aspiration mais il n'en a pas les moyens.

Aucun domaine ne l'illustre mieux que celui de la population. Les problèmes démographiques et d'infrastructures des services publics d'un grand nombre de régions du Québec ne peuvent se résoudre que dans le cadre d'une politique de population. Or cette dernière est interdite à un gouvernement provincial qui ne contrôle pas la caisse d'assurance-emploi, qui ne possède pas tous les leviers d'intervention sur la gestion de la main-d'œuvre, qui ne maîtrise pas tous les outils fiscaux pour la gestion des pensions et des programmes sociaux, qui ne peut même pas fixer les standards pour les congés parentaux, qui ne choisit que la moitié de son immigration, etc. Il reste condamné aux mesures partielles alors qu'il faudrait des stratégies globales de peuplement.

Il faut souhaiter que le plan d'action promis par le gouvernement Bouchard soit réellement mobilisateur. Pour cela, il faudra qu'il pointe clairement ses limites provinciales. Mais qu'il le fasse avec une audace et une imagination telles qu'il s'associera les populations régionales pour la création d'un véritable espace national. Le bricolage politicien ne suffira pas. Politique forestière, gestion de l'eau, programme d'infrastructures, agriculture et environnement, etc. les rendez-vous sont fixés. ◊

## En marge des États généraux

### Et la langue de travail, bordel !

.....  
 Charles Castonguay

▼  
 .....  
 Les États généraux sur la langue nous renseigneront-ils sur la situation actuelle du français dans le monde du travail ? L'équipe de Gérald Larose sera-t-elle en mesure de vraiment faire le point sur les tendances touchant l'usage du français comme langue de travail à Montréal au cours des années 1980 et 1990 ? Ce n'est pas sûr.

Pourtant, à l'époque des grandes commissions d'enquête sur la langue, la Commission BB<sup>1</sup> puis la Commission Gendron, et même Robert Bourassa avec sa loi 22, avaient parfaitement pigé l'importance primordiale de la langue de travail aussi bien pour le mieux-être économique des francophones que pour l'avenir du français. Maîtres chez nous, Québec français, même combat.

On s'attaquait alors de front à la vision du monde formulée plus tôt par lord Durham : « *Much as they* [les

.....  
 1. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme appelée aussi Commission Laurendeau-Dunton.

Canadiens français] *struggle against it, it is obvious that the process of assimilation to English habits is already commencing. The English language is gaining ground, as the language of the rich and of the employers of labour naturally will.* »<sup>2</sup> En particulier, il fallait désormais faire jouer au profit du français le puissant effet d'entraînement de la langue de travail sur la langue d'assimilation des immigrants allophones à Montréal.

L'ambitieux projet de franciser les milieux de travail a d'abord marqué des points au cours des années 1970. Comparés aux informations recueillies en 1971 pour la Commission Gendron, les résultats d'une enquête du Conseil de la langue française (CLF) en 1979 montraient des progrès substantiels du français comme langue de travail dans la région métropolitaine de Montréal, tant chez les travailleurs francophones que chez les anglophones et les allophones. Une partie de ce succès initial s'explique par des interventions réelles en milieu de travail, notamment dans les entreprises de 50 employés ou plus. Une partie s'explique aussi par défaut, c'est-à-dire par une importante migration d'anglophones de Montréal vers Toronto et le reste du Canada.

Le mouvement s'est ensuite enlisé au cours des années 1980. Une enquête menée par le CLF en 1989 montrait que depuis celle de 1979, l'usage du français n'avait pas progressé à Montréal parmi les travailleurs francophones. Son usage par les travailleurs anglophones et allophones marquait encore des points durant les années 1980, mais à un degré moindre qu'au cours des années 1970.

2 « Ils [les Canadiens français] auront beau résister, il est évident que le processus d'assimilation aux coutumes anglaises est déjà en marche. La langue anglaise gagne du terrain, comme il sied naturellement à la langue des riches et des patrons des ouvriers. »

On ne peut pas dire que les Québécois ont été adéquatement informés de cet essoufflement de la francisation dans le monde du travail. On se rappellera que la ministre Beaudoin avait créé en 1995 un comité gouvernemental ayant pour but de faire le point sur la situation du français au Québec. L'appareil gouvernemental a accouché d'un bilan qui situe pour l'essentiel entre 1971 et 1989 le progrès du français au travail, et gomme la distinction entre le progrès marqué des années 1970 et le surplace relatif des années 1980.

Comment se fait-il que le CLF n'a pas cru bon de saisir l'opinion publique de cet aspect inquiétant de la situation du français à Montréal? Pourquoi l'appareil gouvernemental a-t-il présenté, en cette matière comme dans l'ensemble de son bilan, un tableau vaguement rassurant, du genre le-français-a-fait-du-progrès-mais-il-reste-du-chemin-à-faire? Pourquoi le gouvernement et le CLF se sont-ils ensuite lancés tête baissée à la poursuite d'un faux-fuyant, leur chimérique indicateur de langue d'usage public, au lieu de mettre adéquatement à jour nos connaissances sur la langue de travail à Montréal, notamment sur son évolution durant les années 1990? Pourquoi a-t-on laissé filer ainsi le temps?

Parce qu'il ne fallait pas «réveiller les vieux démons». Plus précisément, comme le père de la loi 101 lui-même nous l'a patiemment expliqué à l'époque sur les ondes de Radio-Canada, il ne fallait pas insister pour raffermir davantage la loi 101 car, autrement, les anglophones crieraient au martyr, ce qui amènerait à son tour l'opinion internationale contre le Québec et, finalement, compromettrait la reconnaissance éventuelle d'un éventuel petit oui à un éventuel troisième référendum.

À force de finasser de la sorte, on finit avec un monde à l'envers. Dissimuler l'état du français à

Montréal fait maintenant partie des conditions gagnantes! Maîtres-chez-nous et Québec-français n'avancent plus du même pas, bras-dessus bras-dessous.

Voilà pourquoi un CLF trop à la remorque du gouvernement a concocté un indicateur biaisé de langue d'usage public qui a si bien fait paraître la situation du français que *The Gazette* et Alliance Québec en sont morts de rire. L'avocat Brent Tyler se vante fort de pouvoir maintenant se servir du rapport du CLF sur la langue d'usage public pour plaider devant les tribunaux la fin des restrictions touchant l'accès à l'école anglaise.

Quel manque de jugement! Quel gâchis! Le gouvernement Bouchard, la ministre Beaudoin, le CLF, tous censés veiller sur le français au Québec, se sont tiré dans le pied! Des têtes tomberont-elles? Que non! Même qu'on reconduit pour un autre mandat de cinq ans la présidente du CLF, qui a l'insigne mérite d'avoir été vice-présidente du PQ.

La chose est d'autant plus difficile à avaler, pour qui a à cœur l'avenir du français et du Québec, qu'on peut trouver parmi le fouillis de résultats consignés dans le rapport sur la langue d'usage public certaines données qui suggèrent un recul de la position du français dans le monde du travail à Montréal au cours des années 1990. Serait-ce pour cette raison que la ministre a depuis commandé au CLF de se pencher maintenant sur la langue de travail? Toujours est-il que la fumisterie sur la langue d'usage public nous a fait perdre de précieuses années en désinformation et tergiversations de tout genre.

Le temps perdu va demeurer tel. Gérald Larose pourra-t-il nous donner l'heure juste sur les tendances touchant la situation du français comme langue de travail à Montréal? C'est à suivre.



**UN ATOUT  
POUR L'ÉCONOMIE  
DU QUÉBEC**



travail à Montréal / C'est à suivre.

## Citoyenneté canadienne à la québécoise ou citoyenneté québécoise

.....

*Claude Bariteau, André Campeau*<sup>1</sup>

Les 21 et 22 septembre s'est tenu, à Québec, un forum national sur la citoyenneté et l'intégration au Québec. Le bilan : des participants peu enclins à s'investir dans une approche qui ne les rejoint guère et un ministre qui se dit prêt à revoir l'idée d'un contrat social. Rien de très emballant ! Mais tout cela était prévisible. Le document ministériel préparé à cette occasion invitait à partager une conception particulière de la citoyenneté québécoise : s'y retrouvait la thèse des deux nations fondatrices mais étaient évacuées les assises formelles de la citoyenneté.

Ce dernier point est important. Le document ministériel néglige de rappeler que, dans le monde d'aujourd'hui, on est encore citoyen d'un pays. Que ce sont les pays qui permettent à des personnes en provenance d'autres pays de participer à leur démocratie par naturalisation ou autrement.

.....  
1. Respectivement, professeur d'anthropologie et doctorat en anthropologie (Université Laval).

Et que ce sont les citoyens d'un pays qui décident de s'associer ou non à une entité politique supranationale.

Pire, ce document négligeait de signaler que les Québécois sont des citoyens canadiens et que le contrat social, s'il y en a un, sera d'abord canadien. Au Québec, c'est le Canada qui naturalise les immigrants et est reconnu sur la scène internationale. Certes, avec son accord, le Québec peut être présent sur la scène internationale dans des domaines précis. Il peut aussi faire valoir certains critères dans le recrutement des immigrants et légiférer quant à l'usage du français dans ses champs de juridiction. Mais tout cela ne fait que qualifier la citoyenneté canadienne au Québec.

Pourtant, ce document avance qu'il existe une citoyenneté québécoise qui, comme la démocratie québécoise, serait indissociable « de l'existence du peuple québécois (...) issu d'un peuplement ancien qui a élaboré en Amérique du Nord un projet de civilisation, une culture et des institutions dont l'existence et la légitimité sont incontestables ». Et, parce qu'il en est ainsi, la société québécoise aurait « la responsabilité de rendre explicite le cadre d'intégration de tous ses citoyens ».

Voilà une position surprenante. D'abord parce qu'elle valorise des institutions d'inspiration monarchique qui, de l'Acte de Québec de 1774 à la Confédération de 1982, ont amputé les Québécois d'une pleine responsabilité politique. Ensuite parce qu'elle définit le peuple québécois en relation avec un peuplement ancien, ce qui qualifie ethniquement la citoyenneté québécoise et réaffirme la thèse des deux nations fondatrices.

Avec cette thèse, on peut certes affirmer qu'il y a deux dynamiques nationales au Québec, la québécoise et la canadienne. Mais, si on le fait, il y a des risques. Neutraliser l'affirmation d'un vouloir-vivre ensemble en est un. Deux autres : susciter des replis ethnoculturels et contrer une participation forte à l'espace public. Et si on le fait en négli-

geant les assises formelles de la citoyenneté, cela conduit le Québec à quémander, auprès du Gouvernement canadien, une reconnaissance du peuple québécois et à inciter les immigrants à partager un modèle de citoyenneté qui accepte l'encadrement canadien et l'assujettissement qui en découle.

Comme l'a souligné Michel Venne dans *Le Devoir*, la table n'était pas bien mise. Pourtant, peu d'intervenants ont mis le doigt sur la fragilité de l'approche ministérielle en regard des dimensions formelles de la citoyenneté. Leurs cibles furent plutôt la définition du peuple québécois, le contrat social, l'absence de mesures sociales et le peu d'attention accordée aux communautés dites ethno-culturelles.

Les 350 personnes présentes à ce Forum reflétaient plus la composition de la population montréalaise que celle du Québec. Elles représentaient pour la plupart des groupes socioculturels devenus depuis peu des relais pour gérer des programmes divers à la suite des coupures dans la fonction publique. Conviées à commenter les points qui les concernaient dans le document ministériel, elles ont fait valoir leurs attentes et fait savoir leurs réserves dans les ateliers.

Sur les attentes, force fut de constater qu'un contrat social n'en faisait pas partie. Elles demandèrent plutôt au gouvernement du Québec de demeurer providentialiste et d'instituer le modèle multiculturaliste canadien. Bizarre une telle demande au moment où le Canada coupe dans les transferts aux provinces et met de l'avant une approche citoyenne nouveau genre afin de créer un lien social « from coast to coast » dont l'objectif est de minimiser les ghettos engendrés par son modèle culturel. Pourquoi le Québec devrait-il se transformer en un Canada déjà remisé ?

Avec les réserves, c'est surtout le modèle québécois de citoyenneté qui fut la cible. Pour deux raisons. Premièrement, ce sera du peuple, a-t-on dit, que viendront l'exer-

cice de la citoyenneté et l'ouverture de l'espace public. Pas d'un ministère. Tel qu'organisé, le Forum ne pouvait pas susciter une réflexion émanant du peuple. Deuxièmement, la thèse des deux nations a du plomb dans l'aile. Vestige du passé, elle ne rejoint guère les Québécois, toutes origines confondues, de l'après révolution tranquille. Il serait temps d'en faire le deuil et de ne plus regarder par le rétroviseur pour définir les contours de la citoyenneté au Québec.

Voilà qui introduit au problème. Pour définir la citoyenneté québécoise, quels contours devons-nous privilégier ? Ici une précision s'impose. Avant de définir ces contours, il importe de rappeler que la citoyenneté se précise au sein d'un pays. Une citoyenneté québécoise n'est concevable qu'avec la création du pays du Québec. La penser sans cette condition conduit à définir une citoyenneté canadienne à la québécoise, ce qu'a fait le ministre en valorisant la fleur de lys et en demandant au Canada de la reconnaître.

Derrière cette position se retrouve le vieux rêve des Québécois d'origine française. Vieux rêve que réactive aussi l'idée de souveraineté-partenariat, toujours chère au Parti québécois, qui consiste à façonner dans le Canada un univers qui leur ressemble. Ce rêve fait abstraction du Canada réel qui limite l'accès du Québec au monde. Dans le Canada légué par Trudeau, cette approche a perdu tout à propos. Puis, dans le sillage de la loi C-20, dite de la clarté, elle est devenue irrecevable au Canada.

Il ne reste que deux voies pour penser la citoyenneté au Québec. La première consiste à la définir à la canadienne en l'enrobant de particularités locales comme il y en a partout dans les provinces canadiennes. La seconde est de la concevoir uniquement en référence au Québec avec le monde pour horizon. Pas le Canada. Cette voie ouvre à des approches nouvelles dont il faudra débattre pour que les Québécois, de toutes origines, élaborent les contours que prendrait leur citoyenneté.

À notre avis, le défi que pose la notion de citoyenneté québécoise oblige d'abandonner l'idée que le Québec est le lieu d'expression d'un peuple conquis enfermé dans le Canada. Il invite plutôt à penser une citoyenneté respectueuse des diversités et d'inclure des droits sociaux à l'image des valeurs de partage et d'équité qui animent les Québécois de toutes origines.

En fait, le défi est de faire le Québec comme nation politique, de concevoir l'espace public de façon civique plutôt qu'ethnique, de préciser les conditions d'accession à la citoyenneté et de trouver des moyens pour susciter la participation à la vie commune. Dans le Québec, simple province, tout cela est infaisable parce qu'il faut, au préalable, instituer l'autorité d'une nation politique. Seul le peuple du Québec a ce pouvoir. Aussi le débat doit-il vite se faire en dehors des officines d'un ministère provincial. ◊

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir

À VOTRE  
PORTE

du lundi au samedi pour seulement

**3,74\$**  
par semaine (taxes en sus)

Abonnez-vous par téléphone,  
*c'est facile et rapide!*

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,  
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

\* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

## Donner sa langue à manger... ou favoriser l'enseignement des langues ?

.....

*André Gaulin\**

« **F**aut-il pleurer ou bien en rire » de voir reparti le débat sur l'enseignement de l'anglais en première année du primaire avec, en prime, l'anglais devenu langue de l'enseignement, ce qui contrevient même à la loi 101 ? Rire ou pleurer de voir le député et chef libéral Jean Charest considérer le bilinguisme comme « une question de choix personnel » et vouloir en même temps l'imposer dès la plus tendre enfance (*le Devoir* du 14 août) par l'institution scolaire ? Rire ou pleurer de lire que le ministre de l'éducation François Legault penserait, si l'on en croit le journal, que dans sa capitale ou en région, les professeurs d'anglais connaissent « souvent mal la langue qu'ils enseignent ou la perdent faute de l'employer » (*le Devoir* du 15 août) ? Rire ou pleurer de constater que les Français eux-mêmes sont tombés sur la tête en utilisant la langue de Shakespeare pour communiquer à l'interne dans certains ministères ou dans certaines hautes directions de compagnies ; ou en venant, comme le professeur Maarek

.....  
\* Écrivain

de l'Université de Paris XII lors d'un récent congrès mondial tenu à Québec même, intervenir indûment comme président de séance pour inviter le professeur récalcitrant Denis Monière à bien vouloir faire sa communication en anglais (*Le Devoir* des 5 et 6 août) ? Non, mais de quoi je me mêle de vouloir qu'on « bèle » en chœur.

J'entends René Lévesque dire quelque chose comme : « Y a toujours bien des maudites limites ! ». Ou Gaston Miron nous rappeler qu'en son jeune âge, celui du vieux colonialisme québécois, on considérait comme cultivé celui ou celle qui savait l'anglais : « Vous savez, c'est quelqu'un de bien capable. Il peut converser couramment en anglais, mon œil ! » Nous en sommes certes revenus là quand une société rêve de remplacer par l'enseignement de l'anglais la place libérée dans la grille horaire pour l'enseignement de la religion. Société du n'importe quoi pour satisfaire au culte du sacro-saint anglais à tout prix. Comme ça, sans se poser plus de questions, parce qu'au Royaume de la poutine, les frites et les cuites sont reines ! Et fondu le fromage de l'oiseau qui « ouvre un large bec » pour dire, mais gentiment, « speak white ».

Va-t-on refaire un débat commencé avec le **bill 63** et la querelle de Saint-Léonard, va-t-on tenter d'imposer par la bande le **free choice** ! Et s'il est vrai, comme on l'a entendu sur les ondes ces jours-ci, que dans certaines écoles privées, on enseigne l'anglais dès la première année quand ce n'est pas que l'on enseigne en anglais, il est grand temps qu'on ramène le monde de notre foire linguistique à l'ordre. Cette courte vue, cet aplatventrisme, ce mirage-du-plus-court-chemin de la mondialisation vers une pseudo-réussite assurée par la connaissance de l'anglais doit être détrompé. Cyrano dirait aux libéraux réunis à Saint-Anne de la Pocatière et au député Béchard, critique officiel pour l'éducation : « c'est un peu court, jeune homme » ! Car s'il est vrai que la connaissance de l'anglais est un atout majeur dans le développement des connaissances à acquérir

aujourd'hui, ce savoir ne doit pas mettre en péril la langue nationale et commune des Québécois, le français, qui se trouve à être aussi la langue principale ou importante de nombreux pays, on l'oublie trop facilement, ni non plus, accaparer indûment la grille horaire de trois niveaux d'enseignement comme c'est le cas présentement, le primaire, le secondaire et le collégial. Car nous en sommes toujours là. De sorte que pendant que nous produisons péniblement des bilingues au bout de 9 ou 10 années d'enseignement de l'anglais, l'Allemagne par exemple produit des trilingues et davantage avant l'entrée de ses étudiants à l'université.

C'est ici, dans cet épouvantable gaspillage scolaire et social, que le bât blesse et c'est là-dessus que devrait porter notre réflexion sur l'enseignement des langues au Québec. Car depuis le plan DEL (plan de développement de l'enseignement des langues) du ministre de l'éducation, François Cloutier, dans le premier Gouvernement de Robert Bourassa, aucune réflexion sérieuse sur l'enseignement des langues n'a été faite par aucun Gouvernement au pouvoir à Québec malgré de fréquentes demandes en ce sens. On n'a fait que fouler le chemin étroit du vieil attelage double français/anglais tel que le voyait le Gouvernement de Robert Bourassa dont la loi 22 n'a jamais voulu consacrer l'exclusivité du français, il faut peut-être le rappeler à monsieur Charest. Et quand la ministre libérale, madame Robillard, a allongé la grille de l'enseignement des langues dans le 4<sup>e</sup> Gouvernement Bourassa, ça été pour introduire l'enseignement de l'anglais au cégep en lui accordant des heures volées à la philosophie et à la culture physique. Il est vrai que la ministre de l'Éducation, alors Pauline Marois, a évoqué la possibilité d'enseigner d'autres langues en inscrivant cela dans le curriculum des cours, mais nous en sommes plus que jamais à donner toute la place ou presque à l'anglais. On allonge par les deux bouts, le primaire et le collégial, en faveur de l'anglais. Si au moins, en bout d'années on obtenait de bons bilingues, autant en français qu'en anglais, on aurait moins dilapidé un temps scolaire

précieux (où tant d'heures ont été volées à l'enseignement de l'espagnol ou de l'allemand); on **speakrait well** en **switchant** d'une langue à l'autre comme à l'Assemblée nationale, la belle société!

Cela nous éviterait aussi de nous poser les bonnes questions comme, par exemple celles-ci : 1) pour développer les habiletés linguistiques et sans qu'il y ait risque de diglossie, ne pourrait-on pas enseigner l'espagnol au primaire, une langue importante de l'Amérique surtout après le libre échange et avec la mondialisation ? À moins que l'on préfère communiquer avec le Mexique, l'Argentine, le Chili...en anglais, ce qui serait ne pas faire montre de solidarité avec d'autres langues nationales – car ça existe la solidarité des langues –, ni compter sur un retour d'ascenseur pour la nôtre ? À cet égard, un professeur marocain de Sorbonne me disait : « Pendant que la France demande aux Maghrébins de rester fidèles au français comme deuxième langue, elle choisit plutôt l'anglais, sans se rendre compte qu'elle favorise ainsi la disparition de la langue de Molière dans toute la Méditerranée. » 2) Combien d'années, et d'heures par année, doit-on normalement consacrer à l'anglais pour en avoir une connaissance d'usage ? En corollaire, est-il vrai que la nouvelle génération de professeurs d'anglais ne serait pas à la hauteur ? Fait-on porter à ces professeurs un blocage psychologique qui serait toujours présent chez certains apprenants de cette langue ? Par ailleurs, serait-il préférable de reporter, sur plus d'heures, l'enseignement de l'anglais au niveau secondaire seulement ? D'ailleurs, à cultiver une langue pendant neuf ou dix ans, aide-t-on l'élève ou l'étudiant à faire l'économie de son temps d'apprentissage ou ne l'invite-t-on pas tout simplement à penser qu'il aura bien le temps d'apprendre demain ce qu'on lui rabâche aujourd'hui ? Et que serait-ce si, cédant à la pression fondée sur l'opinion, on essayait d'apprendre l'anglais pendant treize ans, ce qui constituerait le cas en inscrivant cet enseignement dès la première année ? 3) Le Québec veut-il vraiment encourager le plurilinguisme des personnes et

entend-il favoriser l'apprentissage de plusieurs langues par ses citoyens et citoyennes? Les programmes scolaires permettent-ils cela, les conditions syndicales aussi et évidemment peut-on compter sur des professeurs? Faut-il favoriser, en plus de l'anglais, l'espagnol et le portugais, deux langues continentales? Au niveau collégial et universitaire, faut-il s'assurer que certaines grandes langues seront accessibles comme l'allemand, l'italien, le grec, l'arabe, le chinois ou le japonais? Ou l'État préfère-t-il s'en remettre aux écoles privées de langues, ce qui abolirait des choix? Le système scolaire québécois prend-il vraiment au sérieux la force et les avantages du plurilinguisme? En est-on toujours bêtement à enseigner l'anglais au primaire comme au temps où la scolarisation des Québécois était de très courte durée? Bref, ces questions et d'autres, fort pertinentes, que pose l'éditorialiste Des Rivières dans *Le Devoir* du 15 août.

Quoiqu'il en soit, il me semble qu'avant de décider péremptoirement, sans attendre des États généraux sur la langue, de permettre l'enseignement de l'anglais en troisième année du primaire, on devrait réfléchir en long et en large sur un nouveau plan d'ensemble de développement de l'enseignement des langues, accoucher enfin d'une véritable réforme et ne pas se contenter de faire cocorico. Il apparaît exagéré, en tout cas, de prétendre qu'en dehors de Montréal, l'enseignement de l'anglais est plus difficile, tellement nous baignons, dans toute l'Amérique du Nord, dans la prénance de la langue de l'oncle Sam. Miron avait raison en un sens de dire à la blague que l'anglais, **ça s'attrapait**. Pas seulement à Montréal où 350 000 personnes environ n'ont toujours pas la connaissance du français, mais à la télévision, sur Internet...et à Paris! À un point tel que j'ai toujours trouvé ridicule qu'on rende son apprentissage scolaire obligatoire tant il est vrai que plus de 80% des élèves s'inscriraient aux cours de cette langue, les autres la sachant déjà, ou lui préférant d'autres langues, après tout c'est pensable, ou refusant de se soumettre à un idiome qui s'impose souvent par de la surenchère dou-

teuse : on ne lit les textes scientifiques qu'en anglais, tout le monde le parle (!), parle-le donc, c'est tellement pratique pour voyager même si vous ne voyagez pas, et puis, **darling**, vous seriez tellement **charming**.

J'ose croire que vous ne me jugerez pas comme hostile à cette nouvelle **lingua franca** qui menace la langue de Shakespeare elle-même. Je n'ai pas étudié à Orford, j'aime Londres, Boston ou San Francisco, je n'ai jamais été impressionné par les menaces de malheur promises à ceux et celles qui ne voulaient pas mourir « anglaisés » (voyez le dictionnaire). Je ne reconnais pas l'anglais comme essentiel, je pense qu'il est très utile, j'aimerais qu'on cesse de lui accorder au Québec, au nom d'une réussite problématique (au sens de Lucien Goldmann) plus de place qu'au français, ma langue natale, je n'y peux rien et, comme « la serveuse automate » de Plamondon qui n'« a pas demandé de venir au monde », j'aimerais que, si l'on ne veut pas penser plus loin que son nez, on me fiche la paix avec la prétendue « incontournabilité » de l'anglais. L'anglais n'est pas mon salut, je le salue quand même, ni ma tasse de thé qui m'est venue en passant par la Conquête, je ne suis pas mesquin à son endroit, même s'il est un gros riche dans le monde des langues, gros tout court quand il prend ma place, celle de ma langue nationale qui est aussi une grande langue, une langue internationale si l'on cesse de la cacher dans les garde-robes. Et quand je mourrai, je me tournerai vers le fleuve, ce grand espace de liberté, parce que lui, au moins, qui descend et qui monte comme le désir, au bout de mon regard, il résiste encore et pour longtemps. ◇



## Entretien avec Francis Choisel

*Président de l'Alliance pour  
la Souveraineté de la France<sup>1</sup>*

.....

*Denis Monière et Jean-François Béland<sup>2</sup>*

***D***ans un premier temps, nous aimerions que vous présentiez l'Alliance pour la Souveraineté de la France, son origine, ses objectifs et ses militants. Quelles sont les convergences de vision qui caractérisent vos membres ?

L'événement déclencheur de la création de l'Alliance a été la signature du traité d'Amsterdam, en octobre 1997. Notre premier combat a consisté à lutter, durant toute l'année 1998, contre sa ratification, en informant les citoyens sur son contenu, en mobilisant des personnalités, en réclamant un référendum, en manifestant dans la rue. Tout cela, hélas en vain. Notre raison d'être est donc de combattre la construction européenne telle qu'elle va, contre l'Union européenne telle qu'elle est.

Mais notre domaine d'action ne se limite pas à ces questions : la souveraineté de la France n'est pas menacée

1. Alliance pour la Souveraineté de la France, 31, rue de la Belle Feuille, 92 100 Boulogne-Billancourt, France
2. Denis Monière, politologue, Université de Montréal ; Jean-François Béland, étudiant à la maîtrise en Histoire, Université de Montréal

seulement par l'Europe et par les européistes. Le souverainisme n'est pas une affaire exclusivement française et européenne. C'est une vision du monde. À ce titre, nous sommes aussi présents sur le front de la mondialisation : nous avons, par exemple, participé à la levée de boucliers qui a fait capoter le projet d'Accord multilatéral sur les Investissements et celui de Nouveau Marché Transatlantique.

### **Votre mouvement regroupe des individus ? des partis ?**

Notre structure est ambivalente. Le noyau dur est constitué d'adhérents directs, finalement peu nombreux à l'échelle d'un pays de 60 millions d'habitants comme la France, même si notre fichier de sympathisants est assez fourni : plusieurs milliers de noms. Autour de ce noyau, nous groupons divers mouvements souverainistes, une quinzaine à ce jour. C'est pour cela que nous avons choisi de nous appeler « Alliance » : nous sommes une « coordination », pour reprendre le jargon politique actuel.

Notre analyse de départ était la suivante : si les souverainistes, en France, ont dû, à chaque étape de la construction européenne, céder de plus en plus de terrain face aux offensives fédéralistes, c'est en raison de leur dispersion et de leurs divisions. Inutile de dire que fédérer des anti-fédéralistes n'est pas une tâche aisée. Mais nous avons tout lieu d'être satisfaits du chemin parcouru depuis trois ans.

Nous avons redonné confiance aux adversaires de l'Europe fédérale, qui étaient écrasés par la « pensée unique » et osaient à peine s'exprimer. Nous les avons remobilisés. Ils ont conscience de représenter aujourd'hui une force. Des personnalités souverainistes qui avaient mis sac à terre ont repris le combat suite aux appels que nous leur avons adressés. Certes, nous ne représentons pas le souverainisme à nous seuls, mais nous avons été des précurseurs. Nous avons montré la voie et prouvé, par notre

réussite, que cette voie est praticable. Nous agissons comme un réseau, qui irrigue par capillarité jusqu'aux extrémités et jusqu'au sommet.

Nous avons en particulier fait entrer dans les esprits qu'à côté de la coupure entre la droite et la gauche, il y en avait une autre, plus importante peut-être, entre souverainistes et européistes. Et nous avons démontré, en unissant des citoyens, des personnalités, des mouvements de toutes sensibilités en politique intérieure, que l'on pouvait effectivement, dans une certaine mesure, dépasser les clivages anciens pour ce combat.

**Pour un souverainiste québécois, la France reste le modèle au plan de la souveraineté. Dans ces conditions, l'existence d'un mouvement souverainiste dans ce pays peut nous sembler paradoxale. Quels sont les motifs guidant votre lutte ? Comment justifiez-vous votre mouvement ?**

Si, pour vous, la France est un modèle de souveraineté, pour nous, le Québec est un modèle de souverainisme. Vous avez beaucoup de choses à nous apprendre en la matière. Sur le combat, sur les slogans, sur ce qui est efficace et sur ce qui ne l'est pas. Sur les méfaits du fédéralisme et sur les méthodes tortueuses des fédéralistes aussi.

Certes, la souveraineté est l'essence même de notre pays. Elle est à la France ce que la neutralité est à la Suisse, ou le Nil à l'Égypte. Les Français, historiquement, sont ceux qui ont toujours refusé l'unification du continent, le retour à l'empire romain ou à celui de Charlemagne. Contre celui de Charles Quint, contre le Saint Empire romain germanique, nos légistes affirmaient que « le roi de France est empereur en son royaume ». On ne peut pas trouver meilleure devise pour les souverainistes.

Aujourd'hui, l'Empire s'appelle Union européenne et Charles Quint a pris le visage de la Commission de

Bruxelles. Hélas, ceux qui nous gouvernent ont oublié la fière formule des Capétiens : ils « partagent » allègrement notre souveraineté. C'est leur mot. Et à force de la partager, à 6, à 10, à 15, bientôt à 2.5, comme un gâteau et de la distribuer à la ronde, il ne nous en restera bientôt plus que des miettes.

### **Considérez-vous la menace face à l'identité française comme une raison profonde justifiant votre engagement ?**

En France, quand on parle de défense de l'identité française, aussitôt on pense à l'immigration d'Afrique et d'Asie, pas à l'intégration européenne. Je ne dirai donc pas les choses ainsi. Bien sûr, l'Union européenne a un parti pris d'uniformisation et de normalisation, qui lamine la diversité naturelle de l'Europe, l'originalité de ses peuples, les particularités de chacun. Et nous revendiquons le droit à la différence que les eurocrates nous dénie. Mais le souverainisme n'est pas d'abord la défense de notre identité.

La souveraineté est aux peuples ce que la liberté est aux individus. Ce que nous voulons conserver et même dans certains cas reconquérir, c'est la liberté non pas tant de rester tels que nous sommes (et, soit dit en passant, tels que nous n'avons pas toujours été), que de construire notre avenir comme nous l'entendons, de devenir demain ce que nous voulons être, sans qu'on vienne nous l'imposer de l'extérieur, de Bruxelles, de Francfort ou de Washington. Nous refusons cette infantilisation à laquelle on nous contraint, cette perte d'autonomie, comme si la France était une vieille dame qui n'a plus toute sa tête et qu'il conviendrait de placer sous la tutelle d'un conseil de famille européen.

**Vous savez sans doute que les dirigeants du mouvement souverainiste québécois se revendiquent du modèle de la construction européenne pour justifier nos revendications souverainistes. Il semble**

**donc y avoir un paradoxe en ce sens que vous, souverainistes français, vous luttez contre la fédéralisation de l'Europe et que nous, souverainistes québécois, nous nous inspirons du modèle européen pour proposer un modèle d'avenir au Québec. Comment vous situez-vous dans ce contexte ?**

Ce paradoxe tient au fait que vous connaissez mal la réalité européenne. C'est d'ailleurs parfaitement normal. Les citoyens de nos pays et beaucoup d'hommes politiques eux-mêmes ont quelque mal à réaliser l'état de servitude dans laquelle nos gouvernements sont tombés par rapport aux institutions européennes. Car la machine bruxelloise, une véritable usine à gaz, agit dans la plus totale opacité.

Dès l'origine, c'est-à-dire dès Jean Monnet, les européistes savaient que la construction européenne allait contre le sentiment profond des peuples. Ils ont donc décidé à la fois de leur cacher le but ultime et de les mettre peu à peu devant le fait accompli, en procédant par petits pas et en minimisant, à chaque étape, l'enjeu de chacun de ces pas.

La construction européenne repose sur une démarche oligarchique et technocratique, aux antipodes de la démocratie et de la transparence. Certains la définissent comme la dernière idéologie survivante du siècle, comme une dernière forme d'utopie totalitaire. D'autres vont jusqu'à suggérer que cette méthode de l'engrenage, et de « l'irréversibilité de l'acquis communautaire », s'apparente aux techniques utilisées par les sectes...

Ainsi l'Europe du traité d'Amsterdam n'est plus celle des années soixante. L'intégration y est beaucoup plus poussée. Et, en changeant de degré, elle a aussi changé de nature. Les institutions, intergouvernementales au départ, sont maintenant quasi-fédérales. Les décisions prises à l'unanimité des gouvernements deviennent peu à peu l'exception au profit des votes à la majorité. Les États-membres, aujourd'hui, doivent rendre des comptes à Bruxelles, qui

les réprimande, les sanctionne, annule même des lois votées par tel ou tel parlement national. Ce ne sont plus les nations qui commandent l'Europe, c'est l'Europe qui contrôle les nations.

En fait, la pente sur laquelle nous roulons n'est pas fédérale. Elle est jacobine : il y a beaucoup de Français à l'origine de cette construction, et dans les rouages de cette machine. Et les Français n'ont pas une culture politique fédérale. Sur certains plans, les États-membres ont moins de liberté d'action que le Texas ou la Californie à l'intérieur des États-Unis. Heureusement, dans d'autres, nous en avons plus, mais pour combien de temps ? L'intégration diplomatique et militaire est en route, par exemple.

**Les fédéralistes européens, dans leurs argumentations, évoquent le fait que l'Europe n'est pas une fédération, eu égard au principe de subsidiarité qui vise, selon eux, à protéger et à maintenir les exceptions. À votre avis, le principe de subsidiarité est-il réellement applicable ? Existe-t-il, en France, une manifestation concrète de son application ?**

Le principe de subsidiarité est l'exemple même de l'imposture européiste. Permettez-moi d'abord de souligner que cette notion est par essence fédérale. Elle exige qu'à chaque échelon de pouvoir correspondent les attributions qui y seront le plus efficacement exercées. L'appliquer à l'Europe, c'est considérer que l'État-nation est un niveau d'administration comme un autre, au même titre que la commune ou le département. C'est reconnaître qu'il est subordonné à un État européen.

Nous lui opposons le principe de souveraineté, qui veut que les nations soient au cœur du dispositif. Elles seules détiennent la légitimité. Elles seules commandent. Elles seules sont juges des compétences qu'elles souhaitent déléguer à l'intérieur aux collectivités locales ou à l'exté-

rieur aux organismes internationaux, et qu'elles peuvent à tout moment reprendre pour les exercer elles-mêmes.

De plus, selon les européistes, tous les problèmes seront beaucoup mieux réglés au niveau communautaire. Je le répète, c'est du jacobinisme à l'échelle continentale. Le protocole sur la subsidiarité annexé au traité d'Amsterdam est un monument de duplicité. Au milieu de quelques affirmations générales fort sympathiques, il trouve le moyen d'affirmer que la subsidiarité est « un principe dynamique » qui « permet d'étendre l'action de la Commission » européenne « dans les limites de ses compétences, lorsque les circonstances l'exigent », de garantir le « maintien intégral de l'acquis communautaire », et d'entériner « les principes mis au point par la Cour de Justice de Luxembourg, c'est-à-dire la supériorité de toute décision communautaire sur les lois et les constitutions nationales ! L'engrenage européen est à cliquet. Il ne tourne que dans un sens, celui de la centralisation.

**Si nous analysons le discours gaulliste actuel du Rassemblement pour la République, en particulier celui de Philippe Séguin, nous remarquons que ceux-ci sont pleinement favorables à la construction européenne. Les souverainistes, dans ce contexte, ont-ils une vision d'avenir pour l'Europe ou préconisent-ils la rupture ?**

On est gaulliste ou on ne l'est pas. Le gaullisme « actuel », cela n'existe pas. Des compagnons éminents du général de Gaulle, tels que Pierre Messmer, Maurice Druon, Pierre Lefranc, ont clairement dit et écrit que le R.P.R. n'était plus fondé à se réclamer du gaullisme. Le discours gaulliste « actuel », si vous tenez à l'expression, c'est le souverainisme.

Philippe Séguin, c'est autre chose. Il essaie maintenant de faire du souverainisme à l'intérieur de la pensée unique alors que le souverainisme est le refus de la pensée unique, et de réformer l'Europe de l'intérieur aussi, alors qu'elle est

irréformable, du moins de l'intérieur. Nous pensons qu'il fait fausse route. Mais peut-être est-il plus habile que nous ?

Au sein de l'Alliance, nous comptons des partisans d'une France complètement libre, d'autres qui préconisent une coopération intergouvernementale institutionnalisée, certains qui vont jusqu'à accepter une confédération. Tous se retrouvent autour de la formule d'une « Europe des nations ». Tous aussi – sauf quelques-uns qui estiment qu'il ne faut surtout pas « avoir l'air anti-européen » – considèrent que nous devons parler net, être fermes, ne pas hésiter à briser les tabous de l'europhobie. Plus la pente europhobe est forte, plus il faut appuyer sur le frein.

Les partis et les candidats ont des impératifs électoraux. Ce n'est pas notre cas. En France, ils doivent rassembler au second tour, donc mettre de l'eau dans leurs convictions. Notre rôle à nous est que le vin souverainiste soit le plus fort possible. Autrement dit, plus notre discours sera radical, plus le point moyen du compromis acceptable par l'électeur indécis, indifférent ou timoré, sera proche de nos idées. Notre radicalisme est un point de départ, pas un point d'arrivée.

**La construction européenne étant un processus en marche continue, depuis les années cinquante, croyez-vous qu'il soit possible de l'arrêter ? Et si oui comment ?**

Nous ne voulons pas seulement l'arrêter. Nous voulons l'inverser et le réorienter. Puisque l'intégration européenne se nourrit du secret, de la confusion, du mensonge, la première chose est d'ouvrir les yeux de nos compatriotes sur la réalité du fonctionnement de l'Europe, la simple réalité de ce qui se fait et de ce qui se trame. Quand on y parvient, ils tombent de haut. C'est un travail de fourmi, car il n'y a pas, en France, de grand média souverainiste.

Ensuite, les directives européennes heurtent nombre d'intérêts catégoriels, sans pour autant que l'intérêt général européen en soit mieux servi, car ces directives sont inspirées par les multinationales, souvent américaines, qui pratiquent un jeu d'influence dans les bureaux de Bruxelles et les couloirs de Strasbourg. José Bové a montré, pour l'agriculture, comment on pouvait s'y prendre. Ce qu'il fait au plan mondial peut se faire au plan européen. Les chasseurs aussi se sont révoltés contre les dates d'ouverture de la chasse qui leur étaient imposées par l'Europe; et ils ont réussi à obtenir un vote favorable du parlement français, qui a provoqué un bras de fer avec Bruxelles. De même, pour des raisons sanitaires, notre gouvernement c'est trouvé acculé à bloquer l'importation de bœuf britannique, malgré les menaces de sanction de la Commission européenne. La multiplication de ces crises représente autant de grains de sable, autant de coups de butoirs contre la machine fédérale.

Mais, évidemment, dès lors qu'on exclut le recours à l'insurrection et à la lutte armée, l'objectif ne peut être que de porter au pouvoir en France un gouvernement sincèrement et résolument souverainiste. Si nous voulons vraiment reprendre notre liberté dans certains domaines, la monnaie, la défense, le contrôle de nos frontières, personne ne pourra nous en empêcher. Nous ne sommes tout de même pas dans la situation de l'Irlande du Nord.

**Vous admettez donc que cette bataille (la bataille entre souverainistes et fédéralistes) se fait et se gagne dans l'opinion publique où le fait de participer à un « empire » peut avoir une certaine force d'attraction. Comment les souverainistes en France et en Europe peuvent-ils proposer un projet constructif qui attire les nouvelles générations et qui mobilise, sur le plan des valeurs, les opinions publiques ?**

Il y a toujours ceux qui préfèrent le confort honteux de la servitude aux risques enivrants de la liberté. Pour eux, d'ailleurs, l'Europe n'est que l'antichambre de l'Amérique. La France, grâce à qui les États-Unis ont pu obtenir leur indépendance, de même que la Grèce, l'Italie et bien d'autres peuples, n'a pas vocation à devenir un protectorat américain, fût-ce sous les apparences d'une Europe fédérale où elle ne pèse, au Parlement, dans le Conseil des chefs de Gouvernement, que pour 16 % dans les décisions à prendre !

De plus chacun voit de plus en plus que la servitude européenne est loin d'être confortable. Nous avons réussi le prodige de bâtir un système qui cumule les inconvénients du capitalisme libéral et ceux du socialisme bureaucratique, sans avoir les avantages de l'un ni de l'autre. Ou si peu.

L'Europe – les sondages et l'abstention aux élections européennes le montrent – attire peu les citoyens. Ils s'y résignent. Ils la supportent. C'est tout. Parallèlement, ce qui est grave, la force d'attraction de la France diminue, parce qu'il n'y a plus de projet français spécifique, plus de politique française identifiable, plus de lisibilité de l'action de la France et des réussites françaises. Il faut rétablir tout cela. Il faut que nos dirigeants cessent de se cacher derrière l'Europe. Il faut, tout simplement, retrouver une volonté nationale au sommet, comme du temps du général de Gaulle. Les Français aiment cela ; ils suivront.

Et puis il faut leur proposer une solution de rechange pour le monde – Ils ont besoin aussi de se sentir chargés d'une mission à l'égard des autres peuples, d'être porteurs d'un message universel. Ce que l'Alliance préconise, c'est un monde multipolaire, souple, à configurations variables et évolutives, formé de nations libres coopérant entre elles de manière multiple et décentralisée, à l'image des réseaux micro-informatiques d'aujourd'hui, plutôt que l'Europe et le monde à l'architecture pyramidale qu'on nous propose, qui ressemblent aux vieux ordinateurs IBM avec leurs

grosses et puissantes « unités centrales » et leurs écrans terminaux dociles et passifs.

### **Existe-t-il une forme d'antinomie entre l'Europe et la francophonie ?**

Évidemment. Et elle est double : institutionnelle et linguistique. C'est l'une des raisons de notre hostilité au processus en cours.

La construction européenne, parce qu'elle est pyramidale, est exclusive. Il y a des coopérations qui nous sont interdites car, de fait, elles entrent en contradiction avec nos engagements européens. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai les difficultés à participer à des organisations internationales lorsqu'on n'est pas souverain, ou qu'on ne l'est plus. Je n'insisterai donc pas.

Quant à la langue, si le français était la langue unique de travail à l'origine (3 des 6 pays fondateurs étaient francophones), il a perdu beaucoup de terrain depuis une dizaine d'années. Là aussi, je n'ai pas besoin de développer ce phénomène. L'Europe, qui était, et qui pourrait encore être un moyen de promouvoir le français, est devenue un facteur d'anglicisation. Même sans les Anglais : ils ne font partie ni de l'euro, ni de l'eurocorps, et tous deux parlent anglais. On a été jusqu'à voir des fonctionnaires français de Bruxelles écrire en anglais à des fonctionnaires français de France ! Et des députés souverainistes sortir de la salle des séances, à Strasbourg, parce qu'un rapport en discussion n'était disponible qu'en anglais. Les associations de défense de la langue française sont maintenant alertées : on n'y trouve plus guère d'européistes.

**Les médias ont, dès le début de votre lutte, adopté une attitude négative face aux souverainistes en France. La comparaison avec la Résistance était**

## **même dans la presse. Comment l'image véhiculée par les médias a-t-elle évolué depuis ces débuts ?**

L'image de la Résistance n'est pas négative. Et c'est nous qui l'avons imposée. Elle marque la gravité de la situation actuelle de notre pays. Elle souligne la nécessité de l'union nationale, comme à l'époque. Nous avons même constitué un *Conseil national souverainiste* s'inspirant du *Conseil National de la Résistance*.

Cette dramatisation, cette référence à un passé glorieux, plus justifiée encore aujourd'hui que lors de notre création, a permis la mobilisation des convaincus. Mais, c'est vrai, elle ne réveillera pas les indifférents. Après avoir proclamé les grands principes, il faut décliner les conséquences concrètes dans la vie quotidienne de chacun de la perte de nos souverainetés. Après avoir attiré l'attention par nos cris d'alarme, il nous faut attirer la sympathie et donner confiance, en incarnant un souverainisme positif, serein, ouvert au monde, tourné vers l'avenir, sûr de lui et non pas replié craintivement sur le passé.

C'est d'ailleurs pour cela que nous vous avons emprunté le terme de souverainisme. Il est neuf, il vient d'ailleurs, il recouvre une réalité nouvelle que nous sommes en train de construire. Grâce à lui, nous ne sommes plus des « anti » Europe, mais des « pro » France.

Nous venons de publier un *Petit manuel souverainiste à usage d'antidote contre les hommes européens* qui ambitionne d'imposer cette nouvelle image et cette nouvelle argumentation. Nous y disons par exemple que nous sommes les partisans du grand large et d'une France mondiale contre ceux de l'enfermement continental et du repli frileux sur l'Europe. Nous y rappelons que les européens sont des nostalgiques de l'Empire carolingien (il décernent même un prix Charlemagne) et qu'à l'époque de la troisième mondialisation (après celles du XVI<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles), l'Europe précolombienne, c'est un peu dépassé...

## **Le mouvement souverainiste s'incarne-t-il à travers les partis politiques ? Dans cet ordre d'idées, l'Alliance a-t-elle vocation à devenir un parti ?**

Nous ne sommes pas un parti politique, au sens électoral du terme, et si nous comptons des hommes politiques de premier plan parmi nous, nous ne cherchons pas à fédérer des partis. Ceci, même si, juridiquement, nous avons le statut d'une formation politique.

Notre action est thématique : comme d'autres font de l'humanitaire, du féminisme ou de l'antiracisme, nous, nous faisons du souverainisme, en nous interdisant toute prise de position qui ne serait pas directement liée à la défense de la souveraineté. Nous sommes, de ce point de vue, une sorte de groupe de pression.

Nous lancer dans la compétition électorale, établir un programme sur tous les aspects de la vie sociale – ce qu'individuellement nombre de nos adhérents et dirigeants font chacun de leur côté, moi le premier – nous diviserait et diluerait notre action. Nous préférons jouer notre rôle d'aiguillons et de coordinateurs, rôle qui n'était pas rempli par d'autres avant que nous existions et qui ne le serait plus si nous disparaissions ou si nous nous banalisons.

Nous avons entrepris d'élargir autrement notre domaine d'action, en tissant des liens internationaux, pour constituer de fait une Alliance souverainiste internationale. Je dis « de fait » car il ne s'agit pas de constituer un directoire mondial du souverainisme. On ne peut récuser le gouvernement mondial et en reproduire les structures à titre privé. Nous restons dans l'esprit du monde en réseau que j'évoquais à l'instant. Interconnectons les souverainistes ! Créons des synergies ! C'est un appel que je vous lance. Le souverainisme est un combat planétaire, une vision du monde, je le répète. Alors luttons ensemble, en dehors des partis et des États, pour imposer, demain, cette vision planétaire. En Europe ce regroupement est en cours. En

particulier, nous avons tissé des liens très fructueux avec l'Anti-Maastricht Alliance, notre équivalent britannique. J'espère que vous ne nous en voudrez pas...

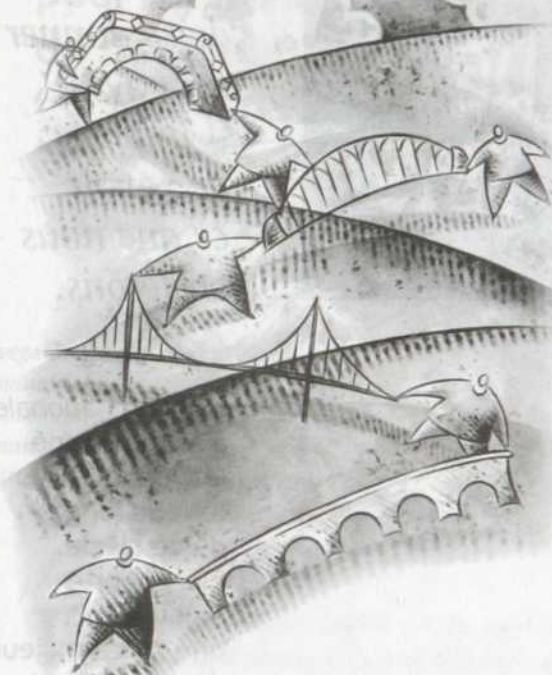
**Votre mouvement, et le mouvement souverainiste au sens large comprend-il de grands intellectuels ? Les intellectuels s'affichent-ils ouvertement comme souverainistes ?**

Lors du référendum sur le traité de Maëstricht (49,3 % de oui, 3,4 % de bulletins blancs, 47,3 % de non et 30 % d'abstentions), des politologues curieusement inspirés ont tenté de superposer la carte du non et celle de l'analphabétisme ! Ce temps est révolu.

On constate même que l'argumentation européenne marque le pas, qu'elle tourne en rond. La pensée souverainiste, elle, brille, fleurit, innove, sous la plume d'intellectuels quadragénaires. C'est un peu l'irruption d'une nouvelle génération qui se révolte contre les vieux schémas de l'après-guerre et de la Guerre froide. Une génération qui n'a pas été traumatisée par la défaite de 1940, l'Occupation, le protectorat américain, la décolonisation. Elle regarde l'avenir droit dans les yeux, en toute indépendance, comme l'ont fait tant de Français avant eux.

Elle a compris que le vingtième siècle a été celui de l'écroulement des empires, c'est-à-dire des États-continentaux et des constructions multinationales. Elle s'intéresse au monde et croit aux vertus de la nation, pas à l'Europe, cet échelon intermédiaire qui est pour elle à la fois un carcan et un écran, à la fois sclérosant et incapacitant. ♦

La *passion* des  
**êtres**



**Desjardins**

1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
514.598.2122  
877.598.2122

**Caisse d'économie  
Desjardins des Travailleuses  
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
418.647.1527  
800.626.5166

# L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu  
le temps  
de se donner  
un pays,  
il importe  
de savoir  
ce que nous  
en ferons.*

L'Action nationale  
a accompagné  
le Québec  
tout au long  
de ce siècle.  
Elle apporte  
à nouveau  
une pièce majeure  
dans la patiente  
construction de  
notre projet collectif.

La CSN salue  
cette initiative  
qui contribue  
à la qualité  
de nos débats.



## Les causes de la crise économique mondiale :

### Enjeux et perspectives pour un modèle éthique de développement régional

.....

Majella Simard<sup>1</sup>

*La sauvegarde de notre monde humain n'est nulle part ailleurs que dans le cœur humain, la pensée humaine, l'humilité humaine, la responsabilité humaine. Sans révolution globale dans la sphère de la conscience humaine, rien de peut changer positivement, même dans la sphère de l'existence humaine, et la marche de notre monde vers la catastrophe écologique, sociale, démographique ou culturelle est irréversible.*

Vaclav Havel

**L**e monde dans lequel nous vivons est en pleine mutation. Ces mutations se manifestent à tous les niveaux (géographique, politique, social, culturel, économique, etc.) et à toutes les échelles géographiques (locale, régionale, nationale et internationale). Pour certains (Boyer, 2000), ces transformations sont telles qu'il apparaît plus juste de parler de « crise ». Des recherches universitaires récentes ont d'ailleurs confirmé l'aspect structurel de cette triple crise : crise économique, crise des valeurs et crise des sociétés. Ces

.....  
1. Étudiant au doctorat en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski.

crises, dont les effets sont extrêmement complexes, sont indissociables. Elles affectent de vastes segments de la planète de même que les individus qui les occupent. Cet article portera plus particulièrement sur les diverses manifestations de la crise économique dans le présent contexte de mondialisation des marchés. Nous tenterons, dans la première partie, d'en cerner les principales causes qui sont d'ailleurs récurrentes dans la littérature scientifique. Par ailleurs, les changements actuellement en cours représentent une excellente occasion de débattre des choix en faveur d'un modèle alternatif de développement. Nous nous proposons de poser les jalons de ce nouveau modèle, plus conforme, à l'éthique dans la deuxième partie de notre propos.

## **1. Les principales causes généralement associées à la crise économique mondiale**

La crise économique actuelle n'est pas accidentelle. Elle est le résultat de multiples facteurs dont le plus important concerne la libre circulation des biens, des services, des technologies, des communications et des marchés à l'échelle internationale. Ce libéralisme économique découle, entre autres choses, du passage d'une économie industrielle de type fordiste à une économie post-industrielle plus flexible. Si ce phénomène, mieux connu sous le nom de mondialisation, n'est pas un fait nouveau<sup>2</sup> en revanche, son ampleur et son intensité le sont.

La mondialisation des échanges et de l'économie, même si elle affecte la totalité des régions du globe, ne se traduit pas nécessairement par une homogénéité des performances. Si le phénomène est favorable à la croissance de la plupart des pays de l'hémisphère nord (accroissement de la prospérité matérielle, amélioration des soins de santé, meilleur accès à l'éducation, reconnaissance de la liberté personnelle et de l'autonomie locale), ceux du sud ne bénéficient que très marginalement de cet essor. De l'avis même du

président de la Banque interaméricaine de développement, Enrique Iglesias (2000), « les signes d'inégalité croissante dans le monde renforcent la notion que seulement un groupe choisi de nations et de peuples bénéficient de la mondialisation »<sup>3</sup>. Qui plus est, la formation de blocs continentaux en Amérique du Nord et du Sud, dans le Pacifique et ailleurs

- .....
2. Déjà au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, Polybe, cet historien grec, écrivait : « Avant, les événements qui se déroulaient dans le monde n'étaient pas liés entre eux. Depuis, ils sont tous dépendants les uns des autres » (cité par NONJON, 1999 : 9). Par ailleurs, la mondialisation des marchés, telle que nous la connaissons aujourd'hui, tire son origine de l'accord de Bretton Woods de juillet 1944. Les grandes organisations économiques mondiales (la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économique et l'Organisation mondiale du commerce) concluent une entente qui préconise et encourage systématiquement une régulation quasi exclusive du marché. Toutefois, bien avant cet accord, il existait déjà une certaine forme de commerce international que ce soit au temps de la marine à voile (avant le XIX<sup>e</sup> siècle) ou encore sous l'action de grands empires notamment de l'empire britannique (de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1914). Bien que le terme ait été officiellement attesté en 1953, c'est aux États-Unis, au début des années 80, que le concept *globalization* (traduit en français par mondialisation) est apparu avec pour objet de décrire la convergence des marchés dans le monde entier. Élargi depuis dans son extension sémantique, la notion a été par la suite circonscrite à la stratégie des entreprises multinationales. De nos jours, le terme revêt de multiples significations. Son usage paraît corrélé à une très grande variété de motifs : développement des moyens de communication et des infrastructures, village planétaire, restructuration planétaire des nations, mise en cause de la souveraineté et de la nationalité des territoires, etc. Parmi toutes les définitions que l'on donne de la mondialisation, nous en retenons deux qui semblent en l'occurrence les plus pertinentes. La première a été formulée par les économistes Janine BRÉMONT et Alain GÉLÉDAN (1990). Ils désignent, par ce concept, « la croissance des exportations de capitaux, le développement de la division internationale du travail, les unités de production se déplaçant puis s'intégrant en réalisant des parties d'un même produit ou groupe de marchandises à partir de zones géographiques différentes mais dépendant d'un centre de décision principal » (BRÉMONT et GÉLÉDAN : 1990 : 281). Quant à la seconde, elle a été énoncée par les économistes du Fonds monétaire international. Selon ces derniers, la mondialisation réfère à « l'interdépendance économique croissante de l'ensemble des pays du monde, provoquée par l'augmentation du volume et de la variété des transactions transfrontalières de biens et de services, ainsi que des flux internationaux de capitaux, en même temps que la diffusion accélérée et généralisée de la technologie » (cité par CHALINE, 2000 : 8). La mondialisation est à distinguer de l'internationalisation (qui concerne davantage les activités économiques, financières et commerciales d'entreprises multinationales dans plusieurs pays à la fois) et de la continentalisation, c'est-à-dire l'intégration économique sur une base continentale.
  3. Cité par AGENCE FRANCE-PRESSE. « Le Sud critique les pays riches », dans *Le Devoir*, vol. 91, no 31 (15 février 2000), p. B-4.

amène Roger Béteille et Solange Montagné-villette (1995) à parler de compartimentage de la mondialisation<sup>4</sup>.

Dans cet esprit de compétitivité et de productivité, la mondialisation devient porteuse de déséquilibres économiques majeurs. Si le phénomène apporte maints avantages tant sur le plan des échanges cosmopolites que sur celui de la consommation de biens et de services, il comporte également des effets pervers sur les identités et les économies tant à l'échelon national que régional. La dynamique de cette « nouvelle économie » (mondialisation et tertiarisation, niveau technologique élevé, systèmes territorialisés de production, etc.) constitue aux yeux des économistes un phénomène encore bien mystérieux. Selon Philippe Engelhard, « ce qui frappe en premier lieu, c'est l'inégalité croissante de la répartition de la richesse et du savoir » (Engelhard, 1996 : 113). En fait, l'accentuation des inégalités constitue, en ce début de nouveau millénaire, une caractéristique fondamentale de l'économie mondiale. Des déséquilibres majeurs, de toute nature, surgissent entre les groupes ethniques, le Nord et le Sud, les riches et les pauvres, les hommes et les femmes et entre les populations rurales et urbaines. « Jamais les sociétés n'ont jamais été aussi inégalitaires », nous rappelle Jean-Paul Marchéal (Marchéal, 1998 : 16). Les travaux du Groupe de Lisbonne (1995) ainsi que ceux d'Ignacio Ramonet (1998, 1999, 2000), directeur du *Monde diplomatique*, nous montrent bien que le fossé des inégalités s'est creusé au cours des deux dernières décennies non seulement entre les pays industriels et ceux du Tiers-Monde mais aussi (et surtout) entre les diverses catégories de population d'un même pays, voire d'une même région. Quelques exemples permettront d'éclairer notre propos.

4. À ce sujet, voir notamment l'ouvrage suivant : Dossier des images économiques du monde. *Ceuvres collectives. Paysages agraires et sociétés*. Paris, SEDES, 1984, 380 p.

## Des signes profonds de malaise

« En 1960, les 20 % de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches avaient un revenu 30 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres, en 1995 leur revenu était 82 fois supérieur » (Ramonet, 1998b: 1). Le Brésil serait le champion mondial de l'inégalité. Selon le Rapport mondial sur le développement humain<sup>5</sup>, la tranche de population des 20 % les plus riches capterait 32 fois plus de revenus que les 20 % les plus pauvres. Autre statistique révoltante: la couche des 10 % les plus riches de la population reçoit presque la moitié des rentes distribuées par les fonds de pension publics, alors que les 10 % les plus pauvres n'en reçoivent que 0,5 %<sup>6</sup>. Parmi ces derniers se trouvent 25 millions de Brésiliens qui gagnent moins d'un real (0,78 \$) par jour. Même le Canada est concerné par l'accroissement des inégalités. À preuve: les 20 % les plus fortunés gagnaient 24 fois plus que les 20 % les plus pauvres en 1994, contre 19 fois en 1981. En 1996, les 20 % les plus démunis recevaient 3,7 % des revenus contre 40 % pour les 20 % les mieux nantis<sup>7</sup>.

Des individus et des entreprises sont désormais plus riches que des États ou des pays dans leur ensemble. En fait, « jamais les maîtres de la Terre n'ont été aussi peu nombreux ni aussi puissants » (Ramonet, 1999: 1). Ainsi, la fortune des 225 personnes les plus riches du monde excède les revenus combinés d'un groupe de pays totalisant 47 % de la population mondiale, soit 2,5 milliards d'individus. C'est aux États-Unis que l'on retrouve le plus grand nombre de ces 225 fortunes avec 60 personnes qui se partagent 311 mil-

5. FUKUDA-PARR, Sakiko (dir). *Rapport mondial sur le développement humain 1998*. Paris, Éditions Économica, 1998, p. 33.

6. \_\_\_\_\_, « A poor show », dans *The Economist*, vol. 352, no 8132 (14 août 1999), p. 29.

7. Calculé à partir du catalogue X#-210-XPB de Statistique Canada. *Income after tax, distributions by size in Canada*, table IV. Ottawa, Division de l'analyse et des enquêtes sur le travail et les ménages, mars 1996, p. 22.

liards de dollars. Viennent ensuite l'Allemagne, avec 21 individus totalisant 111 milliards de dollars, puis le Japon, 14 personnes pour une fortune évaluée à 41 milliards de dollars. Les pays industrialisés comptent 147 de ces grandes fortunes et les pays en voie de développement 78. Le continent africain n'en abrite que deux (3,7 milliards de dollars) dans un seul pays : l'Afrique du Sud. En 1998, le chiffre d'affaires de la firme General Electrics (9,3 milliards) était supérieur au PIB total de l'Islande (5,93 milliards), celui d'AT&T (6,5 milliards) dépassait le PIB du Pérou (4,68 milliards). Pour cette même année, les ventes réalisées par la compagnie américaine WalMart ont été supérieures aux PIB de la Colombie et du Vénézuéla. Chacune des 100 plus grandes entreprises mondiales vend plus que n'exportent les 120 pays les plus pauvres de la planète<sup>8</sup>. Depuis 1982, le chiffre d'affaires des 200 premières multinationales est passé de 3 à 7 milliards de dollars. En dépit de la contraction de l'économie mondiale, la croissance annuelle de ces entreprises a représenté, en prix courants, le double de celle des 29 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique. Par ailleurs, les chefs de direction de ces compagnies ont gagné en moyenne 2 645 116 \$, soit près de 50 fois le salaire moyen du pays qui s'établissait à 54 583 \$. Du même souffle, en 1993, 11 % de la population avait un faible revenu après impôt et transferts, selon Statistique Canada comparativement à 21 % en 1996. Par ailleurs, même si selon l'Organisation des Nations-Unies, le Canada demeure le meilleur pays au monde sur la base de l'indice de développement humain, il n'en reste pas moins qu'en 1998, il se situait au 9<sup>e</sup> rang (sur les 17 pays les plus industrialisés) en ce qui a trait à l'indice de pauvreté humaine.

En fait, toujours selon RAMONET (2000), « ce n'est pas la production de la richesse qui est en panne mais sa distri-

8. Ces statistiques sont extraites de la revue *Forbes*, vol. 163, no 8 (19 avril 1999), p. 282 et suivantes ainsi que de l'annuaire économique géopolitique mondial : *L'état du monde 2000*.

bution équitable. Il ne s'agit donc pas d'un problème économique, mais d'une question de volonté politique et de conception de la démocratie »<sup>9</sup>. Dans un ouvrage portant sur le danger de la disparition du service postal dans les petites communes rurales de la France, DEFFAU (1999) corrobore cette constatation. Selon ce dernier, « nous sommes en panne d'une politique visant à rééquilibrer le territoire » (DEFFAU, 1999 : 113). Le président du conseil et chef de la direction de la compagnie *L'Industrielle Alliance*, Raymond GARNEAU (1999), reconnaît pour sa part, le risque de dérapage de la mondialisation des échanges si elle n'est pas régulée par des principes démocratiques supranationaux.

- « *Le libre-échange provoque la déréglementation.*
- *La déréglementation augmente la concurrence.*
- *La concurrence conduit à la mondialisation de l'économie.*
- *La mondialisation de l'économie provoque la concentration des entreprises.*
- *La concentration des entreprises crée des monopoles ou quasi-monopoles et tue la concurrence.*
- *L'absence de concurrence force le retour à la réglementation pour contrôler les monopoles.*

*Ma préoccupation est que, sans démocratie supranationale, qui – à part les États-Unis – est assez puissant pour réglementer les abus des grands monopoles ? Qui va réglementer les flux monétaires qui passent d'une frontière à l'autre au dé clic de la souris ? Peut-on se fier uniquement à une seule grande puissance ou encore aux bureaucraties internationales ? Et si c'était le cas, ces bureaucraties, à qui répondent-elles vraiment ? Quelle structure supranationale aura le pouvoir moral d'aller puiser, dans les profits des grands monopoles, les impôts pour assurer un meilleur équilibre dans la redistribution mondiale de la richesse ? » (GARNEAU, 1999 : B-5).*

9. Cité par LACHAPPELLE, Judith. « Un cadeau empoisonné ? », dans *Le Devoir*, vol. 90, no 254 (9 novembre 1999), p. A-1.

## Une crise aux effets multifactoriels

La montée des inégalités n'a cependant pas empêché l'amélioration du niveau de vie de la classe moyenne supérieure et l'atténuation de certains écarts autrefois profonds comme ceux qui séparaient les cols bleus et les cols blancs, les employés et les cadres, etc. L'étude de Nicole TABARD et de Pascale BESSY (1990) sur les regroupements spatiaux des diverses catégories socioprofessionnelles en France donne à cet égard des indications très intéressantes. Elle montre, par exemple, qu'une présence forte des ouvriers, qui caractérisait nettement les « zones populaires traditionnelles » au début des années 60, devient beaucoup moins omniprésente en raison du progrès technique et des mutations technologiques. Par ailleurs, les données sur la répartition des revenus aux États-Unis livrent un scénario beaucoup moins paradisiaque. En fait, les inégalités, dans ce pays, atteignent des niveaux jamais vus depuis la Grande Dépression. Ainsi, les 40 % de ménages du bas de l'échelle ont vu leur revenu stagner (+0,1 % par an) de 1989 à 1997 alors que les 5 % les plus fortunés ont enregistré une progression annuelle de 0,9 %. Sur une période encore plus longue, soit de 1979 à 1994, on peut résumer l'évolution en affirmant que les revenus de 95 % des familles américaines n'ont pas progressé.

Parce qu'ils défavoriseraient massivement le travail non qualifié, le progrès technologique serait, selon une majorité d'économistes anglo-saxons, en partie responsable de la présente crise économique mondiale. Le redéploiement industriel accélère la délocalisation des emplois et des entreprises vers les pays en voie de développement ce qui contribue, par voie de conséquence, à accroître la concurrence inter-spatiale. Une grande majorité d'économistes affirme que c'est un progrès technique biaisé (et non le commerce avec les pays à bas salaires) qui, pour l'essentiel, serait la principale cause de l'accroissement des inégalités socio-spatiales. Selon GIRAUD (1998),

*Le progrès technique caractérisant la « troisième révolution industrielle », celle de l'informatique, serait biaisé en ceci qu'il supprimerait massivement des postes de travail non qualifiés et augmenterait la demande des postes qualifiés de conception, fabrication et mise en œuvre des nouvelles machines et des logiciels associés (GIRAUD, 1998 : 29).*

Sans doute y a-t-il une causalité réciproque entre ces deux formes d'explications, le mouvement étant circulaire.

De son côté, TODD (1999) a montré comment, en termes d'évolution, la mondialisation, par la fusion des nations en un seul marché, entraîne le facteur de production abondant (la main-d'œuvre peu qualifiée) dans une spirale descendante et les facteurs de production rares (capital et main-d'œuvre surqualifiée) dans une spirale ascendante.

Certains auteurs marxistes dont LORENZI, PASTRÉ et TOLEDANO (1980) insistent plutôt sur quatre facteurs dont l'influence aurait été déterminante dans la manifestation de cette crise économique mondiale. Il s'agit de l'épuisement des formes de consommation triomphante, la tertiarisation des économies, la croissance brutale des dépenses gouvernementales et l'effondrement des gains de productivité. Pour d'autres, fidèles tenants de la logique keynésienne, les causes de cette crise sont plutôt à rechercher du côté du fléchissement de la demande intérieure (demande de consommation et de logement des ménages, demande des entreprises, etc). D'autres enfin, attribuent son prolongement aux enchaînements stagflationnistes entre l'inflation et la production.

S'il n'y a pas véritablement de consensus entre les économistes sur les causes de cette crise ni sur les remèdes que l'on devrait lui appliquer, tous cependant s'entendent pour attribuer aux implacables lois et mécanismes de l'économie une part importante des déséquilibres qui persistent à l'échelle mondiale. En même temps qu'il accroît la productivité et la richesse, le libéralisme économique ne parvient pas à mettre en place une forme de distribution qui ferait

reculer les inégalités. Les règles qui régissent le développement des échanges et le commerce international sont entièrement déterminées par le marché. Plus vive sera la concurrence, plus puissant sera le marché. Or, un système économique régulé par la seule loi du marché peut être d'une grande brutalité pour les pays, les régions et les individus qui ne sont pas compétitifs. « La régulation quasi exclusive de l'économie par les lois du marché fait que la mondialisation apparaît inévitablement comme un rapport de forces où les plus performants remportent la mise » (HERR, 2000 : 56).

En outre, pour qu'il puisse fonctionner correctement, ce système productiviste nécessite la concentration des capitaux, des richesses, des ressources, des travailleurs et de la population autour de quelques grands pôles. ADER (1984) écrit on ne peut plus clairement :

*La concentration se voit justifiée par des économies d'échelle ou encore par le simple fait que les échelons centraux disposent des compétences, des équipements et sont en mesure de mieux prendre en compte, et plus vite, les applications nouvelles. Cela conduit au renforcement des échelons centraux alors même que les techniques évoluent vers une neutralité plus grande et permettraient de ce fait un meilleur partage des pouvoirs (Ader, 1984 : 73).*

Selon Frédéric Docquier (1999), trois faits économiques majeurs ont conduit, au cours des dernières années, à un accroissement des forces centripètes par rapport aux effets centrifuges. Il s'agit de :

- **la baisse des coûts de transport, la suppression des droits de douane et la libre circulation des produits et des capitaux** impliquent que les entreprises peuvent se regrouper en petit nombre d'agglomérations de façon à profiter au maximum des externalités liées à la concentration, tout en servant les marchés éloignés ;

- la capitalisation des technologies et l'émergence de coûts fixes importants qui l'accompagne engendrent un accroissement de la taille optimale des entreprises ;
- et la décentralisation d'un grand nombre de compétences vers les autorités régionales qui a engendré des politiques diverses d'attraction des facteurs de production, l'existence de différences fiscales et parafiscales, l'émergence d'hétérogénéité dans les qualifications offertes par les travailleurs, renforçant l'attrait de certaines localisations par rapport à d'autres.

L'existence de masses critiques de compétences, de fournisseurs, de concurrents et d'institutions concentrés géographiquement constitue, d'après Michael Porter (1993), le seul avantage concurrentiel durable dans un monde où le succès repose sur l'innovation. Ce processus de concentration du capital et du pouvoir, sous l'effet des révolutions des technologies de l'information et du redéploiement des échanges internationaux, évolue en grande vitesse depuis les vingt dernières années. Ce nouvel environnement socio-économique de la modernité post-industrielle élargit sans cesse les disparités entre les milieux privilégiés par cette dynamique et ceux qui en sont écartés. Pour l'économiste Rodrigue Tremblay (1999), cet élargissement des disparités constitue d'ailleurs l'une des deux principales faiblesses de l'économie néolibérale<sup>10</sup>. Y a-t-il une lumière au bout du tunnel ?

## 2. Pour une approche plus éthique du développement

Conscients de la persistance d'inégalités économiques de plus en plus profondes, de nombreux chercheurs ont développé de nouveaux modèles de développement, que l'on qualifie d'alternatifs, parce qu'ils se situent en marge

.....

10. La deuxième concerne le caractère instable de l'économie de marché.

de la logique économique dominante. Dans cette deuxième partie, nous définirons les principaux enjeux pour une approche plus éthique du développement.

Parmi toutes les définitions que l'on donne du développement, nous en retenons une, toute brève et toute simple, que Paul VI présentait en 1967 dans son encyclique sur *Le développement des peuples*. Cette formule maîtresse, adoptée comme credo par le tiers-mondisme humaniste dès la décennie 1960, a servi de fil conducteur à l'allocution de Mgr Bertrand Blanchet, archevêque de Rimouski, qu'il a prononcée en octobre 1998 dans le cadre du Deuxième colloque annuel du doctorat en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski. « Le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout l'homme et tous les hommes »<sup>11</sup>.

L'approche éthique du développement cherche à introduire les valeurs humaines dans les activités économiques, à faire passer les personnes avant les profits, bref, à mettre l'économie au service de l'humain. Tâche ardue et nécessaire.

Tâche ardue, parce que c'est aller à l'encontre des principes de l'idéologie néolibérale qui fait du profit la norme unique et absolue de toutes les activités humaines. Tâche ardue, parce que c'est aller à rebours des idées dominantes, comme le saumon qui remonte la rivière à contre-courant. Tâche nécessaire, parce qu'on ne peut plus présenter le néolibéralisme économique comme un facteur de progrès social et humain. Comme l'ont démontré plusieurs tenants du développement durable dans un ouvrage collectif paru en 1994 aux Éditions Fides, l'enjeu principal de l'heure, c'est la répartition équitable des biens de la planète et leur

11. Cité par BLANCHET, Bertrand. « Conférence de Mgr Bertrand Blanchet, archevêque de Rimouski », dans *Penser et agir localement dans l'arène de la globalisation*. Coll. Actes et instruments de la recherche en développement régional. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, 1999, p. 1.

conservation pour les générations futures. C'est pourquoi, il importe de construire un modèle de développement qui remédie aux défauts du modèle actuel et de le faire appliquer par tous les États. Déjà, des signes de ce nouveau modèle se profilent à toutes les échelles géographiques. Au plan international par exemple, sept engagements, à tenir avant 2015, ont été solennellement signés par les États de grandes conférences internationales, de Rio à Copenhague, en passant par Pékin ou Le Caire. Ces engagements visent notamment à réduire les disparités, l'analphabétisme, l'inégalité de sexes dans l'éducation, la mortalité infantile et à promouvoir un développement durable. Dans la même veine, la Confédération internationale des Syndicats libres, qui a tenu son 17<sup>e</sup> congrès annuel en avril dernier à Durban en Afrique du Sud, a plaidé en faveur de mesures urgentes et résolues en faveur des pays en voie de développement afin d'éradiquer la faim, la maladie et la pauvreté. Un autre exemple est celui de la création récente d'une association internationale des conseils économiques et sociaux. Une trentaine de pays se sont montrés déterminés à promouvoir la mondialisation de la justice sociale.

À l'échelle provinciale, il est heureux de souligner la tenue à Montréal en juin dernier d'un congrès portant sur l'économie sociale. L'une des plus grandes réussites de ce congrès a été de convaincre le ministre de l'environnement de créer un fonds de 17 millions de dollars pour développer un réseau de 90 ressourceries<sup>12</sup>. Dans le même ordre d'idée, quelque 600 personnes ont participé à Québec, en avril 1999, au premier Forum national sur le développement social organisé par le Conseil québécois de la santé et du bien-être. Ce forum a réuni des intervenants de tous les milieux : régies régionales de la santé et des services sociaux, CLSC, centres jeunesse, secrétariats au développe-

12. Il s'agit d'un centre local, géré par une coopérative ou un organisme sans but lucratif, qui s'occupe de la récupération, du recyclage ou de la revente d'objets tels que des électroménagers, des résidus de construction, des meubles, des vêtements, etc.

ment régional, centres locaux d'emploi, centres locaux de développement, administrations municipales et scolaires, associations d'affaires, organisations syndicales, organismes communautaires, etc. Il s'est inscrit dans la foulée des Journées sociales qui se sont déroulées le 11 mai 1997 à l'Université du Québec à Rimouski, où plus de 450 personnes ont réaffirmé leur décision de vivre et d'agir à contre-courant du néolibéralisme. Ce groupe, à l'exemple de celui de Lisbonne sous la direction de Ricardo Petrella, s'est engagé dans la réflexion d'un nouveau contrat économique et social. Il résilie le courant de pensée néolibérale qui amène la concentration de la richesse, l'accroissement des écarts de revenus et l'exclusion d'une fraction de plus en plus importante de la population. Les participants de ces « Journées sociales » ont clairement manifesté leur refus d'une politique gouvernementale qui ne tient pas compte du dynamisme des populations locales et régionales. En outre, dans la région du Bas Saint-Laurent, cette initiative a donné naissance à deux mouvements régionaux : « À contre-courant » et « Le Parlement populaire régional ». Le premier est constitué d'une vingtaine d'individus dont la principale mission est d'intégrer la dimension sociale à travers les activités et les différents organismes régionaux à vocation économique, à faire passer les personnes avant les profits, bref, à mettre l'économie régionale au service de l'humain. Quant au second, il propose un projet politique démocratique basé sur la souveraineté populaire avec un mode de scrutin proportionnel ainsi qu'un projet économique reposant sur la redistribution de la richesse.

À l'échelon local, des groupes de citoyens se forment pour dénoncer les injustices de l'économie marchande. Nous pensons notamment à l'action des Patriotes gaspésiens dont les ramifications s'étendent maintenant jusque dans la région du Bas Saint-Laurent ou encore au Rendez-vous des comités de citoyens ruraux et des groupes écologiques québécois qui s'est tenu en octobre 1999 à St-Germain-de-Kamouraska. Des résidents de nombreuses

petites localités fragiles sur le plan socio-économique tentent, tant bien que mal, de prendre en charge le développement local et régional. Ils imaginent toutes sortes de scénarios (réintroduction des classes multiprogrammes, lutte à l'approche sectorielle en matière d'éducation, coopération et ententes intermunicipales, etc.) afin de maintenir un minimum de services. C'est le cas notamment d'un groupe de citoyens de St-Cyrille-de-Wendover, dans les Bois-Francis, qui vient d'investir près de 100 000 \$ dans la construction d'une clinique médicale afin de convaincre les médecins à s'installer dans leur patelin. Autre exemple : à la suite de la perte de leur station-service et de leur épicerie, les résidents de St-Bruno-de-Kamouraska, dans le Bas Saint-Laurent, se sont unis et ont créé une coopérative de services. À St-Germain-de-Kamouraska, le Cercle des fermières a mis sur pied un service de popote roulante. À St-Marcellin, il y a eu mobilisation populaire pour le rachat de l'école du village qui appartenait à la Commission scolaire Rimouski-Neigette. Dans le but de contrer la fermeture de leur école, un groupe de promoteurs de Ste-Paule, une petite localité de 228 habitants, offrent des cours en environnement à certains élèves provenant de municipalités voisines. Une telle initiative reflète bien la dimension environnementale comme condition essentielle au développement. Et que dire de la solidarité communautaire qui caractérise depuis des générations les résidents des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent. Deux événements douloureux, qui ont marqué l'actualité du diocèse de Rimouski, témoignent de cet esprit de solidarité. Il s'agit de l'incendie de l'église de la paroisse Les Hauteurs, survenu en décembre 1997, et celui de St-Luc-de-Matane en janvier 1998. Dans les deux cas, la population s'est mobilisée afin de recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction de leur temple. Une telle mobilisation reflète bien la force symbolique que représente l'église paroissiale en milieu rural

*Ce renouveau de la participation vise ainsi à refaire un tissu social qui, à son tour, permet d'entrer autrement dans*

*l'économique et la politique. Ultimement, une telle participation vise à permettre au citoyen et à la citoyenne de créer de nouveaux droits, d'identifier les conditions pour qu'ils soient viables et d'aménager des espaces où il soit possible de vivre ensemble autrement (Paiement, 1998 : 58).*

Du même souffle, on constate, depuis quelques années, un regain d'intérêt pour l'éthique dans le monde économique : sous forme de séminaires et de chaires financées par de grandes entreprises. L'éthique semble de retour au point de constituer une mode. Venu des États-Unis, l'engouement pour le « business ethics » traduit bien une véritable volonté de faire intervenir la dimension éthique dans le monde des affaires. Associations patronales, entrepreneurs et PDG de grandes compagnies s'en préoccupent ouvertement. Au Québec, des méga-organismes tels que la Société générale de financement, le Mouvement Desjardins et la coopérative forestière Rexfor manifestent de plus en plus d'intérêt pour le développement local et régional. Un autre courant intervient également comme source de l'éthique économique, celui des droits de l'être humain. À cet égard, les ouvrages de plus en plus nombreux publiés en Occident sur le sujet manifestent une réelle prise de conscience de la nécessité, voire de l'urgence d'introduire les valeurs humaines dans le fonctionnement de l'économie et ce, à tous les niveaux géographiques : local, régional, national et international. De plus en plus de chercheurs, notamment ceux du Centre de recherche sur les innovations sociales, tentent de comprendre en quoi l'économie sociale peut contribuer à la construction d'un modèle plus éthique de développement. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie dans la perspective du développement local et régional ?

En tout premier lieu, nous croyons qu'il s'avère nécessaire de se réunir autour d'un projet commun mobilisateur, capable de reproduire une véritable « culture sociale » de manière à construire une société plus égalitaire et plus humaine. La construction de ce projet nécessite un consen-

sus sur les valeurs fondamentales que nous souhaitons privilégier à commencer par celles fondées sur les principes d'une économie plus solidaire<sup>13</sup> capable de réguler les rapports humains au sein de la société et les rapports de l'État avec celle-ci. Déjà, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, un modèle alternatif de développement inspiré de l'économie sociale est en voie d'émerger. Basé sur la solidarité et la responsabilité individuelle et collective, ce modèle a le mérite sinon d'éliminer les effets pervers de l'économie dominante, au moins de les atténuer de façon appréciable. Les entreprises qui en sont issues présentent un certain nombre de caractéristiques respectueuses des valeurs humaines, susceptibles de conduire à un monde plus égalitaire et responsable.

En même temps, il faut redécouvrir et apprendre à connaître le caractère unique de notre milieu en mettre l'accent sur les aménités culturelles locales et régionales. Ces aménités constituent un enrichissement, une façon de se renforcer devant une culture de masse. L'enjeu principal consiste, selon Pierre Nardin (1997) de l'Association régionale de développement local en Provence, à développer une économie médiane, capable d'harmoniser et de mobiliser les économies locales et régionales à différents niveaux géographiques. Cet enjeu doit « permettre des jonctions (...) entre les modèles industriels et les spécificités répondant à des impératifs macro-économiques mondiaux et des modèles locaux intégrés de développement centré » (De Laet : 1995 : 70). C'est ce modèle de développement qu'il faut favoriser dans le Québec des régions périphériques.

## Conclusion

Au terme de cette réflexion, nous prenons davantage conscience de l'énorme défi que représentent l'élaboration

.....  
13. On retrouvera l'énoncé de ces principes dans les travaux de Jacques Defourny (1998), Louis Favreau (1998) et Jean-Louis Laville (1994).

et la mise en œuvre d'une politique de développement local et régional à l'intérieur d'un système économique dont les principes et les règles sont dictés par l'idéologie néolibérale. Nous en constatons les effets pernicioeux dans le contexte actuel du Québec de même que dans celui de la plupart des pays industrialisés.

Ici même, au Québec, il semble s'être développé, depuis quelque temps, le syndrome de la perte d'emploi qui risque de tourner en psychose collective affectant toutes les classes de la société. À preuve, les jeunes, diplômés ou non, qui désespèrent de trouver un emploi ; les travailleurs et les travailleuses en nombre croissant qui, en perdant leur emploi, ont le sentiment d'avoir été dépouillés aussi de leur identité sociale et de leur dignité humaine. Enfin, il reste ceux et celles qui s'accrochent à leur emploi comme à une bouée de sauvetage, luttant de toutes leurs forces pour éviter de sombrer dans le chômage et de se retrouver un jour dans le filet de la sécurité sociale.

Par ailleurs, en même temps qu'il fabrique des exclus et des démunis, ce libéralisme économique, sans référence politique et éthique, ne cesse de créer une catégorie de privilégiés et de bien nantis. N'y aurait-il pas selon l'expression d'Adam Smith une « main invisible » (celle des lois arbitraires du marché) qui vient détraquer la machine de l'économie ? Aussi est-il absolument nécessaire que la main de la justice (celle de l'État) intervienne pour servir d'agent régulateur de l'ordre social. En effet, malgré le renforcement de la mondialisation, le rôle de l'État dans le pilotage de l'économie demeure central. Les différentes crises observées depuis le début des années 70 renforcent ce diagnostic. De même la main de la solidarité (qui va plus loin que la justice) s'avère non moins nécessaire pour assurer un déroulement harmonieux de la vie en société. Ces nouvelles synergies, appliquées dans chacune des régions du Québec, peuvent devenir un puissant levier de leur déve-

loppement, en mettant à contribution le plus grand capital que possèdent les citoyens, c'est-à-dire leurs compétences.

En somme, il s'agit de l'harmonisation des politiques sociales et économiques dans une logique redistributive de la richesse collective. Cette harmonisation devient une composante essentielle d'un nouveau contrat social qui vise à refaçonner la société en réduisant l'exclusion et en élargissant le champ de la démocratie en s'appuyant sur des valeurs fondamentales telles que la justice, la solidarité, l'autonomie et la qualité de vie ; valeurs que les décideurs politiques auraient intérêt à intégrer dans l'élaboration d'une véritable politique d'aménagement du territoire et de développement régional.

## Bibliographie

- ADER, Martin. *Le choc informatique*. Paris, Éditions Denoël, 1984, 227 p.
- AGENCE FRANCE-PRESSE. « Le Sud critique les pays riches », dans *Le Devoir*, vol. 91, n° 31 (15 février 2000), p. B-4.
- ASSOCIATED PRESS. « Davos : critique des excès de la mondialisation », dans *Le Devoir*, vol. 91, n° 17 (29 janvier 2000), p. C-5.
- BÉLAND, Daniel. « État-providence, libéralisme et lien social. L'expérience française : du solidarisme au « retour » de la solidarité », dans *Cahiers de recherche sociologique*, n° 31 (1998), pp. 145-164.
- BERNIÈRE, Guy. « En quête d'une mondialisation plus sociale », dans *Le Devoir*, vol. 90, n° 147 (5 juillet 1999), p. B-3.
- BERTHET, Vincent. « Développement local, développement humain », dans *Économie et humanisme*, n° 350, (octobre 1999), pp. 6-10.
- BERTRAND, Jacques. « Une véritable toile d'araignée planétaire », dans *Relations*, n° 655 (novembre 1999), pp. 265-268.
- BÉTEILLE, Roger et MONTAGNÉ-VILLETTE, Solange. *Le rural profond français*. Paris, Éditions Sedes, 1995, 166 p.
- BLANCHET, Bertrand. « Conférence de Mgr Bertrand Blanchet, archevêque de Rimouski », dans *Penser et agir localement dans l'arène de la globalisation*. Coll. Actes et instruments de la recherche en développement régional. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, 1999, pp. 1-18.

- BOURLÈS, Jean ; LORENZI, Jean-Hervé. *Le choc du progrès technique : des relations tumultueuses avec la croissance et l'emploi*. Paris, Éditions Économica, 1995, 602 p.
- BOYER, Robert. « État, marché et développement », dans *Problèmes économiques*, n° 2.653 (23 février 2000), pp. 15-23.
- BRÉMONT, Janine et GÉLÉDAN, Alain. *Dictionnaire économique et social*. Coll. J. Brémont. Paris, Éditions Hatier, 1990, 419 p.
- BUECKERT, Dennis. « Le Canada est toujours le meilleur pays au monde... avec des bémols », dans *Le Devoir*, vol. 90, n° 153 (12 juillet 1999), p. A-2.
- CHALINE, Olivier. « Mondialisation et Bien commun », dans *Communio*, vol. 25, n° 1 (janvier-février 2000), pp. 7-9.
- CHIAVACCI, Enrico. « Une réalité cachée avec soin », dans *Concilium*, n° 2283 (1999), pp. 51-60.
- CLAIRMONT, Frédéric F. « Ces firmes géantes qui jouent les États », dans *Le Monde diplomatique*, vol. 46, n° 549 (décembre 1999), p. 19.
- COMEAU, Yvan. « La construction des cohésions sociales dans un contexte de globalisation », dans *Économie et solidarités*, vol. 31, n° 1 (2000), pp. 1-8.
- CORDELLIER, Serge et DIDIOT, Béatrice (dir). *L'état du monde 2000. Annuaire économique géopolitique mondial*. Paris/ Montréal, Éditions La Découverte/Boréal, 1999, 675 p.
- CÔTÉ, Hélène. « Le monde a-t-il perdu la carte ? », dans *Présence Magazine*, vol. 8, n° 57 (mars-avril 1999), pp. 16-25.
- D'AMOURS, Martine et CARDON-DUBOIS, Claire. « Cinq défis pour le développement local » dans *Économie et humanisme*, n° 350, (octobre 1999), p. 56.
- DEFFAU, Gérard. *La Poste, un service public en danger. Constats et propositions*. Paris, Éditions L'Harmattan, 1999, 172 p.
- DEFOURNY, Jacques ; FAVREAU, Louis et LAVILLE, Jean-Louis (dir). *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*. Coll. Sociologie économique. Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 1998, 372 p.
- DE LAET, Christian. « Le développement durable : essais de cheminement », dans *Écodécision*, n° 15 (hiver 1995), p. 70.
- DELHAUSE, Bernard et PERELMAN, Sergio. « Inégalités et pauvreté. Mesures et déterminants », dans DOCQUIER, Frédéric (dir). *La solidarité entre les régions. Bilan et perspectives*. Coll. Économie, société, région. Bruxelles, Éditions De Boeck, 1999, pp. 149-167.
- DELHOMMAIS, Pierre-Antoine. « Les sept visages de la crise financière mondiale », dans *Le Devoir*, vol. 89, n° 206 (14 septembre 1998), p. C-4.
- DOCQUIER, Frédéric. « La solidarité entre les régions. Une présentation générale », dans DOCQUIER, Frédéric (dir). *La solidarité entre les*

- régions. Bilan et perspectives.* Coll. Économie, société, région. Bruxelles, Éditions De Boeck, 1999, pp. 7-25.
- DOLLY, Setton. « A Century of dials », dans *Forbes*, vol. 163, n° 8 (19 avril 1999), pp. 282-404.
- DOSSIERS DES IMAGES ÉCONOMIQUES DU MONDE. *Cœuvres collectives. Paysages agraires et sociétés.* Paris, Sedes, 1984, 380 p.
- ENGELHARD, Philippe. *L'homme mondial: les sociétés humaines peuvent-elles survivre?* Paris, Éditions Arlea, 1996, 568 p.
- FUKUDA-PARR, Sakiko (dir). *Rapport mondial sur le développement humain 1998.* Paris, Éditions Économica, 1998, 254 p.
- GARNEAU, Raymond. « Qui dirigera le village global? », dans *Le Soleil*, (28 novembre 1999), p. B-5.
- GIRAUD, Pierre-Noël. *L'inégalité du monde. Économie du monde contemporain.* Coll. Folio/Actuel. Paris, Éditions Gallimard, 1996, 352 p.
- GIRAUD, Pierre-Noël. « Les causes des inégalités croissantes dans les pays riches », dans *Études*, vol. 338, n° 1 (janvier 1998), pp. 29-40.
- GIRAUD, Pierre-Noël. « Mondialisation, inégalités et efficacité des politiques économiques », dans *Problèmes économiques*, n° 2.598 (6 janvier 1999), pp. 12-20.
- GROUPE DE LISBONNE. *Limites à la compétitivité. Pour un nouveau contrat social.* Montréal, Éditions Boréal, 1995, 225 p.
- HERR, Édouard. « La mondialisation: pour une évaluation éthique », dans *Nouvelle revue théologique*, vol. 122, n° 1 (janvier-février 2000), pp. 51-67.
- JENSON, Jane. « La cohésion sociale: lorsqu'un vieux concept revient à la mode », dans *Économie et solidarités*, vol. 31, n° 1 (2000), pp. 9-23.
- LACHAPELLE, Judith. « Un cadeau empoisonné? », dans *Le Devoir*, vol. 90, n° 254 (9 novembre 1999), p. A-1.
- LACOUR, Claude. « Intégration et éclatements des régions européennes: les défis des inégalités », dans BOUREILLE, Bernard et GUESNIER, Bernard (dir). *Dynamique des activités et évolution des territoires.* Poitiers, Université de Saint-Étienne, ADICUEER-Association de science régionale de langue française, 1994, pp. 325-355.
- LAVILLE, Jean-Louis (dir). *L'économie solidaire. Une perspective internationale.* Coll. Sociologie économique. Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.
- LORENZI, Jean-Hervé; PASTRÉ, Olivier et TOLEDANO, Joëlle. *La crise du XX<sup>e</sup> siècle.* Paris, Éditions Économica, 1980, 387 p.
- MARÉCHAL, Jean-Paul. « Demain, l'économie de proximité », dans *Manière de voir*, n° 41 (septembre-octobre 1998), pp. 16-19.
- MORIN, François. « Les nouveaux espaces de l'économie mondiale », dans *Études*, vol. 384, n° 5 (mai 1996), pp. 591-600.

NARDIN, Pierre. *Articulation du développement local à la société globale*, dans BOUCHARD, Roméo (dir). *Rebâtir les campagnes. Des villages et des petites villes pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Premier rendez-vous des acteurs du développement local en milieu rural à Saint-Germain-de-Kamouraska, du 19 au 22 septembre 1996. Coll. Faits et dires. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 1997, pp.-82-89.

NONJON, Alain. *La mondialisation. Les questions du programme traitées sous forme de dissertation*. Coll. Théma prépas. Paris, Société d'études pour le développement économique et social, 1999, 335 p.

PAIEMENT, Guy. « Comment contrer le processus d'appauvrissement ? », dans *Relations*, n° 638 (mars 1998), pp. 55-59.

PAIEMENT, Guy. « Discernement, rupture et spiritualité », dans *Relations*, n° 657 (janvier-février 2000), pp. 22-24.

PARÉ, Isabelle. « Une petite histoire de village », dans *Le Devoir*, vol. 91, n° 101 (6 mai 2000), p. A-3.

PEELMAN, Achiel. « Les défis de la globalisation », dans *Présence Magazine*, vol. 9, n° 64 (février 2000), pp. 3-4.

PÉRENNÈS, Jean-Jacques. « Économie et éthique : un divorce contemporain de la modernité », dans *Présence magazine*. Vol. 4, n° 31 (décembre 1995), p. 27.

PETRELLA, Ricardo. *Écueils de la mondialisation. Urgence d'un nouveau contrat social*. Coll. Les grandes conférences. Montréal, Éditions Fides, 1997, 48 p.

PORTER, Michael. « De l'ancien au nouveau modèle », dans GAGNÉ, Pierrette et LEFÈVRE, Michel (dir). *L'atlas industriel du Québec*. Montréal, Éditions Publi-Relais, 1993, préface non paginée.

PRADÈS, José A. *L'éthique de l'environnement et du développement*. Coll. Que sais-je ? Paris, Presses universitaires de France, 1995, 127 p.

PRADÈS, José A. ; TESSIER, Robert et VAILLANCOURT, Jean-Guy (dir). *Instituer le développement durable. Éthique de l'écodécision et sociologie de l'environnement*. Montréal, Éditions Fides, 1994, 310 p.

PUEL, Hugues. « Éthique et économie », dans BÉLANGER, Rodrigue et PLOURDE, Simonne. (dir). *Actualiser la morale. Mélanges offerts à René Simon*. Paris, Éditions du Cerf, 1992, pp. 165-180.

PUEL, Hugues. « Mondialisation et développement », dans *Économie et humanisme*, n° 351 (décembre 1999), pp. 86-89.

RALUY, Antonio. « Pour un nouvel ordre mondial « juste et démocratique » », dans *Le Devoir*, vol. 91, n° 84 (15 avril 2000), p. C-8.

RAMONET, Ignacio. « Japon, danger immédiat », dans *Le Monde diplomatique*, vol. 45, n° 535 (octobre 1998a), p. 1.

RAMONET, Ignacio. « L'an 2000 », dans *Le Monde diplomatique*, vol. 46, n° 549 (décembre 1999), p. 1.

tion générale », dans DOUQUET, Frédéric (dir). *Le séisme entre les*

- RAMONET, Ignacio. « Nouvelle économie », dans *Le Monde diplomatique*, vol. 47, n° 553 (avril 2000), p. 1.
- RAMONET, Ignacio. « Stratégies de la faim », dans *Le Monde diplomatique*, vol. 45, n° 536 (novembre 1998b), p. 1.
- RAYNAULD, André et RAYNAULD, Françoise. *L'État-providence des entreprises. Les politiques canadiennes de promotion de l'investissement direct étranger*. Montréal, Éditions Fides, 1999, 229 p.
- REUTERS. « La mondialisation doit aussi être « sociale » », dans *Le Devoir*, vol. 90, n° 266 (22 novembre 1999), p. A-5.
- ROLLET, Jacques. « Éthique et politique », BÉLANGER, Rodrigue et PLOURDE, Simonne. (dir). *Actualiser la morale. Mélanges offerts à René Simon*. Paris, Éditions du Cerf, 1992, pp. 97-113.
- SAINT-PIERRE, Majella. « Compétitivité et solidarité : mondialisation, crise de l'emploi et entreprises coopératives », dans *Économie et solidarités*, vol. 29, n° 2 (1998), pp. 118-123.
- SAINT-PIERRE, Majella. « Une autre façon de développer », dans *Relations*, n° 636 (décembre 1997), pp. 307-309.
- SALES, Michel. « Nations, transformations mondiales en cours et Bien commun de l'humanité. Quelques notes en vue d'un discernement », dans *Communio*, vol. 25, n° 1 (janvier-février 2000), pp. 45-56.
- SÉGUIER, Michel. « Pour une qualité du développement », dans *Économie et humanisme*, n° 350 (octobre 1999), pp. 20-24.
- SIMARD, Majella. « Le Bas Saint-Laurent : un milieu innovateur », dans *Revue Organisations et Territoires*, n° 8 n° 1-2, (printemps-été 1999), pp. 105-112.
- STATISTIQUE Canada. *Income after tax, distribution by size in Canada*. Table IV. Ottawa, Division de l'analyse et des enquêtes sur le travail et les ménages, mars 1996, 200p.
- TABARD, Nicole et BESSY, Pascale. *Typologie socioprofessionnelle de l'Ile-de-France : 22 types de communes*. Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 1990, 81 p.
- TODD, Emmanuel. *L'illusion économique. Essai sur la stagnation des sociétés développées*. Paris, Éditions Gallimard, 1999, 321 p.
- TREMBLAY, Rodrigue. *Les grands enjeux politiques et économiques du Québec*. Montréal, Les Éditions Transcontinentales, 1999, 339 p.
- TRUDEL, Clément. « L'ONU met l'accent sur les inégalités », dans *Le Devoir*, vol. 89, n° 203 (9 septembre 1998), p. A-4.
- TURCOTTE, Claude. « Hauts et bas de la mondialisation », dans *Le Devoir*, vol. 89, n° 212 (19 septembre 1998), p. A-5.

**ADHÉSION  
FACILE  
ET  
PEU  
CÔTEUSE!**

**RENDEMENT  
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS  
TOTALISANT 30%**

**UNE  
ÉPARGNE  
RETRAITE  
ADMISSIBLE  
AUX DÉDUCTIONS  
SUPPLÉMENTAIRES  
À TITRE DE REER.**

## **ADHÉRER À FONDACTION**

**C'EST PARTICIPER  
À UNE ENTREPRISE  
COLLECTIVE  
QUI VISE  
À MAINTENIR ET À CRÉER  
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,  
TOUT EN BÉNÉFICIAINT  
D'AVANTAGES  
FISCAUX  
FACILITANT  
L'ACCUMULATION  
D'ÉPARGNE  
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN  
ET  
CRÉATION  
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT  
DANS  
L'ENTREPRISE  
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE...**

**UNE  
CONSCIENCE  
SOCIALE  
EN ACTION!**

## **FONDACTION**

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

**FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :**

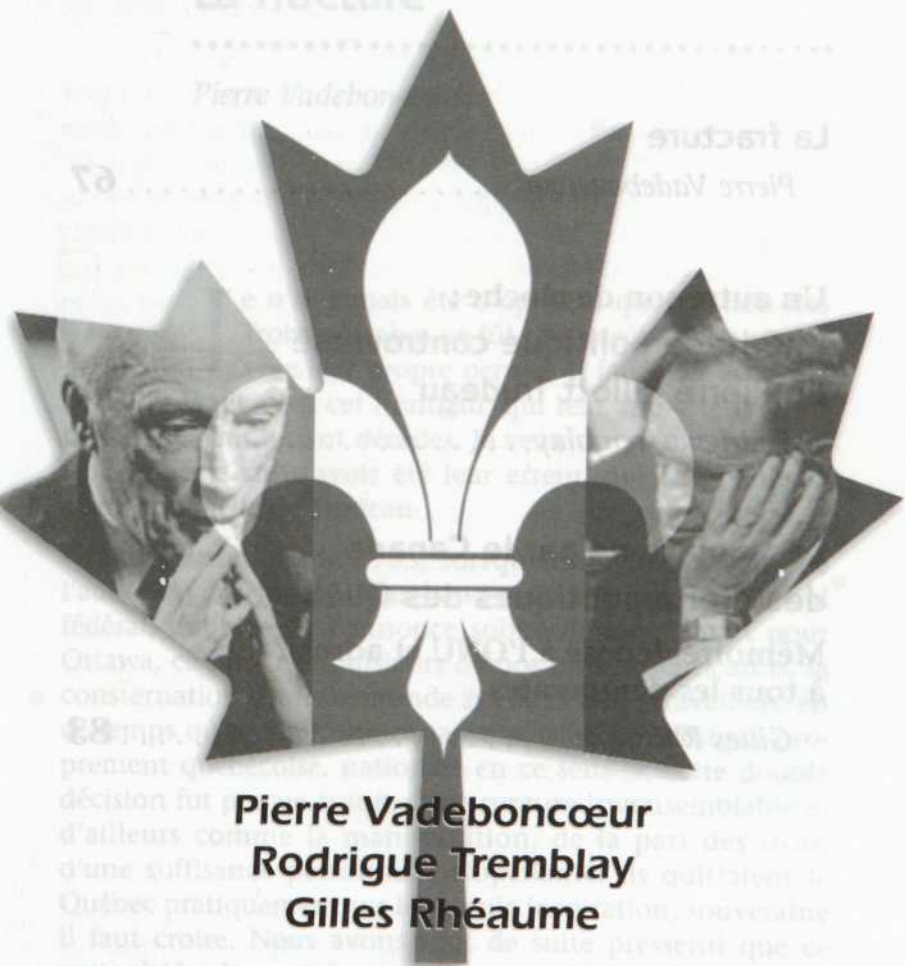
**SIÈGE SOCIAL  
2100, de Maisonneuve Est,  
Montréal (Québec) H2K 4S1**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

**Téléphoner au : 1 800 253-6665  
ou (514) 525-5505**

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDACTION disponible au siège social.

# L'héritage Trudeau



**Pierre Vadeboncoeur**  
**Rodrigue Tremblay**  
**Gilles Rhéaume**

## Dossier

# L'HÉRITAGE TRUDEAU

### La fracture

*Pierre Vadeboncoeur* ..... 67

### Un autre son de cloche :

### L'héritage politique controversé de Pierre Elliott Trudeau

*Rodrigue Tremblay* ..... 72

### Les violations par le Canada des droits politiques des Québécois

### Mémoire déposé à l'ONU et adressé à tous les démocrates

*Gilles Rhéaume* ..... 83

## La fracture

.....

*Pierre Vadeboncœur*

**J**e n'ai jamais été d'opinion que l'action des Trois colombes ne fût pas sincère ni en accord avec leur propre pensée. Il faut leur accorder ce crédit-là, et aussi cet honneur, qui leur appartient. Tous trois sont maintenant décédés. Je veux simplement relever ici ce que je crois avoir été leur erreur, qui fut d'ailleurs avant tout celle de Trudeau.

Au printemps de 1965, lorsqu'éclata la nouvelle de l'adhésion de Trudeau, Marchand et Pelletier au parti libéral fédéral, doublée de l'annonce subite de leur départ pour Ottawa, ce fut, chez plusieurs de nos plus proches amis, la consternation. Dans le monde syndical où je travaillais, en ce temps où régnait une certaine sensibilité politique proprement québécoise, nationale en ce sens-là, cette double décision fut perçue comme une rupture invraisemblable et d'ailleurs comme la manifestation, de la part des trois, d'une suffisance personnelle stupéfiante. Ils quittaient le Québec pratiquement sur leur seule inspiration, souveraine il faut croire. Nous avons tout de suite pressenti que ce geste théâtral aurait des conséquences déplorables.

Beaucoup de gens, à cette époque, dans le sillage encore bouillonnant de la Révolution tranquille, cherchaient, en quelque sorte solidairement, malgré certaines différences importantes et parfois considérables, des solutions si possible partagées, relativement aux problèmes sociaux et politiques du Québec. Les tendances diverses exprimaient des recherches dissemblables mais encore ouvertes. D'où la surprise de ce brusque et indépendant virage, qui apparaissait comme une espèce de défection.

## **Nous étions ahuris**

Pour ma part, j'ai tout de suite écrit à Trudeau, dont j'étais un ami depuis l'enfance, une lettre très inquiète. Trois mots en disaient long sur la réaction de mes amis et la mienne : « *Nous sommes atterrés!* » C'est que nous sentions toute la contradiction dans laquelle le trio s'était mis par rapport à une recherche politique commune, centrée sur le Québec, largement collective en dépit de points de vue divergents. La Révolution tranquille, qui se continuait, était une aventure profondément québécoise. Le Canada dans son entier n'était pas dans l'axe de ce mouvement de l'histoire. Celui-ci commençait d'ailleurs à s'étendre à une remise en question du Canada de 1867.

Depuis 1960, l'effort collectif, essentiellement québécois en effet et où le souverainisme ne représentait encore qu'une marge, était porté par les syndicats, par les écrivains et les artistes, par des éléments indépendantistes, par le nationalisme plus général du gouvernement Lesage, René Lévesque entre autres, d'autres ministres, quelques hauts fonctionnaires, et par des professeurs et intellectuels.

## **Quelle fracture !**

Or Marchand, Trudeau, Pelletier, s'autorisant d'eux-mêmes, rompaient cette dynamique collective fondée sur

un « nous » historique et actuel, par rapport auquel ils prenaient soudainement une distance radicale. Leur rupture était une fracture, et quelle fracture !

Celle-ci était telle que, à l'instar d'une faille géologique, elle s'étendra en profondeur, gagnant le cœur de la politique, divisant ce qui était encore conjoint ou compatible, et le Québec lui-même, on le verra, s'est fendu en deux. Il venait de se quitter symboliquement lui-même par l'espèce de désertion de trois de ses principaux témoins.

Premier effet, des amitiés fécondes et essentielles seront rompues ou plus ou moins abandonnées. J'en sais personnellement quelque chose et j'ai observé cela un peu partout. Ces blessures ne se sont jamais refermées. J'avais craint cette conséquence. Dans ma lettre à Trudeau, je disais vouloir espérer que notre ancienne amitié, qui remontait à l'école primaire, ne souffrirait pas trop de l'événement.

Il n'y avait pas lieu d'espérer cela. Nous ne nous sommes pas vus pendant vingt-cinq ans, c'est-à-dire de 1968 à 1993. Jamais je ne me suis trouvé en présence de Pierre Trudeau pendant ce quart de siècle, sauf, en 1971, comme piquet de grève devant le Parlement dans l'affaire des gars de Lapalme, puis, pour la même affaire, à la rencontre d'une délégation syndicale avec le cabinet fédéral, rencontre où, pendant une heure et demie, Pierre Trudeau évita systématiquement de croiser mon regard...

## **Toute une génération compromise**

La fracture s'approfondit cependant bien davantage. Non seulement avait-elle brisé ou distendu des amitiés, mais elle scindera irrémédiablement ma génération, qui n'accomplira plus rien ensemble. Autrement, elle l'aurait pu. Il n'y a plus eu moyen de la rassembler dans un effort pouvant concourir à des buts voisins ou compatibles. Notamment, toute une gamme d'accommodements entre des vues opposées n'ont même pas pu s'esquisser et par

conséquent toute cette réalité possible fut sacrifiée. Car la fracture était complète et fut maintenue telle par la politique rigide du fédéral, qui ne recherchait plus que la défaite du nationalisme québécois, fût-il large et recherchant des compromis. Il est vrai que l'indépendantisme s'érigea peu à peu comme un absolu, mais c'était une réponse à une domination qui contredisait l'esprit fédéraliste dans son essence, et ce dernier ne cessa plus de se durcir et de vouloir centraliser le Canada.

## Le système de la paralysie

Le mouvement d'ensemble de la Révolution tranquille, qui avait fini par s'étendre à une critique constitutionnelle modérée ou non, fut bloqué net de ce côté par Ottawa, et le Québec fut coupé en deux. Le fédéral ne consentit jamais à jeter des ponts, à proposer un véritable *new deal*. Aucun réaménagement substantiel ne fut jamais proposé, mais seulement, parfois, des mirages verbaux ou tout à fait superficiels. Au ROC, une propagande antiquébécoise intensive, assaisonnée de calomnies, acheva de fixer le Canada anglais dans une attitude aussi rigide que l'était Pierre Trudeau.

Cette situation s'accrut par une fracture encore plus large : le Canada, devenant immuable, *sauf vers plus de centralisation*, cassa ainsi le sens profond de sa propre philosophie. Non seulement combattait-il le souverainisme et le nationalisme québécois, mais il s'éloigna du fédéralisme également, en orientant résolument la politique fédérale vers l'État unitaire, avec le concours complaisant et parfois perfide des autres provinces : donc selon l'axe d'une domination et en comptant de plus en plus ouvertement sur l'impuissance de la partie dominée.

L'héritage de Pierre Trudeau réside surtout dans ces diverses brisures, effet multiple d'une attitude unique et autocratique. Il était contre une séparation, mais il a réalisé

aux lieu et place un extrême et général clivage. Ce clivage généralisé est son œuvre, hélas, ce qu'il n'aura jamais compris.

Cela engendre pour le Québec un état politique d'immobilité : d'une part une indépendance qui ne se réaliserait pas, et d'autre part un fédéralisme figé, paralysé, sauf pour l'exercice croissant d'un impérialisme interne, que l'on voit maintenant tous les jours.

C'est à quoi aboutit dans les faits la pensée statique et cérébrale de Pierre Trudeau. Le Québec québécois est refusé de fait, quelle qu'en soit l'orientation. Voilà comment le Canada nous coïnce : le Québec fractionné et mis en échec ; le Canada rompu aussi, celui-ci par l'abandon du système *confédéral* et par le choix de plus en plus clair d'une entreprise de domination sur le Québec.

La dialectique toute personnelle, retranchée et séparée dont s'inspiraient les Trois colombes dès 1965 conduisit, contre le Québec, à ces multiples fractures, effet inévitable de l'esprit d'abstraction. ♦

## Un autre son de cloche : L'héritage politique controversé de Pierre Elliott Trudeau

.....

Rodrigue Tremblay\*

« Un francophone ne peut rien pour les siens à Ottawa ».

Wilfrid Laurier

« L'assimilation, c'est une chose normale, que voulez-vous ? »

Jean Chrétien

**L**e décès de Pierre Elliott Trudeau, le 28 septembre 2000, donna lieu à un déversement de vénération dans les médias, la radio et télévision d'État (CBC/Radio-Canada) en tête. Les journaux y allèrent de sections spéciales vantant à l'unanimité le grand homme, Premier ministre du Canada de 1968 à 1979, et de 1979 à 1984. Le *Globe and Mail* de Toronto se surpassa et publia dans son édition de samedi le 30 septembre 2000, une section spéciale coiffée du titre « Our Trudeau », toute remplie d'élangs dithyrambiques d'extase. Il alla même jusqu'à titrer « If Trudeau is dead, Canada is dead ».<sup>1</sup>

À l'occasion des funérailles de personnages politiques, il est de bonne guerre, de procéder à toutes les récupéra-

\* Ancien ministre

1. *Globe and Mail*, 29 septembre, 2000, p. A 11.

tions politiques possibles et imaginables, surtout si les préparatifs d'une élection générale prématurée sont en place. Mais la béatification politique de Pierre Elliott Trudeau n'est-elle pas elle-même prématurée? Maintenant que le temps des condoléances et du respect est passé, et que les émotions commencent à s'estomper, on pourrait se pencher plus sereinement sur l'héritage politique de Pierre Elliott Trudeau. Cet héritage n'est pas sans passifs, d'un point de vue québécois, même s'il comporte d'énormes avantages pour le Canada anglais.

## **1- Le Québécois anti-québécois**

La grande habileté politique de Pierre Elliott Trudeau fut de tirer profit, pour ses propres fins politiques, de l'insécurité congénitale des Canadiens anglais face aux États-Unis et face au Québec, en moussant leur nationalisme et en leur disant ce qu'ils souhaitaient entendre : c'est-à-dire, que les Québécois francophones n'avaient pas besoin d'être politiquement maîtres chez eux pour survivre en tant que peuple francophone en Amérique du Nord, qu'ils pouvaient être heureux en tant que grosse minorité ethnique dans un grand empire canadien multiculturel, et que la seule province qu'ils contrôlaient politiquement, le Québec, était une province comme les autres dans cet empire en expansion. C'est ce discours qui plut au Canada anglais et permit à Pierre Elliott Trudeau de devenir chef du Parti libéral du Canada et d'en prendre le contrôle.

Sa grande popularité au Canada anglais, notamment en Ontario, comme c'est le cas en moindre de Jean Chrétien aujourd'hui, tenait à son statut de Québécois qui disait ce que le Canada anglais et les milieux dirigeants de Toronto et d'Ottawa voulaient entendre. Comme pour d'autres Québécois francophones qui ont fait une carrière politique à Ottawa, rien ne réussit mieux en ces milieux que l'attitude du politicien québécois rassurant, et qui sait se montrer

à l'occasion plus catholique que le pape. En leur donnant le suçon du bilinguisme dans les institutions fédérales, Pierre Elliott Trudeau prétendait que les « Canadiens français » seraient satisfaits, et, comme des homards dans l'eau tiède, ils se résigneraient à une lente assimilation dans le grand tout « canadien ».

## 2- Le nationaliste canadien

En tant que nationaliste pan-canadien, la contribution de Pierre Elliott Trudeau aura été d'exacerber le nationalisme du Canada anglais, non seulement en incitant ce dernier à rejeter tout compromis avec le Québec, comme ce fut le cas quand il joua un rôle-clé dans le rejet de l'Accord de Meech en 1990, mais aussi en s'éloignant le plus possible à la fois des États-Unis et jusqu'à un certain point de la Grande-Bretagne, mais sans toucher au symbole colonial de la reine d'Angleterre en tant que chef de l'État canadien. Pierre Elliott Trudeau prétendait combattre le nationalisme en général, mais en pratique, il n'y avait qu'un nationalisme qu'il récusait, et c'était le nationalisme de son propre peuple, soit celui lié à la langue, à la culture et à l'histoire.

Son nationalisme à lui, c'était le nationalisme politique des frontières du Canada anglais, tout particulièrement en rapport avec les États-Unis. Ce n'est pas lui, par exemple, qui aurait conclu une entente de libre-échange avec les États-Unis, parce que le nationalisme des milieux intellectuels de Toronto, dont il se faisait le héraut, commandait un anti-américanisme de bon aloi.

Pour démontrer l'indépendance politique du Canada des États-Unis, il ira jusqu'à embrasser le dictateur communiste Fidel Castro et à reconnaître son régime dictatorial, au moment même où notre voisin démocratique, les États-Unis, étaient en conflit ouvert avec le Cuba. Se prétendre démocrate et s'associer à un dictateur totalitaire qui a fait exécuter des adversaires politiques et transformé son pays

en une prison à ciel ouvert, d'où on ne peut s'échapper, sauf au risque de sa vie, il faut le faire!<sup>2</sup> Pierre Elliott Trudeau aura sans doute été un des premiers ministres canadiens les plus nationalistes et les plus anti-américains.

### 3- Le fédéraliste centralisateur

Dans un pays multi-ethnique et multi-linguistique, il est dangereux à la longue pour une fédération politique d'adopter un modèle de fédéralisme centralisateur. Les exemples de l'Union soviétique et de la Yougoslavie sont là pour nous le rappeler quotidiennement. Pourtant, c'est à ce genre de fédéralisme centralisateur auquel Pierre Elliott Trudeau aspirait.

Une fois au pouvoir, en effet, il s'est hâté de mettre à la poubelle la plupart des réflexions et recommandations de deux commissions royales sur le sujet : la Commission Laurendeau-Dunton (rapport préliminaire, 1965 ; rapport final, 1969)<sup>3</sup> et la Commission Pépin-Robarts (1979)<sup>4</sup>. Ces deux commissions d'enquête proposèrent un fédéralisme

2. Lors des funérailles de Pierre-Elliott Trudeau à Montréal, le 3 octobre 2000, le dictateur cubain était le personnage le plus visible, avec sa douzaine de gardes du corps. Voir, Éric Trottier, « L'événement qui a demandé le plus de mesures de sécurité depuis plusieurs années ». *La Presse*, 4 octobre, 2000, p. A 7.

3. La commission B et B proposa que le Canada soit bilingue, biculturel et binational. Le Gouvernement Trudeau retint la recommandation du bilinguisme pour les institutions fédérales, en adoptant la Loi sur les langues officielles de 1969. Cependant, par ses politiques, il rejeta les recommandations sur le biculturalisme et la binationalité au profit d'un multiculturalisme à l'américaine et d'un renforcement du caractère national unitaire du Canada.

4. La Commission de l'unité canadienne, créée le 5 juillet 1977, après l'élection du Parti Québécois le 15 novembre 1976, déposa son rapport, intitulé « Se retrouver, observations et recommandations », en janvier 1979.

Elle recommanda que le caractère distinct et spécifique du Québec soit officiellement reconnu, que la dualité linguistique du Canada soit renforcé, et que les pouvoirs résiduels de la constitution soient attribués aux législatures provinciales. Le Gouvernement Trudeau défendait le principe du « Québec province comme les autres » et orienta son action vers une plus grande centralisation des pouvoirs aux mains du Gouvernement fédéral.

La Commission Pépin-Robarts recommandait aussi le remplacement du Sénat actuel par un Conseil de la fédération selon un modèle de décentralisation expérimenté dans la fédération allemande.

authentique pour le Canada et firent des recommandations qui auraient pu solutionner le dilemme des francophones au Canada dans un très vaste pays à très forte majorité anglophone. C'est ainsi que le Parti libéral du Québec, sous la direction de Claude Ryan et de Robert Bourassa, adopta plusieurs des recommandations des commissions Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts en faveur d'un fédéralisme canadien décentralisé.

Il était souhaitable et même inévitable dans un tel contexte que les gouvernements provinciaux, à commencer par celui du Québec, jouent un rôle important dans la promotion des intérêts vitaux de leurs populations. Pierre Elliott Trudeau choisit plutôt la vision d'un fédéralisme centralisateur, faisant des gouvernements provinciaux des appendices mineurs du pouvoir central.

Certains admirent Pierre Elliott Trudeau parce qu'il était réfractaire aux compromis. Mais dans les affaires humaines, et dans celles de la politique, en particulier, l'absence d'esprit de compromis mène tout droit aux tensions et aux conflits. C'est peut-être pourquoi le Canada de Pierre Elliott Trudeau est aussi divisé qu'il ne l'a jamais été. Des leaders tels John Diefenbaker ou Lester B. Pearson étaient peut-être moins flamboyants, mais ils furent plus pratiques et plus efficaces. Les idéologues sont des héros pour un temps, mais ils laissent souvent derrière eux des désastres que d'autres devront corriger. La vision centralisatrice de Pierre Elliott Trudeau se révélera ultimement une vision dangereuse pour le Canada.

#### **4- La Loi constitutionnelle de 1982 imposée au Québec**

Certains considèrent comme un grand exploit que Pierre Elliott Trudeau ait procédé au rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique du Parlement de Londres et ait constitutionnalisé une charte des droits et libertés. Au Canada anglais, en particulier, on estime que c'est cette

réalisation qui a lancé la « nation » canadienne. Au mieux, on prête peu attention au fait que cela se fit en faisant reculer le Québec. Au pire, on s'en est réjoui, parce qu'on a cru que la promotion du nationalisme anglo-canadien ne pouvait se faire sans simultanément contenir, et au besoin, écraser le nationalisme québécois. Mais, à moins de considérer que les coups de force en politique sont l'essence de la démocratie, celui de Trudeau en 1981-82 était profondément anti-démocratique, et dans le cas du Québec dont le Parlement s'y opposa à la presque unanimité, clairement illégitime.

## **5- Une constitution d'avocats-politiciens pour des juges-avocats**

D'un point de vue général, il est tout à fait normal et souhaitable qu'un pays ait une constitution qui lui soit propre et qui garantisse à tous les citoyens un certain nombre de droits fondamentaux.

On s'attend, en effet, à ce qu'une constitution garantisse le « droit à la vie », le droit à « l'égalité en droit », le « droit à la liberté », le « droit à la propriété », et le « droit à la poursuite du bonheur et de la prospérité », c'est-à-dire des droits fondamentaux pour tout être humain afin d'être protégé contre l'esclavage, contre les persécutions, contre les meurtres, contre les discriminations et contre l'arbitraire des gouvernements. La plupart de ces droits humains fondamentaux se retrouvent en haut de la liste des droits fondamentaux dans la plupart des constitutions démocratiques, dont la « Declaration of Independence » et le « Bill of Rights » des États-Unis, et dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France.

Normalement, cependant, la rédaction d'une constitution émane ou bien d'une assemblée constituante, spécialement élue par la population à cette fin, ou bien d'un gouvernement qui la fait entériner par la population lors d'une consultation spéciale. Lorsqu'une constitution est à

la fois rédigée et adoptée par des politiciens, sans être entérinée directement par le peuple souverain, peut-on encore parler d'une Loi des lois ? Elle peut être légale d'un point de vue strictement juridique sans nécessairement être légitime d'un point de vue démocratique. Il y a quelque chose d'incongru quand une loi qui s'applique avant tout aux politiciens est rédigée et adoptée exclusivement par des politiciens. Ce fut pourtant le cas au Canada avec la Loi constitutionnelle de 1982. La Constitution de Pierre Elliott Trudeau est un document élitiste qui souffre d'un grand déficit démocratique.

## 6- Une constitution adoptée sans le Québec

Pour le Québec, le rapatriement de la Constitution canadienne du Parlement de Londres au Parlement canadien, en 1982, sans le consentement du Parlement du Québec, une des quatre provinces fondatrices de la Confédération de 1867 et seule province où les francophones sont en majorité, fut un net recul politique. De colonie constitutionnelle britannique, le Québec est *de facto* devenu, le 17 avril 1982, une colonie constitutionnelle canadienne.

En effet, jusqu'en 1949, c'était le Conseil Privé de Londres, habituellement présidé par un Lord, qui servait de cour constitutionnelle suprême pour les litiges opposant les gouvernements provinciaux canadiens et le gouvernement fédéral. De 1949 à 1982, ce fut la Cour Suprême du Canada qui assumait la tâche d'interpréter les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Depuis 1982, cependant, nous nous retrouvons avec une cour fédérale qui a le dernier mot sur un document fédéral, ce qui relègue nécessairement les gouvernements provinciaux dans une position d'infériorité. La Cour Suprême du Canada est, en effet, un organisme dont les membres sont nommés à 100 % par une des parties, soit par le Gouvernement fédéral lui-même, et qui arbitre une loi constitu-

tionnelle qui origine du Gouvernement fédéral. Personne ne prétendra qu'il ne s'agit pas là d'un recul majeur pour le Parlement du Québec.

On a longtemps déploré au Canada anglais que le Conseil Privé de Londres, dans ses décisions, avait souvent statué en faveur des provinces canadiennes, même s'il n'hésita pas en 1927 à retrancher le Labrador du territoire du Québec. Grâce à Pierre Elliott Trudeau, le Canada anglais n'a plus à s'inquiéter : Dorénavant, la Cour fédérale veillera aux intérêts du Gouvernement fédéral à partir d'un texte constitutionnel fédéral.

## **7- Une constitution contre le Québec**

La Loi constitutionnelle de 1982 transféra unilatéralement plusieurs pouvoirs et prérogatives en matières civiles du Parlement du Québec, soit au Parlement fédéral, soit aux tribunaux fédéraux, notamment en matières de langue, d'éducation et de culture. Personne ne prétendra qu'il ne s'agit pas d'un recul pour le Parlement du Québec.

## **8- Une constitution rigide pour les générations futures**

Le Québec et le reste du Canada sont maintenant affligés d'une constitution qui leur impose un représentant de la Royauté britannique en tant que chef d'État perpétuel, à moins que tous les parlements provinciaux et le Parlement fédéral acceptent à l'unanimité qu'il en soit autrement. En pratique, cela garantit que des souverains britanniques régneront au Canada à perpétuité. Déjà, l'Ile-du-Prince Edward a signifié qu'elle s'opposera à ce qu'il en soit autrement. Personne ne prétendra que ce n'est pas pour le Québec, en particulier, une humiliation.

## 9- Une constitution qui créera de nombreux problèmes

La Loi de 1982 a constitutionnalisé d'une façon unilatérale et tout d'un bloc des droits, jusqu'à là plus ou moins clairs et précis, pour les autochtones du Canada, spécialement dans leurs relations territoriales et politiques avec les gouvernements provinciaux. Personne ne prétendra qu'il ne s'agit pas là d'un recul sérieux des prérogatives du Parlement du Québec.

## 10- Une constitution déséquilibrée

Concernant la partie de la Loi de 1982 consacrée à une charte des droits, on est frappé par le manque de hiérarchie dans les droits et libertés qui y sont énumérés. En effet, la Charte canadienne des droits et libertés énumère un peu moins de 50 « droits et libertés », plus ou moins pêle-mêle, allant de la liberté de conscience au droit à un interprète en certaines circonstances, en passant par le droit à l'assistance d'un avocat. C'est une grande lacune que l'on ait pas établi un ordre prioritaire dans les droits fondamentaux de la personne.

On est surpris de découvrir, par exemple, que certaines libertés civiques telles les libertés de conscience, d'opinion, de réunion et d'association sont placées sur le même pied que d'autres droits humains plus fondamentaux. Est-il possible que la « liberté d'association » ait préséance sur « le droit à la vie » ? A-t-on vraiment, dans une société civilisée, le droit constitutionnel de se réunir pour comploter l'assassinat de quelqu'un ? Est-ce un droit « humain » fondamental ? Peut-on vraiment croire que le droit à la vie et le droit de réunion sont d'égale importance en tant que droits humains fondamentaux ?

Pourtant, c'est à ce droit d'association et de réunion, transformé en un droit prioritaire absolu, que les adversaires d'une loi antigang se réfèrent aujourd'hui pour justi-

fier leur opposition à l'adoption d'une telle modification au Code criminel<sup>5</sup>. Il y a vingt-cinq ans, la peine capitale fut abolie au Canada. Cependant, à quoi aura servi d'abolir celle-ci si c'est pour que des armées privées de criminels bien identifiés la rétablissent, et cela, d'une façon bien plus dangereuse, parce que sans encadrement légal? La Loi constitutionnelle de Pierre Elliott Trudeau est loin d'être le document parfait que ses adulateurs prétendent.

## 11- Le processus d'américanisation du Canada

Paradoxalement, Pierre Elliott Trudeau aura fortement contribué à rendre le Canada socialement et culturellement semblable aux États-Unis et à préparer ainsi le terrain pour une fusion éventuelle du Canada dans une république américaine élargie. En effet, une des contributions majeures de Pierre Elliott Trudeau aura été l'américanisation légale et sociale du Canada, en imposant sans référendum une constitution à l'américaine, et en bouleversant les lois canadiennes d'immigration pour que le tissu démographique du Canada ressemble le plus possible au grand melting-pot multiculturel et multiracial des États-Unis. Le Québec qui jouit d'un pouvoir partagé en matière d'immigration continuera pour de nombreuses années de recevoir une immigration qui est majoritairement anglophone, ce qui continuera de miner la position linguistique minoritaire des francophones au Canada.

.....

5. Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, fit une demande spéciale au Gouvernement du Canada d'adopter une telle législation, afin de rétablir l'ordre public face aux gangs criminalisés. Le premier ministre du Canada apporta une réponse pour le moins bizarre en déclarant : « Vous nous demandez encore d'intervenir dans la juridiction provinciale, c'est toujours délicat ». Or, l'article 91(27) de la Constitution canadienne réserve au seul Gouvernement fédéral le droit de légiférer dans tout ce qui touche le droit criminel. Voir, Marco Fortier, « Loi antigang plus musclée : 'On verra', dit Chrétien », *Le Journal de Montréal*, 15 septembre, 2000, p. 9.

## Conclusion

On peut révéler et même aduler un personnage politique, mais cela ne doit pas rendre aveugle et étouffer tout sens critique. Pierre Elliott Trudeau a eu de grandes qualités en tant qu'homme politique, à commencer par sa grande intelligence, sa discipline personnelle et son sens de la stratégie politique, à la manière d'un joueur d'échecs. Ses réalisations politiques, malheureusement, se sont fait tantôt sur le dos du Québec, tantôt contre le Québec. Il fut bien davantage un héros du Canada anglais que celui de ses concitoyens francophones du Québec. Son héritage politique ressemble à de l'or faux, il vaut moins que son apparence. ◊

# Les violations par le Canada des droits politiques des Québécois

Mémoire déposé à l'ONU et adressé  
à tous les démocrates

.....

*Gilles Rhéaume*<sup>1</sup>

*« Ce n'est pas dans la nature des choses que les Français du Canada  
vivent éternellement sous la domination des Anglais »*

Charles De Gaulle

## Introduction

Ce mémoire vise à faire connaître les violations des droits politiques des Québécois pratiquées par le Canada.

En déposant ce document auprès de l'Organisation des Nations-Unies et de plusieurs autres instances de la communauté internationale notre intention est de sensibiliser l'opinion mondiale aux difficultés que vivent les Québécois au Canada.

.....

1. Professeur de philosophie, Directeur de l'Institut d'études des politiques linguistiques, Président de la Conférence des peuples de langue française (1982-1985), Président du Mouvement souverainiste du Québec.

Nous estimons que nos droits politiques fondamentaux sont bafoués par un *ultranationalisme* d'État qui est contraire aux libertés civiques reconnues par le droit international.

Nous espérons que les démocrates où qu'ils se trouvent sauront entendre l'appel qui leur est ainsi lancé et qu'ils mettront tout en œuvre pour que cessent l'intimidation et la discrimination que subit le peuple québécois qui peut et qui doit, comme tous les autres peuples, disposer librement de lui-même.

Nous serons honorés de recevoir tout commentaire et tout appui venant de celles et de ceux qui liront ces pages. Quiconque lira ce document est invité à le faire circuler.

Nous avons besoin de votre concours pour faire entendre raison au Canada qui vient de retirer à tout un peuple l'égalité démocratique qui est pourtant l'une des colonnes de la démocratie universelle et un des principaux axes des *Droits de l'homme*.

Vive le Québec libre !

Gilles Rhéaume

Paris, le 15 septembre 2000

## Première partie

### Survol historique

Le peuple québécois est installé en Amérique du Nord depuis bientôt un demi-millénaire. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, sa présence sur ce continent est connue de la communauté internationale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle cette reconnaissance est formalisée par des traités auxquels sont associées les grandes puissances de l'époque. Par le Traité de Paris de 1763, l'Acadie étant déjà devenue possession britannique depuis 1713, ce qui reste de la Nouvelle-France, le Canada, est cédé à l'Angleterre. Il y a donc des siècles que ce peuple

de langue française est sujet de droit international. Ces droits sont antérieurs au Canada moderne lui-même qui fait remonter sa fondation à 1867.

L'Angleterre dès 1774, par le *Quebec Act*, reconnaît de nouveau et de façon plus formelle encore, par un vote de son parlement, le caractère distinct de cette population de langue et de culture françaises. En fait et en droit, Londres consacre les droits de ce berceau et de ce foyer de l'Amérique française. Cette loi constitue une charte des droits du français au Québec. Du point de vue historique l'existence du peuple québécois et de ses droits est incontestable et ne peut donc être réfutée d'aucune façon par l'*ultranationalisme* d'un Canada frileux et replié sur lui-même...

En 1791, en 1840 et en 1867, le parlement britannique a modifié le statut constitutionnel du Québec qui fut d'abord doté d'une chambre d'assemblée mais sans pouvoirs véritables, ce qui fut la cause de la répression sanglante des Patriotes de 1837 et de 1838 qui avaient osé revendiquer l'indépendance du Bas-Canada.

En 1840 Londres voulu assimiler les francophones en concoctant un nouveau régime politique qui assurerait leur disparition en tant que peuple. La langue française fut proscrite du parlement. Il faudra des années avant que la langue de la majorité de la population du pays puisse reprendre ses droits naturels. En fait jamais la langue française ne parviendra à occuper la place que prend, par exemple, le néerlandais à Amsterdam, le toscan à Rome ou l'anglais à... Toronto, Winnipeg ou Vancouver!

En 1867 Londres vota le *British North America Act* qui donna naissance au Canada actuel avec ses deux niveaux de gouvernement. C'est la naissance de la Province de Québec et de son parlement qui sera et qui demeure toujours la seule assemblée parlementaire de toute l'Amérique à être sous le contrôle d'une population francophone. Jamais les Québécois n'ont été consultés avant d'adhérer à

ces régimes politiques. Ces régimes leur ont été imposés comme cela arrive dans toutes les situations coloniales...

Le XX<sup>e</sup> siècle a vu le peuple québécois préciser ses revendications politiques. La modernisation du Québec a été accompagnée d'une prise de conscience de ses différences culturelles face à un Canada de plus en plus anglophone et de plus en plus réfractaire aux francophones. Toutes et chacune des provinces anglaises du Canada ont pourchassé voire persécuté les minorités francophones. L'histoire de ces minorités françaises révèle un des drames les plus méconnus de cette époque. Il est significatif de noter que jamais le pouvoir dit confédéral n'a désavoué ces lois des provinces anglaises qui ont annihilé les droits du français alors qu'il en avait le pouvoir en vertu de la Constitution.

**ANNÉES DE L'ABOLITION DES DROITS DU FRANÇAIS AU CANADA  
ANGLAIS SELON LES PROVINCES :**

**Nova Scotia en 1864**

**New Brunswick en 1871**

**Prince Edward Island en 1877**

**Manitoba en 1890**

**Sakastchewan en 1892**

**Ontario en 1912**

Afin de compléter ce tableau il est nécessaire de signaler aussi les taux d'assimilation des francophones du Canada. Ainsi il est plus aisé de mesurer le succès des entreprises d'anglicisation de ces minorités françaises par le Canada anglais :

**TAUX D'ASSIMILATION EN L'AN 2000 DES FRANCOPHONES  
DANS LES PROVINCES ET TERRITOIRES DU CANADA ANGLAIS<sup>2</sup>**

Newfoundland :	58 %
Prince Edward Island :	47 %
Nova Scotia :	43 %
New Brunswick :	8 %
Ontario :	39 %
Manitoba :	53 %
Sakastchewan :	71 %
Alberta :	68 %
British Columbia :	71 %
Yukon :	54 %
North West Territories :	57 %

Il ne faut pas hésiter à écrire que ces populations ont subi un véritable génocide culturel. La majorité anglophone de ces provinces et du Canada était habitée et animée d'une incroyable francophobie dont les répercussions sont toujours fort actives en l'an 2000.

Le *linguisticocentrisme* canadien est historiquement imperméable et allergique à tout ce qui est francophone et français. Les francophones hors Québec du Canada sont des communautés qui ont été culturellement sacrifiées sur l'autel de la sacro-sainte uniformité canadienne ! Le colonialisme sociolinguistique canadien n'a pas épargné non plus les francophones du Québec...

Après la Deuxième Guerre mondiale la revendication du Québec s'est précisée au plan politique en s'inspirant de la philosophie de la décolonisation. La pensée politique québécoise s'est enrichie de l'apport de la réflexion des autres peuples du monde aux prises avec des situations comparables à la sienne. Ce qui n'a pas échappé non plus

.....  
2. Jean-Yves Thériault, *Francophones minoritaires au Canada*, Éditions d'Acadie, 1999.

aux grands penseurs de la décolonisation qui ont bien su identifier le caractère colonial du drame canadien-français et québécois. Au Québec même la langue française était une langue de deuxième classe. Il ne faut pas hésiter à qualifier de véritable ségrégation linguistique le vécu des francophones de tout le Canada, y compris au Québec.

Les années soixante et soixante-dix ont donc vu apparaître des mouvements et des partis politiques qui ont précisé le projet québécois dans le sens de l'indépendance politique.<sup>3</sup> Cette démarche audacieuse était portée par les éléments les plus jeunes et les plus instruits du pays. Le fameux et courageux « Vive le Québec libre » du général Charles de Gaulle, en 1967, à Montréal, a internationalisé la cause du peuple québécois ces *Nègres blancs d'Amérique* comme l'a si bien dit Pierre Valières dans son livre libérateur...

Par la suite, en 1968, René Lévesque, jusqu'alors ministre québécois favorable au maintien du Québec dans le Canada, a fondé le Parti québécois qui portera le projet indépendantiste au cœur des enjeux électoraux. En octobre 1970, le Canada décréta la Loi des mesures de guerre qui, en suspendant les libertés fondamentales a interpellé, arrêté, questionné et emprisonné plusieurs centaines de Québécois coupables de militer pour l'indépendance de leur pays. Le Gouvernement du Canada n'a rien laissé au hasard. Deux commissions d'enquête ont montré pourquoi, comment et combien Ottawa avait infiltré, par sa police, les groupes indépendantistes et que ses agents avaient violé les lois, mis des bombes, fabriqué des communiqués faussement attribués aux indépendantistes... Le Premier ministre actuel du Canada, Jean Chrétien, était membre de ce gouvernement qui, il y a trente ans, a bafoué les droits fondamentaux de toute une population en incarcérant sans procès ses adversaires politiques et en faisant

3. C'est en 1960 que le Rassemblement pour l'indépendance nationale, qui fut le premier parti politique indépendantiste, a été créé. Son président était le professeur André D'Allemagne.

subir à des enfants innocents les affres des brutales arrestations policières de leurs parents... Trente ans plus tard, en l'an 2000, le même Jean Chrétien a fait adopter la loi C-20 qui réduit à néant les libertés politiques de tout un peuple et qui fait que les souverainistes du Québec ne bénéficient plus des mêmes droits que les autres Canadiens dépossédés qu'ils sont de l'égalité démocratique... Revenons cependant aux années soixante-dix.

Le 15 novembre 1976, le Parti québécois prend le pouvoir et René Lévesque forme alors le premier gouvernement indépendantiste de l'histoire du Québec. C'est à cette époque que l'Assemblée nationale a adopté *La Charte de langue française* qui fit de la langue du peuple québécois la langue officielle du Québec.<sup>4</sup> Cette législation demeure la loi la plus populaire de toute notre histoire parlementaire tellement elle a voulu redresser une situation sociolinguistique inqualifiable où la langue française et ses usagers étaient systématiquement humiliés, outragés et opprimés...

Ce parti avait aussi pris l'engagement de tenir un référendum sur la souveraineté à l'intérieur de son mandat gouvernemental.

Afin que cette consultation populaire, qui s'est tenue le 20 mai 1980, soit la plus démocratique et la plus équitable possible, l'Assemblée nationale du Québec a alors voté une législation sur les consultations populaires parmi les plus avancées du monde. Il y aurait un camp du OUI et un camp du NON dont les dépenses seraient hautement surveillées. Le droit de vote lors d'un référendum fut accordé à tous les résidents du Québec en vertu du principe démocratique « une personne, une voix ».

.....  
4. Le gouvernement de Robert Bourassa avait fait adopter, en 1974, la loi 22 qui fit nominalement du français la langue officielle du Québec. Toutefois, la langue anglaise y était aussi tellement officialisée, qu'en fait le Québec devenait bilingue.

Le référendum a été précédé d'un large débat où les tenants du OUI et du NON ont pu faire connaître leur argumentaire respectif à l'électorat.

Au Canada il y a donc deux paliers de gouvernement, le fédéral et le provincial. Il y a ainsi un parlement à Ottawa et un autre dans chacune des capitales provinciales dont un à Québec. Le gouvernement du Canada, alors dirigé par Pierre Elliott Trudeau, a décidé de passer outre à la loi québécoise sur les référendums, notamment en matière de dépenses autorisées. Cette décision a eu pour effet que le camp du NON a ainsi pu bénéficier d'un important soutien financier et logistique qui l'a avantagé grandement face au camp du OUI... Ainsi d'importantes sommes d'argent ont pu échapper au contrôle financier pourtant prévu par la loi québécoise. Plusieurs ministères et agences du gouvernement central se sont adressés directement à la population du Québec.

Il est aussi important de signaler qu'au Canada il n'existe pas de carte d'électeur ni de possibilité de vérifier l'identité des personnes tant au moment de l'inscription sur les listes électorales qu'au moment du vote lui-même... Nous reviendrons ultérieurement sur cet aspect troublant qui interpelle toutes les consciences démocratiques tellement il a été source d'abus, notamment lors du référendum sur la souveraineté de 1995.

Au soir du 20 mai 1980 le NON à la souveraineté du Québec l'a emporté dans une proportion de 60%. Malgré cette défaite, le Parti québécois dirigé par René Lévesque fut reporté au pouvoir en 1981.

Du côté d'Ottawa, le gouvernement du Canada de Pierre Elliott Trudeau s'est engagé dans un processus de rapatriement de la constitution canadienne qui n'était toujours qu'une simple loi du parlement de Londres. Le Québec tout entier s'est vivement opposé à cet exercice car il lui a été impossible de s'assurer auparavant que ses droits

historiques seraient maintenus et que de nouveaux pouvoirs lui seraient alors dévolus. C'est à l'unanimité des partis politiques que l'Assemblée nationale du Québec a dénoncé le coup de force du Canada anglais contre le Québec. Malgré la vigoureuse dénonciation du Québec, le Canada est allé quand même de l'avant avec son projet et a proclamé, en 1982, le *Canada Act*, dont un des premiers effets aura été l'affaiblissement de la *Charte de la langue française* du Québec. Nulle part dans ce nouveau texte constitutionnel n'est reconnue l'existence du peuple québécois. Qui plus est, la spécificité québécoise qui fait de ce territoire le foyer de l'Amérique française n'a été non plus mentionnée dans le document.

Au début des années quatre-vingt-dix, un nouveau gouvernement fédéral qui s'est voulu plus respectueux des droits du peuple québécois a toutefois échoué dans sa tentative d'intégrer le Québec dans le giron de la constitution canadienne. Par référendum, les Canadiens et les Québécois ont massivement rejeté cette autre proposition constitutionnelle.

En 1994, le Parti québécois dirigé par Jacques Parizeau est reporté au pouvoir à Québec après avoir pris l'engagement de tenir un autre référendum sur la souveraineté du Québec. Ce sera celui du 30 octobre 1995.

### **Les irrégularités commises par le Canada en faveur du NON lors du référendum du 30 octobre 1995**

La campagne référendaire de 1995 a été tellement marquée d'irrégularités et d'illégalités encouragées et générées par le camp du NON au Québec, qu'il est permis de croire et d'affirmer que non seulement les résultats de cette consultation qui a donné ce NON gagnant à 50,6 % ont été faussés par ces infractions, mais que le OUI qui a perdu par 52 000 voix aurait dû l'emporter. Le soir du 30 octobre

1995 les Québécois n'ont pas uniquement connu une défaite politique, tout un peuple s'est fait voler un pays !

Le taux de participation de l'électorat à cette consultation a atteint les 93 %. Cinquante deux mille voix (52 000) de majorité en faveur du NON, cela veut dire qu'un simple déplacement de vingt six mille voix (26 000) aurait changé l'issue de ce scrutin. Cela veut aussi dire que si cinquante deux mille votes (52 000) attribués au NON l'ont été de façon irrégulière là aussi le OUI aurait dû être vainqueur. L'enjeu n'est pas banal. Il s'agit ici de l'indépendance d'un peuple soumis depuis plus deux siècles à une majorité étrangère et hostile qui est de plus animée d'un *ultranationalisme* troublant qui a traversé les générations et sur lequel nous reviendrons...

Dans un premier temps il faut disposer d'une critique hautement médiatisée au Canada anglais selon laquelle les tenants du OUI en 1995 auraient planifié des manœuvres visant à faire rejeter de nombreux bulletins qui auraient dû être portés au compte du NON. Les tribunaux supérieurs, qui faut-il le rappeler sont composés de magistrats tous nommés par le cabinet fédéral (il n'y a pas d'école de la magistrature au Canada et les juges sont arbitrairement désignés par le pouvoir politique), ont rejeté cette accusation. De plus le tableau qui suit est très éloquent sur le nombre de bulletins rejetés au Québec depuis les trente dernières années. Une simple lecture permet de constater qu'il n'y a pas eu en 1995 plus de bulletins rejetés que lors des autres consultations populaires.

**POURCENTAGE (%) DE BULLETINS REJETÉS  
LORS DES CONSULTATIONS POPULAIRES QUÉBÉCOISES DEPUIS 1970**

Année	(%)	Parti politique au pouvoir
1998	1,13	Parti québécois
1995	1,82	Parti québécois
1994	1,96	Parti libéral
1992	2,18	Parti libéral
1989	2,63	Parti libéral
1985	1,52	Parti québécois
1981	1,06	Parti québécois
1980	1,74	Parti québécois
1976	2,05	Parti libéral
1973	1,81	Parti libéral
1970	1,95	Union nationale

La lecture de ce tableau permet d'en dégager les conclusions suivantes :

- De 1970 à 1998, il y eut au Québec dix huit (18) consultations populaires dont onze (11) élections générales et trois (3) référendums ;
- Les partis politiques fédéralistes, soit l'Union nationale et le Parti libéral, étaient au pouvoir lors de six (6) de ces consultations alors que le Parti québécois qui est souverainiste l'a été pendant cinq (5) ;
- La moyenne de bulletins rejetés sous les fédéralistes a été de 2,09 % et de 1,47 sous les souverainistes. Il est nécessaire de mentionner cela car c'est le gouvernement qui nomme certains des officiers d'élection ;

Il est donc aisé de réfuter les allégations de certains tenants du NON qui continuent d'affirmer qu'au référendum de 1995 les partisans du OUI ont gonflé le nombre des bulletins rejetés afin d'aider leur cause. Il n'est peut-être pas inutile de signaler que le groupe qui fait cette campagne est *Alliance Quebec*, une association du NON qui reçoit depuis

des décennies plus d'un million de dollars chaque année du gouvernement canadien pour combattre la loi 101<sup>5</sup> et la souveraineté du Québec. Plusieurs membres de l'*Alliance* et plusieurs autres groupes de la communauté anglophone se sont dissociés de cet organisme jugé trop radical. Toutefois certains élus du Parti libéral du Québec continuent de les appuyer dans leurs campagnes... Revenons toutefois au comportement bouleversant du Canada et des forces du NON en 1995.

Rappelons de nouveau qu'un simple déplacement de vingt-six mille voix (26 000) aurait changé les résultats de ce référendum et que le Québec serait alors devenu un pays...

En vertu de la loi d'accès à l'information gouvernementale des journalistes du Québec ont obtenu des renseignements stupéfiants qui soulèvent les doutes les plus sérieux quant au comportement d'Ottawa et de certains de ses satellites ou de ses partenaires du camp du NON lors de la dernière campagne référendaire. En plus des témoignages crédibles sont venus conforter cette thèse selon laquelle les résultats du 30 octobre 1995 ont été faussés par des irrégularités aussi nombreuses que diverses.

Les listes électorales ont été constituées suite à un recensement où des officiers se sont présentés à tous les domiciles du Québec afin d'y recueillir les noms des personnes qui y résident et qui sont habiles à voter. À ce moment-là non plus, il n'était pas permis d'identifier formellement les électeurs ni de les rencontrer personnellement... Quiconque pouvait donner autant de noms qu'il le voulait ! Est-il vraiment nécessaire d'insister sur le caractère insolite et singulier d'un semblable processus ?

En 1995 tous les citoyens canadiens résidant au Québec avaient le droit de vote au référendum. Cela était également possible pour les Québécois séjournant à l'étranger

.....  
5. La Charte de la langue française.

ainsi que pour les anciens résidents du Québec qui manifestaient l'intention d'y revenir.

La conviction que le Canada et les forces du NON, par leurs actions irrégulières et illégales, ont faussé les résultats de ce scrutin s'appuie sur les faits suivants :

- I- Attribution irrégulière et massive, de certificats de citoyenneté canadienne dans un climat d'*ultranationalisme* inquiétant qui a pris les immigrants en otage ;
- II- Intrusion du gouvernement canadien dans l'inscription dans le registre d'électeurs d'anciens résidents du Québec en les incitant à violer la loi électorale ;
- III- Inscription irrégulière de plus de deux cent mille (200 000) personnes sur les listes électorales ;

**I- Attribution irrégulière, massive de certificats de citoyenneté canadienne, dans un climat d'*ultranationalisme* saisissant**

L'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1994, qui fut élu en s'engageant à tenir un référendum sur la souveraineté du Québec, durant la première année de son mandat gouvernemental, a sonné l'alarme de l'unité canadienne. Le gouvernement fédéral n'a rien voulu laisser au hasard et n'a pas hésité à mettre toutes les chances de son côté. Ainsi les procédures et les modalités conduisant à l'obtention de la citoyenneté canadienne ont été sensiblement bousculées par l'adoption de mesures d'exception plus que douteuses comme l'ont révélé les documents obtenus par les journalistes en vertu de la loi d'accès à l'information gouvernementale.<sup>6</sup> Selon les chiffres officiels de *Citoyenneté et Immigration Canada*, l'augmentation, en 1995, année du référendum, par apport aux années précé-

6. Jean Chartier, *Le Devoir* du 23 mai 1996 et Pierre O'Neill, *Le Devoir* du 8 novembre 1999.

dentes, du nombre de ces attributions fut de quatre vingt sept pour cent (87 %). Plus de onze mille quatre cents (11 400) certificats furent attribués dans le seul mois d'octobre soit vingt-cinq pour cent (25 %) du total annuel. En 1993, vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf nouveaux (23 799) citoyens canadiens reçurent leur attestation de citoyenneté. En 1995, ce chiffre s'éleva à quarante trois mille huit cent cinquante cinq (43 855). Cette augmentation subite à elle seule soulève de nombreuses questions...

Il faut aussi signaler qu'une directive spéciale des hautes autorités du ministère canadien a été transmise aux fonctionnaires chargés de ces attributions afin d'accélérer au maximum les procédures et de traiter en priorité toutes les demandes en suspens. De plus, selon des témoins oculaires et dont les déclarations ont été dûment authentifiées les conditions d'attribution de la citoyenneté étaient réduites au minimum voire carrément inexistantes et cela au grand dam de la loi canadienne elle-même.

La *Loi sur la citoyenneté* prescrit la connaissance de l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, soit l'anglais ou le français. Or il est maintenant prouvé par ces témoignages que cette exigence n'a pas été respectée. De plus lors de ces rencontres les officiers du ministère indiquaient aux candidats à la citoyenneté les réponses aux questions de connaissances générales sur le Canada auxquelles ils auraient pourtant dû répondre par eux-mêmes sans l'aide de quiconque. Tout a été mis en œuvre, y compris l'illégalité, pour que ces personnes puissent voter au référendum du 30 octobre 1995. Les certificats de citoyenneté étaient prêts à l'avance, déjà plastifiés et remis sur place. Ce qui ne se fait jamais. Les nouveaux Canadiens devant habituellement attendre plusieurs semaines voire quelques mois avant de recevoir ces dits certificats...

Ces nouveaux Canadiens ont été littéralement pris en otage par leur pays d'accueil dont les représentants les ont investis d'une grande mission celle de sauver le Canada du

péril du *souverainisme* québécois. Leur devoir était donc de participer à ce référendum et de se faire les ardents défenseurs de l'unité canadienne menacée. La souveraineté du Québec leur était présentée comme une menace à la sécurité. Un tel comportement à l'égard de personnes qui, très souvent, ont dû quitter leur pays pour des raisons liées à leur propre sécurité, est absolument dégradant et ne peut être inspiré que par une philosophie politique contraire à l'éthique la plus élémentaire. L'*ultranationalisme* canadien est une doctrine qui exacerbe le sentiment patriotique au point de le travestir en une chauvine passion aveugle qui rejette violemment toute remise en question de l'ordre établi. Utiliser ainsi les nouveaux Canadiens déshonore ce pays!

Plus de vingt mille (20 000) de ces attributions sont questionnables si on ne tient compte que de la moyenne habituelle. Toutefois c'est tout le processus qui est pervers tellement il est truffé de mesures d'exception. Rappelons qu'un simple déplacement de vingt-six mille (26 000) voix aurait changé le cours des choses le 30 octobre 1995. Il est question ici de l'indépendance d'un peuple dans l'exercice de son droit naturel à l'autodétermination...

## **II- L'inscription dans le registre des électeurs de Québécois ne résidant plus au Québec**

La loi électorale prévoit qu'il est possible que des anciens résidents du Québec puissent également voter lors d'une élection ou d'un référendum à condition qu'ils aient l'intention manifeste de revenir s'y installer. Rapidement Ottawa prit conscience des possibilités offertes par ces dispositions législatives. Un groupe fut mis sur pied, le *Committee to Register Quebecers Outside Quebec*. Parmi les animateurs de ce groupe on trouve Lawrence Bergman qui deviendra député du Parti libéral à l'Assemblée nationale du Québec.<sup>7</sup> L'action de ce groupe a été soutenue au plan

7. Pierre O'Neill, *Le Devoir* le 19 septembre 1998.

de la logistique et aussi financièrement par le Gouvernement du Canada via son *Conseil pour l'Unité canadienne*. Le comportement de ces partisans du NON a été si troublant qu'un tribunal prononça une injonction afin d'empêcher ce Conseil de distribuer gratuitement des dossiers qui indiquaient aux gens comment voter illégalement !

Des annonces publiées dans les journaux du Canada anglais ont paru avec un numéro de téléphone accessible gratuitement afin d'aider les anciens Québécois dans leurs démarches pour pouvoir voter lors du référendum. Ce numéro de téléphone appartenait au *Conseil pour l'Unité canadienne*. Autant de dépenses qui n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers du NON comme le prévoit pourtant la loi sur les consultations populaires... Qui plus est ce fameux conseil, aux dires mêmes des vérificateurs du gouvernement canadien a reçu des subventions dans des conditions anormales tout comme un autre groupe obscur, Option-Canada, qui a pu bénéficier dans les semaines précédant immédiatement le référendum de 1995 de plusieurs millions de dollars d'une façon qui contrevient à toutes les règles gouvernementales. La veille du vote, des compagnies aériennes ont offert des titres de transport à rabais pour venir au Québec. Là encore ces dépenses n'ont pas été comptabilisées...

Il est impossible de savoir combien des personnes s'étant prévaluées de leur droit de vote conditionnel à leur retour au Québec y sont vraiment revenues à l'intérieur des délais auxquels ils s'étaient pourtant formellement engagées. Plus de onze mille (11 000) électeurs ont ainsi voté au référendum.

### **III- Inscription irrégulière de plus de deux cent mille (200,000) personnes sur les listes électorales**

En mars 1997 il a été établi par le Directeur général des élections du Québec que deux cent dix-sept mille (217 000) personnes dont les noms apparaissaient sur les listes élec-

torales n'avaient pu être rejointes et ce, malgré plusieurs démarches dont celle de recouper ces listes avec les données d'autres ministères ou agences du gouvernement.<sup>8</sup>

Cette révélation est énorme de conséquences quant à la validité démocratique du référendum de 1995 alors que cette liste fut utilisée... Comment peut-on se fier aux résultats officiels qui donnaient 50,6% au NON alors qu'il est clairement démontré que certains agissements du Gouvernement du Canada et de ses alliés ont directement contribué à faire inscrire et voter des personnes dans des conditions irrégulières voire carrément illégales ?

## Deuxième partie

### ***L'ultranationalisme canadien***

Le Canada pratique, notamment depuis le référendum de 1995, un nationalisme ombrageux, aux allures aussi inquiétantes que méprisantes, qui fait des Québécois en général et des souverainistes en particulier, des mauvais citoyens qui méritent d'être corrigés sévèrement y compris en leur retirant certains droits fondamentaux comme les droits civils et politiques qui garantissent l'égalité démocratique. Aucune distance n'est tolérée d'avec la doctrine officielle de ce pays qui est celle de l'unité canadienne. Toute remise en question du discours dominant est promptement réprimée tant par les autorités politiques que par une presse de plus en plus intolérante.

Cet *ultranationalisme* est entretenu par le Gouvernement du Canada qui consacre, par exemple, chaque année, des sommes d'argent importantes à la propagande. Ainsi des millions de drapeaux canadiens sont distribués ou reproduits partout et en toutes circonstances, que ce soit dans

.....  
8. Murray Maltais, *Le Droit* du 27 mars 1998 et Pierre O'Neill, *Le devoir* du 19 septembre 1998.

les écoles, les centres d'accueil pour personnes âgées, lors de manifestations sportives ou culturelles, etc. Les journaux et les revues ainsi que la télévision et le réseau Internet sont littéralement inondés des couleurs canadiennes. Lors des *Jeux Olympiques de Nagano*, il y avait plus de drapeaux du Canada que du Japon dans les aires réservées aux athlètes... La publicité sur les beautés et les grandeurs du Canada relève d'un mysticisme phénoménal et saisissant. Jusqu'aux maisons d'édition qui n'ont pu échapper aux diktats de ce nationalisme inquiet, obligées qu'elles furent de placer, bien en vue dans leurs livres, les couleurs canadiennes dans une pastille de reconnaissance envers le Gouvernement du Canada... Une pareille contrainte ne s'était pas vue en Occident depuis les années trente... Il ne se passe pas une journée sans que tous les médias d'information ne soient tenus de diffuser, de propager les bienfaits du Canada envers ses ressortissants. Au Québec cette propagande est généralisée. Tous les ministères du Gouvernement du Canada participent à cette « œuvre d'éducation populaire ». Les Québécois sont constamment invités par la radio, la télévision et la presse écrite à planter un arbre canadien du millénaire ou encore à suggérer les noms de personnes de leur entourage qui méritent d'être décorées par le Canada<sup>9</sup> etc.

Les discours officiels des autorités canadiennes sont aussi balisés par des références constantes et directes aux valeurs canadiennes qui sont présentées comme des vertus auxquelles « tout honnête homme » doit impérieusement et péremptoirement adhérer au risque de se voir détacher de la communauté nationale. La classe politique donne le ton et le rythme à cette véritable campagne de purification idéologique. Encore en septembre 2000, le Premier ministre du Canada et plusieurs de ses ministres issus du Québec n'ont pas hésité à rappeler les dangers pour le Canada d'es-

9. Ce qui en soit peut être fort louable mais de là à ce que ces sollicitations soit faites tous les jours par des publicités à la radio et dans les journaux... Ce qui se distribue au Canada comme médailles, décorations, certificats d'honneur atteint un nombre ahurissant.

sayer de s'entendre avec les indépendantistes du Québec car il sont les « ennemis du Canada ». Un autre ministre de Jean Chrétien, Doug Young, est allé, en pleine Chambre des Communes, il y a quelques années à peine, jusqu'à reprocher à un autre député, Oswaldo Nunes, souverainiste québécois d'origine chilienne, son choix de venir s'établir au Canada. Il y a de bons et de mauvais immigrants selon qu'ils votent NON ou OUI à la souveraineté du Québec.<sup>10</sup> La pureté patriotique est devenue une des colonnes du temple canadien, une des caractéristiques définissantes de l'être canadien ! L'impact sociologique de ces emportements idéologiques de type métaphysique et mystique, qui dénaturent le patriotisme au point de le pervertir en un nationalisme frileux, sectaire et revancharde, est gigantesque. Il affecte des pans entiers de cet immense pays occidental. Le social canadien est ainsi traversé de courants de pensée chatouilleux et méfiants qui pourchassent pour les fustiger, les stigmatiser et les ostraciser les souverainistes, les Québécois, les francophones jusque dans leurs derniers retranchements.

La presse canadienne joue un rôle de premier plan dans cette entreprise québéco-phobe, dans ces chasses aux souverainistes qu'il ne faut pas hésiter de qualifier de mac-carthysme. La responsabilité des médias du Canada est colossale dans cette campagne ignoble. Les pires préjugés sont constamment véhiculés sur les francophones, les Québécois et les souverainistes. Chaque semaine au moins cette québéco-phobie est relayée par des éditoriaux, des chroniques, des analyses, des caricatures, des articles et des lettres ouvertes qui n'en finissent plus de blâmer et de réprimander ces mauvais Canadiens, ces ingrats que sont les francophones, les Québécois et les souverainistes...<sup>11</sup> Et que dire de ces émissions de radio où les animateurs som-

10. Guy Bouthillier, *L'obsession ethnique*, Lanctôt éditeur, p. 103.

11. Les attaques personnelles contre le Premier ministre du Québec le comparent régulièrement à Adolph Hitler.

brent quotidiennement dans le discours le plus haineux qu'il soit possible d'imaginer à l'égard du Québec, son peuple, sa langue et ses institutions! Les ondes publiques canadiennes transmettent fréquemment et impunément l'innommable et l'indicible, au nom de la sacro-sainte unité canadienne. Un discours méprisant affuble ainsi tout un peuple coupable du seul fait qu'une partie importante de lui-même aspire à l'indépendance et à la souveraineté politiques! Nous ne demandons pas d'être crus sur parole. Il suffit de consulter pendant une semaine n'importe quel journal important du Canada anglais pour constater l'exactitude de ces affirmations quant au caractère malveillant à l'égard du Québec du discours public canadien.

Ce nationalisme étroit et discriminatoire interpelle sérieusement les démocrates. Cette intransigeance systémique est cruelle dans ses expressions comme le montrent les quelques exemples suivants tirés d'un millier de semblables.

En faisant des francophones et des Québécois en général et des souverainistes en particulier de mauvais et détestables citoyens de ce beau pays, il devient alors plus aisé de retirer à ces « pleurnichards » le libre exercice de certains droits fondamentaux, incapables qu'ils sont d'apprécier à leur juste valeur les largesses canadiennes. C'est précisément ce qui a été fait lorsque le Canada a adopté l'inique loi C-20 sur laquelle nous reviendrons, qui est l'expression la plus aiguë, la plus assassine de l'*ultranationalisme* qui aveugle le Canada et qui retire à tout un peuple l'égalité démocratique qui est pourtant un des phares de l'humanité civilisée...

L'histoire du Canada c'est trop souvent celle d'un *linguisticocentrisme* éhonté dont les manifestations ont traversé les siècles et les horizons politiques. Les dernières années ont connu des épisodes qui sonnent l'alarme car ils indiquent la gravité de ce qui ressemble de plus en plus à une authentique corrida anti-Québec. Voici donc quelques

exemples parmi les plus révélateurs de ce comportement aussi navrant, récurrent que pitoyable.

## 1- L'affaire David Levine

En 1998 le plus important centre hospitalier d'Ottawa, la capitale du Canada, a retenu les services d'un brillant administrateur québécois afin qu'il occupe dans cet établissement la fonction de directeur général. Monsieur David Levine toutefois avait déjà commis un crime aussi grave qu'impardonnable aux yeux des *ultranationalistes* canadiens. Il fut candidat du Parti québécois il y a plus de vingt ans. Ce qui fait donc de lui un impur, un inapte... Soupçonné de sympathies souverainistes, cet administrateur chevronné et respecté pour ses hautes qualités professionnelles a dû subir les affres de la vindicte populaire de la capitale du Canada. Une campagne féroce et terrifiante a été alors menée contre lui afin de l'empêcher d'occuper le poste pour lequel il avait été sélectionné. Les médias du Canada anglais ont joué un rôle majeur dans cette vaste entreprise dévastatrice. La presse a encouragé et soutenu ce que l'esprit humain peut imaginer de pire... La télévision a immortalisé des scènes de délire collectif qui font frémir! Une foule déchaînée, hurlant son courroux et animée d'une rare férocité s'en est pris à ce choix inconcevable. Un souverainiste québécois dirigeant un hôpital au Canada anglais. Il faut voir ces scènes et lire les articles de presse de cette époque toute récente pour comprendre à quel point la rancœur contre le Québec est profondément ancrée dans le social canadien. Un des fruits amers sans doute de cette propagande d'État qui depuis plus de trente ans lessive les esprits... L'association entre l'indépendantisme québécois et le nazisme est d'une récurrence absolue.

## **2- La fermeture du seul hôpital francophone de tout le Canada anglais**

Plus d'un million de francophones canadiens vivent à l'extérieur du Québec. Le Nouveau-Brunswick et l'Ontario sont les provinces canadiennes où les Canadiens français sont les plus nombreux. Or dans tout le Canada anglais il n'y avait qu'un seul centre hospitalier de type universitaire de langue française où non seulement les francophones hors Québec pouvaient y recevoir des soins dans leur langue mais où également il était possible de former des médecins et des équipes médicales en français. Malgré cette caractéristique, le gouvernement ontarien a d'abord décidé de fermer cet hôpital pour ensuite le réduire à un simple dispensaire.

Des protestations sont venues de partout contre une décision aussi lourde de conséquences. Rien ne réussit à faire modifier l'entêtement des autorités politiques de la plus importante province canadienne. Les francophones hors Québec sont depuis lors privés de cette institution... Qui plus est, le Premier ministre ontarien a fait preuve d'une intolérance inimaginable et d'une insensibilité inqualifiable en affirmant récemment que sa province n'avait aucune obligation spécifique envers les Franco-Ontariens dans le domaine des soins de santé et des services sociaux.

Il est intéressant de noter qu'au Québec les anglophones bénéficient de nombreuses institutions publiques hospitalières et qu'ils reçoivent des services dans leur langue partout sur le territoire québécois.

## **3- Les souverainistes québécois ne devraient pas avoir le droit de posséder des journaux**

Le monde des affaires n'est pas lui non plus à l'abri de cet *ultranationalisme* affligeant. Chaque fois que des entreprises québécoises expriment leur intention d'acquérir des

sociétés canadiennes, se lèvent un tollé de protestations qui stigmatisent ces promoteurs québécois en les accablant des pires invectives concevables dont l'origine est l'épicentre. Trop souvent la presse canadienne prend le relais de ces campagnes haineuses. Une des égéries les plus québéco-phobes de la gent médiatique canadienne, Diane Francis, illustre éloquemment le malheureux sentiment nationaliste canadien. Au moment où le regretté Pierre Péladeau, fondateur de Quebecor, une des entreprises québécoises les plus florissantes au plan international, a signifié son intérêt pour une chaîne importante de journaux du Canada anglais, madame Francis y est allée d'une diatribe grotesque en affirmant, dans une de ses chroniques diffusées dans tout le pays, que les souverainistes du Québec ne devraient pas avoir le droit de posséder des journaux !

Il y a de bien enraciné dans l'imaginaire canadien une telle haine à l'égard des aspirations du Québec qu'il est impossible de ne pas s'inquiéter sérieusement sur les incidences sociétales d'une telle culture de l'exclusion. Il s'agit de droits dont devraient être privés des Québécois à cause de leurs convictions politiques...

#### **4- L'ultranationalisme canadien dans le sport amateur et olympique**

L'univers sportif non plus n'est pas épargné par ce *linguisticentrisme* canadien qui marginalise les Québécois et leur langue. En dépit du fait que le Canada ait deux langues officielles, l'anglais et la français qui, en vertu de la Constitution canadienne devraient être sur un pied d'égalité, la réalité est toute autre dans le sport amateur et olympique pourtant largement subventionné par les fonds publics.

Les athlètes québécois sont les laissés pour compte des équipes canadiennes. Récemment encore la *Commissaire aux langues officielles du Canada* a reconnu comme un état

de faits la discrimination quasi systémique dont les francophones étaient souvent victimes dans le sport.

Comment ne pas signaler ici le caractère absolument odieux des attaques publiques, lors des *Jeux Olympiques de Nagano*, qui furent diffusées en direct sur les ondes de la télévision d'État, la CBC, et dont Jean-Luc Brassard, un champion olympique québécois, a été l'objet ?

À l'occasion des cérémonies officielles d'ouverture de ces Jeux, ce champion avait été choisi pour porter le drapeau canadien. Aux yeux des *ultranationalistes* canadiens rien de moins qu'un crime de lèse-majesté avait été commis en choisissant ce Québécois. Un chroniqueur sportif parmi les plus connus du Canada, Don Cherry, qui agissait alors pour le compte de la CBC en tant que commentateur pendant les Jeux de Nagano, s'est mis en pleine télévision à fustiger nommément Jean-Luc Brassard et tous les Québécois, qualifiant ce héros d'inconnu et les Québécois de pleurnichards impénitents etc. Ces paroles ont immédiatement fait le tour du Canada et ont causé un tort irréparable. La québécophobie n'a pas de limites... Rien n'est plus périlleux que de propager ainsi la haine de tout un groupe national !

Durant les mêmes *Jeux de Nagano*, les cérémonies officielles de l'équipe olympique canadienne se sont déroulées en anglais exclusivement, contrevenant encore ainsi à la lettre de la Constitution canadienne. Un *linguistocentrisme* qui se manifeste partout, voilà la marque de commerce de ce pays !

### **5- L'armée canadienne dans la dérive nationaliste**

L'armée canadienne est un autre des bastions de cet *ultranationalisme* francophobe. Un livre entier ne suffirait pas à seulement relever les exactions dont les Québécois ont fait les frais dans cette institution parmi les plus rébarbatives à tout ce qui est français ou québécois. Il est bien connu qu'*une hirondelle ne fait pas le printemps*. Alors ce

n'est pas parce que quelques francophones occupent de hautes fonctions dans la hiérarchie militaire que la francophobie y est absente...

Il y a une dizaine d'années les soldats canadiens avaient choisi une photographie de René Lévesque, fondateur du Parti québécois et ancien Premier ministre du Québec, comme cible lors de leurs pratiques de tir...

## **6- Les souverainistes québécois sont des « bâtards »**

Howard Galganov, un activiste anglophone qui fut soutenu par des élus et des proches du gouvernement canadien et qui fut aussi animateur de radio dans une station anglophone de Montréal a publiquement affublé les souverainistes québécois de « bâtards ». Rappelons que 49,4 % des Québécois ont voté pour la souveraineté en 1995. L'injure de cet irresponsable visait donc beaucoup de personnes ! Une presse complaisante, notamment *The Montreal Gazette*, a largement diffusé les exploits francophobes de ce personnage. Il a publié un livre intitulé *The Bastards...* Il est allé encore plus loin et plus bas lorsque le regretté Docteur Camille Laurin est décédé, le « Père de la Charte de la langue française », qui a voulu mettre fin à la ségrégation linguistique que vivaient les francophones du Québec depuis plus de deux siècles. Galganov s'est publiquement réjoui de sa mort dans des termes que la décence la plus élémentaire nous empêche de reproduire. Le Conseil de presse du Québec a condamné sévèrement ces propos. Des dizaines de milliers de personnes ont toutefois entendu ces paroles ignobles qui ont largement contribué à nourrir le sentiment francophobe d'une partie de la communauté anglophone de Montréal.

## **7- Une publicité raciste**

Lors des dernières élections fédérales, le *Reform Party* qui est devenu l'opposition officielle à la Chambre des

Communes du Canada, a diffusé sur les ondes de toutes les télévisions canadiennes une publicité carrément raciste. Pendant une longue minute l'écran des appareils de télévision a montré des images sordides où les photos des chefs des partis politiques fédéraux d'origine québécoise ont été maculées d'une immense croix en forme de X. L'électorat était alors invité à ne pas voter pour ces formations politiques car elles avaient des chefs qui étaient d'origine québécoise ! Si cela n'est pas du racisme patent...

Des plaintes formelles ont été alors déposées auprès du Président des élections du Canada, de la *CBC* et de *CTV*, les chaînes de télévision qui avaient diffusé ces annonces publicitaires, à la Commission canadienne des droits de la personne et au CRTC, haute autorité en matière d'utilisation des ondes publiques. Aucune suite n'a été donnée à ces plaintes pour racisme. Il faut signaler que ces instances sont contrôlées par l'État canadien dont le gouvernement d'Ottawa nomme arbitrairement tous les dirigeants... Il est donc permis de faire de la discrimination contre les Québécois...

### **Conclusion sur l'ultranationalisme canadien**

Cette culture de l'exclusion et de la discrimination à l'égard du Québec, de son peuple et de sa langue qui tire sa source des plus hautes instances canadiennes et qui atteint, en franchissant le social, tous les domaines d'activité, est intolérable dans ses expressions et dévastateur dans ses résultats.

Les Québécois et les souverainistes, comme tous les êtres humains, ont droit à une bonne réputation, comme le prescrivent les textes internationaux relatifs aux *Droits de l'homme*. Au Canada ce droit leur est refusé comme le précisent les exemples ci-haut rapportés.

Ce sottisier que constituent ces bavures ne peut contenir les innombrables autres manifestations de ce nationa-

lisme choquant. Dans le quotidien de leur vie, nombre de Québécois et de francophones du Canada sont l'objet de cette vindicte canadienne. La plupart d'entre eux n'ont pas les moyens de faire connaître les assauts dont ils sont les victimes innocentes. Ils ne sont coupables que du seul fait d'être différent, au plan linguistique et/ou culturel de la majorité canadienne. Cela est insupportable et cela est contraire aux droits humains les plus élémentaires. *L'ultra-nationalisme* et son frère siamois le *linguisticocentrisme* font du Canada une terre où il est pénible de vivre sa différence, périlleux de l'affirmer et risqué d'en déplorer le prix.

### Troisième partie

#### **La loi C-20 ou comment rendre inopérant le droit du peuple québécois à l'autodétermination**

En l'an 2000, le parlement du Canada a adopté une législation dite loi de la clarté qui s'attaque directement au droit du peuple québécois à librement disposer de lui-même. La majorité des députés du Québec siégeant à la Chambre des Communes d'Ottawa s'est vivement opposée à ce projet de loi tout comme le firent d'ailleurs les députés de l'Assemblée nationale du Québec qui adoptèrent la loi 99 qui s'est voulue une réplique québécoise au C-20 d'Ottawa.

Cette loi canadienne est venue compliquer jusqu'à l'anéantir le droit du peuple québécois à l'autodétermination. Plusieurs dispositions de cette pièce législative sont choquantes au niveau des *Droits de l'homme*. À plus d'un égard cette loi rappelle celles dont l'ex URSS s'est dotée avant son effondrement afin d'empêcher les peuples des républiques de recouvrir leur indépendance nationale. Ce parallèle résiste pleinement à l'analyse tant l'objectif est

semblable et tant les mesures prescrites partagent une même philosophie autoritaire.

Le fait qu'en 1995 le OUI à la souveraineté a recueilli 49,4 % des votes exprimés explique l'adoption de cette nouvelle loi canadienne. Toutefois les États ne peuvent faire impunément l'économie des droits politiques fondamentaux de leurs citoyens. Il faut que la communauté internationale soit informée du contenu de cette loi inique dans ses fondements mêmes car certaines de ses dispositions contreviennent *prima facie* aux règles universellement admises et stipulées dans les grands textes relatifs aux droits civils et démocratiques en vertu desquels tous les hommes sont égaux en droit.

### **La règle du 50 % + 1 comme déterminant de la volonté générale**

La loi C-20 qui est en vigueur actuellement prive les Québécois de l'égalité démocratique. Comment un pays comme le Canada peut-il en être arrivé là? En écartant *a priori* la valeur décisionnelle de la règle du 50 % + 1, le Canada fait fi d'une des colonnes de la démocratie universelle selon laquelle la majorité absolue détermine le caractère démocratique d'une décision. Tel n'est plus le cas au Québec. Ce noyau de la liberté qu'est l'égalité des citoyens reconnue à tous les humains par la communauté internationale, n'a plus sa place au Québec dont les souverainistes sont devenus en droit des sous-citoyens. Les nationalistes du Canada ont le même sentiment à l'égard des souverainistes du Québec que celui qui habite l'antisémite étudié par Jean-Paul Sartre qui réfléchit ainsi en songeant aux Juifs. Il suffit simplement de faire la transposition et de l'appliquer *stricto sensu* aux indépendantistes du Québec: «*J'estime simplement préférable, pour telle et raison, qu'ils prennent une part réduite à l'activité de la nation.*»<sup>12</sup>

.....

12. Jean-Paul Sartre, *Réflexions sur la question juive*, Idées/Gallimard, 1954, p.11.

C'est une forme de discrimination basée cette fois sur l'opinion et les convictions politiques mais qui n'évacue pas entièrement la discrimination fondée sur l'origine puisque les souverainistes du Québec sont tous Québécois... Rien n'est plus grave que ce type de raisonnement. Il ouvre la porte à toutes les dérives et à toutes les bavures. De surcroît lorsqu'il est pratiqué par un État ! Les libertés civiques qui sont le lot de tous les Canadiens sont désormais niées aux Québécois qui sont favorables à l'indépendance de leur peuple. Le Canada en agissant ainsi a créé un nouveau délit, celui de voter OUI lors d'un référendum sur la souveraineté du Québec. Un délit punissable par un affaiblissement de la valeur de ce vote à comparer à un vote pour le NON qui a maintenant plus de poids. Cela est inacceptable. Les attributs qui sont reconnus à tous les hommes sans distinction aucune ne peuvent être retirés aux souverainistes du Québec !

Sans égalité démocratique il ne peut y avoir de liberté. C'est l'égalité qui rend libre sinon c'est la dictature d'une minorité. C'est la valeur intrinsèque même de l'homme et de la femme du Québec qui est victime de cet assaut législatif canadien. Il est question ici de libertés fondamentales qui ne peuvent échouer sur les rives totalitaires canadiennes. Ottawa s'en prend ici à la nature même de l'homme. Ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre de toutes les chartes, conventions, ententes et protocoles relatifs aux droits fondamentaux et aux libertés civiles et politiques !

Les libertés d'expression, d'opinion et de convictions philosophiques et politiques ne peuvent s'exercer et s'épanouir que si, et seulement si, l'égalité démocratique peut se pratiquer. Sans cette matérialité qu'est le vote librement exercé, la démocratie n'est qu'un leurre, une chausse-trappe, rien d'autre qu'un fantasme.

La règle du 50% + 1 des votes exprimés est la garantie, la gardienne de la démocratie. Cette règle universelle pose une justice procédurale.<sup>13</sup> En vertu de quel principe de jus-

tice naturelle un vote pour le NON à la souveraineté du Québec aurait-il plus de valeur, plus de poids qu'un vote pour le OUI? Seule une vision tyrannique, au sens que les Philosophes de l'*Aufklärung* donnaient à ce concept, peut privilégier une approche théorique qui affaisse la force d'un OUI. C'est hélas le choix que le Canada vient de faire, en consacrant par une loi, la dévaluation d'un vote souverainiste au Québec. Le Canada fait du Québec, en agissant ainsi, un espace où peut fleurir l'oppression du petit nombre sur la majorité. Les partisans du NON peuvent donc imposer leur choix à la majorité de la population. Il ne s'agit pas d'une hypothétique réalité puisque cette loi est en vigueur, elle a été sanctionnée par la Reine du Canada.

La force ne peut l'emporter sur le droit. Le Canada n'a pas le droit de nier ainsi des caractéristiques naturelles comme le sont les droits démocratiques fondamentaux. Mais ce pays est allé encore plus loin dans sa dérive.<sup>14</sup>

### **Le taux de participation au vote référendaire**

La loi C-20 va encore plus loin dans la forfaiture démocratique en prescrivant que le Canada appréciera le taux de participation au prochain vote référendaire. Faut-il rappeler ici qu'au référendum de 1995 le taux de participation a été de 93 %? Alors pourquoi une telle disposition dans la cette loi déjà répréhensible?

Deux ordres de motivation peuvent expliquer cette mesure a priori contraire aux us et coutumes démocratiques selon lesquels c'est la majorité des votes exprimés qui a force de loi. Ces deux ordres ne s'excluent pas nécessairement l'un l'autre, ils peuvent être concomitants. Ce sont deux ordres de motivation de type stratégique.

.....  
13. Voir John Rawls, *Théorie de la justice*, Seuil

14. Il est intéressant de signaler que cette loi fut proposée au Parlement canadien par un gouvernement qui n'a reçu que 38% du vote populaire aux élections qui l'ont porté au pouvoir.

Dans les pages précédentes, dans celles où nous sommes attardé aux innombrables irrégularités commises en 1995, il a été démontré que plus de 200 000 noms de personnes présentes sur les listes électorales ont été identifiés comme impossibles à retracer par le *Directeur général des élections du Québec*. Si on ajoute à cela le vote des personnes ayant voté sur un nom d'emprunt (ce qui est courant au Canada car il n'y a ni cartes d'électeur ni identification formelle au moment de voter), on arrive à un nombre astronomique de votes, entre 4 et 5 % de l'électorat de 1995, qui ne pourront plus voter lors du prochain référendum, puisque le Québec a resserré les modalités de la votation et que le Premier ministre du Québec s'est engagé à rendre obligatoire la carte d'électeur. L'obstination d'Ottawa à inscrire dans sa loi l'appréciation du taux de participation ne pouvant être innocente, il est permis d'affirmer que cette nouvelle prescription législative ait été inspirée par la connaissance qu'a le Gouvernement du Canada de l'ampleur de la fraude de 1995 et qu'ainsi le prochain référendum ne pourra que connaître une moindre participation populaire...

Une autre motivation peut aussi être la source de cette prescription eu égard au taux de participation. Ottawa pourra directement, ou par le biais d'un de ses nombreux satellites, organiser une vaste campagne d'abstentionnisme. Il est facile d'imaginer des campagnes de presse favorisant l'abstention ou encore des campagnes de peur visant à intimider suffisamment la population afin que plusieurs personnes préfèrent ne pas se rendre aux urnes. Cela est déjà arrivé, il y a une trentaine d'années. Afin de nuire au Parti québécois, la nuit précédant le vote, une longue caravane de camions de la BRINCKS remplis d'or et d'argent ont quitté le Québec pour se rendre en Ontario... Ce qui avait été bien évidemment largement médiatisé...

En vertu de la loi québécoise sur les référendums, il y a un comité du OUI et un comité du NON qui doivent respecter un montant de dépenses précises. Il n'y a pas de

comité pour l'abstention. Ainsi des millions de dollars pourront ainsi être consacrés à convaincre la population du Québec de ne pas aller voter...

Quoiqu'il en soit en démocratie c'est le vote exprimé qui compte. Il en a toujours été ainsi partout. Pourquoi alors changer les règles du jeu sinon parce qu'Ottawa sait très bien que les Québécois veulent leur souveraineté et que seuls des subterfuges et des astuces pourront les en empêcher ?

Les règles universelles de la démocratie ont été celles qui ont été appliquées en 1980 et en 1995. Le Canada ne peut pas agir comme il le fait en imposant une majorité opportune. Cela est contraire aux valeurs démocratiques du monde libre.

## Conclusion

Nous osons espérer que la lecture de ces pages aura convaincu celles et ceux qui en auront pris connaissance de la gravité des assauts dont les Québécois sont l'objet de la part du Canada anglais. Une discrimination systémique basée sur l'origine nationale, l'appartenance linguistique et l'opinion politique et qui plus est, que ces caractéristiques soient patentes ou présumées...

Puisqu'il est impossible de revenir sur le passé, c'est l'avenir qui nous intéresse. En conséquence nous soumettons respectueusement les recommandations suivantes :

- Que les individus, les groupes, les comités et les assemblées de toute nature nous fassent connaître leur opinion concernant ce qui est dénoncé dans ce mémoire et le cas échéant prennent position sur son contenu ;
- Que la loi C-20, loi canadienne dite de la clarté, soit déclarée contraire à la Charte universelle des droits de l'homme, à la Convention internationale sur les droits

civils et politiques et à tout autre document pertinent qui prescrit l'égalité démocratique sans discrimination aucune ;








- Que le comportement du Canada et de ses institutions à l'égard des francophones, des Québécois en général et des souverainistes en particulier soit attentivement observé ;
- Que lors du prochain référendum sur la souveraineté du Québec des observateurs étrangers puissent se rendre au Québec et au Canada, y circuler librement et puissent faire connaître leur appréciation quant au déroulement tant de la campagne référendaire que du déroulement du jour de scrutin. ♦















Qu'est-ce qu'on ne ferait pas  
**POUR VOUS !**










La modération a bien meilleur goût. *EdueValcool*



-  **Robert Comeau**  
*Montréal Insolite*, Lanctôt Éditeur, 2000, 122 p.
-  **Jacques Baugé-Prévost**  
*Plaidoyer d'un ex-orphelin réprouvé de Duplessis*, Éditions  
 Quebecor, 2000, 219 p.
-  **Lucille Beaudry, Robert Comeau et Guy Lachapelle**  
*Gérald Godin, Un poète en politique*, L'Hexagone, 2000,  
 156 p.
-  **Roger Blay**  
*Le vol du condor*, Lanctôt Éditeur, 2000, 203 p.
-  **Robert Boivin**  
*Le cinéma d'Élizabeth*, Lanctôt Éditeur, 2000, 248 p.
-  **Gérard Bouchard**  
*Genèse des nations et cultures du nouveau-monde, essai  
 d'histoire comparée*, Boréal, 2000, 504 p.
-  **Monique Boucher-Matte**  
*La mémoire heureuse, Lumières personnelles sur la Grande  
 Noirceur*, Les Cahiers du Septentrion, 2000, 128 p.

-  **Marc Brière**  
*Point de départ, Essai sur la nation québécoise*, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 228 p.
-  **Napoléon Caron**  
*Deux voyages sur le Saint-Maurice*, Septentrion, 2000, 298 p.
-  **Christian Dufour**  
*Le défi québécois*, Collection Prisme, Presses de l'Université Laval, 2000, 186 p.
-  **Jacques Ferron**  
*Textes épars*, Lanctôt Éditeur, 2000, 226 p.
-  **Jacques Ferron et François Hébert**  
*« Vous blaguez sûrement... »*, Correspondance, Lanctôt éditeur, 2000, 151 p.
-  **Claude Gélinas**  
*La gestion de l'étranger, Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Maurice, 1760-1870*, 2000, Septentrion, 378 p.
-  **Charles Gill**  
*Contes, chroniques, critiques*, Guérin, 2000, 248 p.
-  **Cynthia Girard**  
*La fureur des Wapitis*, Lanctôt Éditeur, 2000, 76 p.
-  **Marcel Godin**  
*Ce maudit soleil*, roman, Petite collection Lanctôt, 2000, 147 p.
-  **Pierre Hurtubise, Luca Codignola et Fernand Harvey**  
*L'Amérique du Nord française dans les archives religieuses de Rome, 1600-1922, Guide de recherche*, Presses de l'Université Laval, IQRC, 2000, 204 p.
-  **Jean-Guy Lacroix et Jacques-Alexandre Mascotto**  
*Manifeste pour l'humanité*, Lanctôt Éditeur, 2000, 144 p.
-  **Lac Saint-Sébastien, une traduction de Hélène Pedneault**  
*Les carnets du Lac*, Lanctôt Éditeur, 2000, 94 p.

-  **Robert Lahaise**  
*Libéralisme sans liberté, 1830-1860*, Lanctôt éditeur, 1997, 186 p.
-  **Robert Lahaise**  
*Guy Delahaye, poète-psychiatre*, Collection Célébrités, Guérin, 2000, 62 p.
-  **Père René Latourelle**  
*Quel avenir pour le christianisme?*, Guérin, 2000, 55 p.
-  **Gabriel Lefebvre, Thérèse Thibault**  
*Joseph Onil Lesieur, Un sulpicien au vingtième siècle*, Collection célébrités, Lidec, 2000, 64 p.
-  **Jean-Marc Léger**  
*Le Temps dissipé*, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 474 p.
-  **Jocelyn Létourneau**  
*Passer à l'avenir, histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Éditions du Boréal, 2000, 198 p.
-  **Raymond Lévesque**  
*Le petit Lalonde, roman*, Lanctôt Éditeur, 2000, 145 p.
-  **Bernard Lhôte**  
*Les charmes du charisme, pouvoirs et tentations*, Coédition La Méridienne/Desclée de Brouwer, 2000, 165 p.
-  **Bernard Lonergan, Œuvres complètes de**  
*Philosophie de l'éducation*, Guérin, 2000, 272 p.
-  **Peter MacLeod**  
*Les Iroquois et la guerre de sept ans*, vlb éditeur, 2000, 276 p.
-  **André Münch**  
*L'expertise en écriture et en signature*, Éditions du Septentrion, 2000, 229 p.
-  **Danielle Ouellet**  
*Franco Rasetti, Physicien et naturaliste*, Guérin, 2000, 204 p.
-  **Jean-Charles Panneton**  
*Georges-Émile Lapalme, Précurseur de la Révolution tranquille*, vlb éditeur, 2000, 190p.

-  **Daniel Poliquin**  
*Le roman colonial*, Boréal, 2000, 264 p.
-  **Robert Prévost**  
*Trois siècles de tourisme au Québec*, Éditions du Septentrion, 2000, 365 p.
-  **Marc Renault**  
*La liberté confisquée, essai sur le cléricanisme*, l'Hexagone, 2000, 152 p.
-  **Sylvain Rivière**  
*Gaspésie, Rebelle et insoumise*, Lanctôt Éditeur, 2000, 164 p.
-  **Mathieu-Robert Sauvé**  
*L'éthique et le fric, De la naissance à la mort, la science prend le contrôle de nos vies*, vlb éditeur, 2000, 332 p.
-  **Yves Roby**  
*Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, Rêves et réalités*, Septentrion, 2000, 534 p.
-  **Florian Sauvageau**  
*Variation sur l'influence culturelle américaine*, Les Presses de l'université Laval, 2000, 306 p.
-  **Philippe Séguin**  
*Plus Français que moi, tu meurs ! France Québec : des idées fausses à l'espérance partagée*, Albin Michel, vlb éditeur, 2000, 203 p.
-  **Daniel Turp**  
*La nation bâillonnée, Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec*, vlb éditeur, 2000, 217 p.

*L'Année francophone internationale* édition 2000 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 400 pages se divise en trois parties: Éditorial; Pays et régions; Idées et événements.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants: politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La troisième partie traite quant à elle des grands courants de pensée ayant animé la Francophonie ainsi que des principales organisations internationales qui y œuvrent.

Grâce à l'implication de plus de 200 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**

*L'Année francophone internationale*



### Bon de commande

Veuillez m'expédier \_\_\_\_\_ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 2000 au prix de 19,95 \$ chacun plus 5,00 \$ de frais de port unitaire, et taxes si il y a lieu.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

*L'Année francophone internationale*. Faculté des lettres, Université Laval  
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 CANADA

Tél. : (418) 656-5772; Fax : (418) 656-7017; Courriel : AFI@fl.ulaval.ca

Site internet : <http://www.francophone.net/AFI>

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.



**Pierre Allard**  
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2P 2M1  
Téléphone: (514) 385-6601  
Télécopieur: (514) 385-6177



*La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec*

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

*Organisme d'entraide et de fierté québécoise!  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec*



**SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL**  
Maison Ludger-Duvernay


82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3  
Tél.: (514) 843-8851    Télécopieur: (514) 844-6369



**Mouvement national des  
Québécoises et Québécois**

*Le réseau de la fierté québécoise*

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Tél.: (514) 527-9891  
Télécopieur: (514) 527-9460  
Courriel: mnq@mnq.qc.ca  
Site internet: mnq.qc.ca

 Pierre Vadeboncœur

*L'humanité improvisée*, Montréal, Bellarmin,  
2000, 192p

---

Voici un livre qu'il faut lire lentement, en réfléchissant, qu'il faut relire, interroger, savourer. Le verbe de Vadeboncœur est d'une rare plénitude, chargé, dense, relevant à la fois de l'art et de la pensée.

Vadeboncœur tente de cerner et jauger cette réalité protéiforme qu'est le postmodernisme. C'est une entreprise d'autant plus difficile qu'on ne peut le fixer devant soi sur un mur et l'observer à distance. Le postmodernisme, nous y trempons tous, et oser le mettre en question, oser le critiquer, c'est s'attaquer à chacun d'entre nous, c'est mettre en cause l'espèce de compromis implicite sur lequel repose notre entente provisoire et plus ou moins opportuniste avec la réalité.

Le plus grand reproche que l'on puisse adresser à Vadeboncœur, c'est de penser librement! Ca ne se fait pas

dans un monde qui cultive avec superstition les consensus, qui ne peut supporter la dissidence, qui respecte d'autant plus ses interdits qu'il prétend qu'il y a longtemps qu'ils sont disparus. Le postmodernisme, explique-t-il, ignore systématiquement l'esprit critique, la pensée libre. Il s'est établi à la faveur « d'une démission de la conscience », d'un « laisser-faire intégral ». L'homme s'est libéré non seulement des croyances d'hier, il s'est libéré de lui-même, de la liberté qui est responsabilité. Il se réalise dans la masse, il s'en remet à elle, il adopte sa philosophie qu'elle gère « sans cause ni considération ». Le postmodernisme est un système d'exploitation fondé sur un système apparemment total de libération ». Il ne pense pas, il ne se pense pas. Il est une forme de laisser-faire intégral. Il s'agit de laisser aller les choses « au gré de toute inclinaison ».

Cette analyse du postmodernisme que Vadeboncœur voit comme la « formule du dernier nihilisme, peut paraître sombre, on ne peut contester qu'elle cerne une réalité avec beaucoup de pénétration. C'est là que se situe l'intervention de Vadeboncœur. Le postmodernisme, il ne faut pas consentir à la démission qui l'inspire, il ne faut pas s'y résigner aveuglément, il faut le penser. Car « l'esprit n'est jamais désespéré ». Il faut voir ce qu'il advient de l'homme dans le broyeur du postmodernisme qui remplace la liberté par la licence, ce qui est une manière de l'exiler. Le postmodernisme ne sait pas ce qu'est « l'humanité ». Le recueillement, la méditation sont oubliés, remplacés, cachés au regard par le petit écran où « il y a tout », où « il n'y a rien ». Même l'art est avalé par l'actualité, emporté par les événements, alors qu'il est dans sa nature d'échapper au temps. L'époque est conformiste. « Il n'y a peut-être jamais eu d'époque laissant *sans en avoir l'air* les consciences moins autonomes ».

Recours à la pensée, donc, à la réflexion, mais aussi au témoignage. Vadeboncœur ne cesse de recourir à de grands témoins : Borduas, évidemment, Miron, Gabriel Filion,

Péguy, Jean-Paul Geoffroy. Des êtres, écrivains, artistes ou hommes d'action, qui témoignent d'une dimension qu'ignore le postmodernisme, qui appartiennent à une culture inspirée par la métaphysique, qui placent des absolus au-dessus des intérêts. Vadeboncœur nous offre des pages magnifiques sur le *Refus global* de Borduas. Il met en parallèles Borduas et Miron, Miron et Péguy.

Vadeboncœur n'emprunte pas une démarche académique. D'un chapitre à l'autre, il aborde son sujet de façons différentes. Les formules fortes, dignes des plus grands moralistes, abondent. De Mai 68 il écrit : « Il y a dans Mai 68, inscrite, une nécessité réactionnaire dont on n'a pas conscience. Il ne conserve pas l'ancien, soit, mais il se met lui-même en conserve ». Ou encore : « Mai 68 ne savait pas quoi dire ; c'est pourquoi il prenait le contre-pied de tous les dires et s'exprimait en paradoxes ». L'homme devant l'univers : « L'humilité abolit toute petitesse ». Sur la croyance : « Posséder déjà quelque chose que l'on ne connaît pas ». Le postmodernisme : « Il est l'initiateur de la liquidation, l'inventeur du je-m'en-foutisme philosophique, l'improvisateur de la postcivilisation, de la dé-civilisation ».

Vadeboncœur soutient que le thème central de son livre est « la situation faite à la liberté intérieure dans le monde actuel ». L'époque se pense libre, alors qu'elle l'est peut-être moins que toutes celles qui l'ont précédée. Elle confond liberté et abandon à ce qui va de son propre mouvement. Nous nous pensons éclairés, mais un néo-obscurantisme nous aveugle.

L'approche de Vadeboncœur est-elle pessimiste ? Elle est critique, certes, radicale, très lucide, ce dont l'époque s'accommode difficilement. Elle affirme une certaine idée de l'homme, de sa conscience, de sa dignité, de son ouverture à ce qui le dépasse. Les vrais pessimistes sont plutôt ceux qui ont perdu toute conscience de la vérité de l'homme. Le diagnostic de Vadeboncœur sur le postmodernisme n'est pas plus sévère que celui de René Girard qui soutient

que « nous vivons la mutation la plus radicale qu'ait connue l'humanité », qui parle de « la désintégration complète des mécanismes culturels... » L'humanité qui est le produit de ce processus peut-elle être autrement qu'« improvisée » ?

Paul-Emile Roy

 **Alain Peyrefitte**

***De Gaulle et le Québec***, Éditions Stanké, Préface de Lucien Bouchard. Postface de Louise Beaudoin, Montréal, 2000, 184 pages.

---

Quelle brillante idée que celle de faire un livre sur De Gaulle et le Québec à partir des pages qu'Alain Peyrefitte consacre à cette colonne du temple gaullien que constitue l'engagement mûri, fidèle, audacieux et concret dont le Général a magnifiquement fait preuve à l'égard des Québécois. Alain Peyrefitte de l'Académie française est une des plumes les plus autorisées de la France contemporaine. Son *C'était de Gaulle* en trois tomes est une œuvre colossale que les amants de l'histoire doivent lire. Ils se délecteront ! De Gaulle et le Québec quel thème revivifiant !

Ce parangon de la libération des peuples fit connaître le Québec au monde entier, en juillet 1967, avec son extraordinaire « Vive le Québec libre ! ». Le Quotidien de Pékin a dû inventer un nouveau pictogramme pour signifier Québec... Des pages lumineuses qui nous montrent pourquoi, combien et comment Charles De Gaulle appuyait si fidèlement et si fièrement les Québécois en secouant les traditions, les usages et jusqu'aux consciences de son propre pays afin que juste réparation soit faite à l'égard de ce rameau américain de la France que sont les Québécois. Rien de moins !

La préface de Lucien Bouchard souligne la consistance du Général dans cet engagement. Le Premier ministre du Québec fait très bien ressortir l'essentiel et la constance du soutien de De Gaulle à la cause québécoise. Ainsi le mythe

de l'improvisation, si cher aux forces du NON au Québec, en prend pour son rhume. Rien n'a été plus et mieux préparé que cette opération libératrice qui s'est matérialisée dans des projets concrets qui ont permis au Québec d'établir des liens organiques et permanents avec la France. Il faut signaler en plus l'originalité et l'à-propos de la postface écrite par Louise Beaudoin, ministre québécoise des relations internationales et ci-devant Déléguée générale du Québec en France. Sa riche connaissance des milieux politiques français transpire de ces pages où elle relate la profondeur et la signification du sentiment d'Alain Peyrefitte vis-à-vis du Québec et de son peuple.

Il faut aussi lire le De Gaulle écrit par Max Gallo. Les nombreuses pages où il examine l'attachement et l'intérêt du Général pour le Québec, son peuple et ses aspirations les plus naturelles, constituent elles aussi un précieux patrimoine. Charles De Gaulle est décédé en novembre 1970, il y a trente ans cette année. Qu'il est stimulant de constater la puissance de la vision gaullienne et son impact pour la suite de l'histoire! La France du XXI<sup>e</sup> siècle retrouve De Gaulle. Les œuvres qui rappellent sa mémoire et saluent son exceptionnelle contribution font légion. Le Québec fait partie de l'héritage du Général. Alain Peyrefitte, dans ces pages inoubliables, relate avec brio les tenants et les aboutissants du versant québécois de l'aventure gaullienne.

Gilles Rhéaume



**René Latourelle**

***L'infini du sens : Jésus-Christ***, Montréal,  
Bellarmin, 2000, 311 pages.

---

*Voici un autre bel ouvrage de ce jésuite québécois qui a connu une si brillante carrière universitaire, notamment à Rome où il occupa de si hautes fonctions à la Grégorienne, ce cénacle de la pensée catholique où s'activent, entre autres désormais, les jésuites, les fils d'Ignace de Loyola, ces frères de Jean de Brébeuf,*

*qui sont aussi installés sur les rives du Saint-Laurent depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Que de chemins parcourus depuis la Butte Montmartre, berceau de la congrégation, en passant par la Chine et la Nouvelle-France, par cette compagnie de Jésus dont l'histoire captive encore bien des esprits... Auteur d'une vingtaine d'ouvrages dont plusieurs ont été traduits en langues étrangères, ce professeur nous ouvre très grandes les portes d'un des univers académiques parmi les plus importants du monde.*

Ce dernier livre nous permet de connaître l'un des versants les moins connus de notre histoire intellectuelle, celui des universitaires de chez nous qui ont fait carrière à l'étranger et y ont formé des centaines de professeurs et de chercheurs qui sont devenus par la suite l'ossature intellectuelle de leurs contrées. Il faut en savoir plus sur le rôle et les activités de ces savants dont la compétence et le talent furent réclamés pour œuvrer de par le vaste monde dans des institutions de haut savoir. Comment ne pas mentionner ici un autre de nos savants « exilés volontaires », le Père Ephrem Longpré, franciscain du Québec, qui bien avant la Deuxième Guerre mondiale, partageait avec des publics européens sa connaissance remarquable, sublime et combien originale des textes, des auteurs et des écoles du Moyen-Âge, notamment du surprenant Duns Scott, ce philosophe et théologien du XIII<sup>e</sup> siècle ? Un grand patriote que cet éminent professeur qui fut aussi un héros de la résistance française. Un fils de Saint-François d'Assise celui-là... Le Père René Latourelle est lui aussi du nombre de ces chercheurs émérites, plus contemporain celui-ci... Dans ces pages longuement mûries il livre franchement et sans fioritures ses impressions, ses réflexions et son appréciation toutes issues de sa longue, assidue et patiente fréquentation des arcanes de l'académisme vaticanesque.

Cet ouvrage se lit comme un véritable roman tellement l'auteur maîtrise sa langue à la perfection tellement aussi il a su construire habilement, intelligemment et harmonieusement son livre. Un style vivant, entraînant et nourrissant


qui ne peut que satisfaire un lectorat avide d'en savoir plus sur l'enseignement supérieur des quarante dernières années. Elles sont si rares les publications de ce genre. La sociologie de l'enseignement supérieur reste encore à faire... Ainsi donc s'amorce un merveilleux voyage sur les bords du Tibre où le lecteur se retrouve d'abord dans une des salles de cours de cette université jésuite et plurilingue. Des professeurs et des étudiants venus de tous les continents enrichissent de leurs travaux et de leurs recherches la réflexion théologique qui est aussi partie intégrante des autres sciences humaines. L'histoire, la littérature, la linguistique, entre autres disciplines, ne peuvent être dissociées du savoir, de la réflexion et du discours sur Dieu. L'activité universitaire de la Grégorienne, depuis le premier cycle jusqu'au doctorat, devient ainsi plus familière, moins étrangère à nos esprits curieux.

Ce livre est l'œuvre d'un savant chrétien dont tout le génie a été investi au service du Christ. Il est impossible d'en occulter le sujet central. Au cœur de ces pages c'est toute la pensée en action du théologien qui est disponible et accessible. Un théologien qui a vécu de l'intérieur le concile Vatican II, qui a d'abord connu le cardinal Wojtyla avant que ce dernier ne devienne Jean-Paul II. Un penseur qui a si intimement fréquenté sa discipline au point de la maîtriser, de la porter plus loin, plus haut qu'il réussit le tour de force de synthétiser sans trahir, de résumer sans esquinter une des voies les moins fréquentées sans être les moins visitées du savoir humain.

L'auteur a beau avoir dû vivre à l'étranger durant de longues années, il a aussi été appelé à revenir chez lui. Dans des pages saisissantes de lucidité il trace un portrait de la société québécoise tant la civile que la religieuse. Cette partie qui fait ressortir à quel point il y a convergence entre la Révolution tranquille et Vatican II est lumineuse tant elle situe le réveil québécois dans une perspective universelle.

Que l'on soit croyant ou non, peu importe ! On dépose ce livre encore plus fier de la contribution de notre peuple à l'avancement des connaissances pour le mieux-être de l'humanité en marche.

Gilles Rhéaume

 Jean Calvet

***Les salons de Marguerite de Navarre (1492-1549) à Suzanne Necker (1740-1794)***, Éditions La Plume d'Oie, Cap-Saint-Jacques, Québec, 2000. 220 p.

---

Il y a de ces livres qui vous lancent un clin d'œil rien qu'à les regarder « Prenez-moi, disent-ils et lisez-moi ».

*Les Salons* de Jean Calvet est de ceux-là. Il s'agit d'un texte inédit du célèbre auteur, avec présentation, notes et index par Maurice Lebel, professeur émérite à l'Université Laval de Québec. Les notes de M. Lebel précisent le texte de Calvet et élargissent nos connaissances.

Voici les noms des 12 femmes étudiées : Marguerite de Navarre (1492-1549) - Marquise de Rambouillet (1588-1665) - Mlle de Scudéry (1667-1707) - Mme de Sablé (1599-1678) - Mme de La Fayette (1634-1693) - Mme Geoffrin (1699-1777) - Mme Scarron (1635-1719) - Mme de Lambert (1647-1733) - Mme de Tencin (1635-1719) - Mme du Deffand (1697-1780) - Mlle de Lespinasse (1732-1776) - Mme Necker (1740-1794).

Les salons étaient des fiefs qui se transmettaient de l'un à l'autre. Et toujours à Paris. Il faudra attendre la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour décentraliser la politique et la littérature française.

Et de quoi parlait-on dans ces réunions mondaines ?

On parlait de littérature, du dernier poème célèbre, des essais de toutes sortes. Les grands écrivains comme Corneille, Racine, Boileau, Molière ont été influencés par les salons.

N'est-ce pas Mme de Maintenon, l'épouse morganatique de Louis XIV, qui est à l'origine de deux chefs-d'œuvre de Racine *Esther* et *Athalie* ?

On parlait du bon langage, de la distinction des mœurs ; ce qui n'était pas inutile dans une société écrasée par les guerres politico-religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle. Mme Rambouillet est apparue comme « une fleur exquise de la distinction », la plus digne, certainement, de toutes les douze.

On parlait d'amour, des prévenances d'amour, de la délicatesse dans l'expression de l'amour... Calvet note que Molière a eu tort de se moquer des *Précieuses ridicules*. Contre Molière, Mlle de Scudéry reste toujours sympathique avec sa fameuse *Carte du Tendre* dans son roman *Clélie*. « Toute ridicule qu'elle est, dit Calvet, Mlle de Scudéry pourrait bien avoir inventé le roman psychologique » (p. 55). On peut faire la même remarque avec *La Princesse de Clèves* de Mme de La Fayette.

On parlait du sens de la vie et de graves questions de morale. C'est le *salon* de Mme de Sablé que fréquente le célèbre La Rochefoucauld. Près de lui, Mme de Sablé invente les *MAXIMES*. En fait, le livre de La Rochefoucauld est l'œuvre collective de tout le cercle de Mme de Sablé. C'est une œuvre janséniste, sombre, « négation continue et amère de tous les sentiments purs » (p.80). C'est le règne de la joie triste. La Rochefoucauld ne croyait pas à la vertu. (Sait-on qu'il est mort dans les bras de Bossuet ?)

Pendant la Régence, les réunions mondaines furent la cause d'une extrême dépravation. Mme de Lambert fut choquée et elle s'appliqua « à faire régner la tenue, la décence, ces signes extérieurs de la vertu, à défaut de la vertu elle-même » (p. 121).

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on se mit à parler de religion, mais hélas ! pour dire qu'elle s'opposait à la vraie science. Le *Salon* de Mme Geoffrin devint le SALON DES PHILOSOPHES. Précédés par d'Alembert, les auteurs de l'*Encyclopédie* se

moquèrent de façon plus ou moins voilée des pratiques religieuses. Au soir de sa vie, Mme Geoffrin regretta le titre qu'on lui avait donné de « Mère de l'*Encyclopédie* ». Mais chez Mme du Deffand (l'aveugle à la vie scandaleuse), chez Mlle de Lespinasse, triompha « l'innombrable armée de l'*Encyclopédie* » : Fontenelle, Montesquieu, d'Alembert, Marivaux, Marinontel, Voltaire.

Ainsi, les *Salons* (dans lesquels rentrent des gens d'Église) font l'opinion. Ils désignent les candidats à l'Académie.

Évidemment, que d'intrigues ! Ainsi, Mme de Tencin (ex-dominicaine, mère naturelle de d'Alembert) fait nommer Cardinal son frère prêtre. Lequel cardinal contribue à faire élire le Pape Benoît XIV. Lequel Benoît XIV envoie à Mme de Tencin ses harangues latines et... son portrait !

Et les Européens cultivés s'alignent sur les salons de Paris. Julie de Lespinasse accueille chaleureusement l'Anglais David Hume, athée. Mme Necker aime passionnément l'Anglais Gibbon. À 70 ans, Mme du Deffand se passionne pour Horace Walpole, à qui elle lègue son toutou. Mme Geoffrin se rend en Pologne, à l'invitation du roi Stanislas Poniatowski.

Ces belles dames se haïssaient parfois copieusement entre elles, ainsi Mme Scarron et la Montespan - Mme du Deffand et Mlle de Lespinasse.

À toutes ces grandes dames, ces seigneurs, ces ecclésiastiques, on peut reprocher de n'avoir vu et lu que Paris et non la France entière, son état, son avenir... Or, en 1763, l'Angleterre s'empare des Indes et du Canada. (Traité de Paris). En 1764, Louis XVI<sup>e</sup> faible signe l'expulsion des Jésuites. On ne lit pas que ces événements tragiques aient été discutés dans les salons.

En somme, il y a du bon, du très bon et du moins bon, voire du mauvais dans tous ces salons. « Il ne faut pas, dit le doux Mgr Calvet, que le prestige de la littérature nous fasse oublier la morale élémentaire » (p. 80).

Enfin, par Mme de Stael, la fille de Mme Necker, nous entrons dans le romantisme français. Chateaubriand n'est pas loin qui montrera, contre les philosophes, « le génie du christianisme. »

Paul Gay

## PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire  
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an  (4 N<sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans  (8 N<sup>os</sup> 55\$)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL.: ( ) \_\_\_\_\_

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

**CAP-AUX-DIAMANTS**

**POUR VOUS ABONNER**

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville  
Québec QC G1R 4M8

## BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée  
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred  
St-Gabriel-de-Brandon  
(Québec) J0K 2N0  
Tél. : 1 800 567-9771

*Avec les employé(e)s de la SAQ,  
la vente aux mineurs, c'est non!  
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ  
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754  
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914

Jean-Nicolas Brousseau  
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200  
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

## TRANSLATEX<sup>+</sup> Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2  
Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227  
translatex.com@sympatico.ca

## Quand le réel fait exception

Les travailleurs saisonniers de plusieurs régions du Québec ainsi que les autochtones ne décolèrent pas. La manipulation des règles d'admissibilité à l'assurance-emploi vient rendre encore plus pénible leur situation déjà précaire. Augmentation du nombre d'heures requis pour toucher des prestations réduites, leur horizon ne s'élargit pas...

Après rencontres et manifestations, Ottawa donnerait du lest... temporairement. Compromis à saveur électoraliste, entre le 17 septembre 2000 et le 1<sup>er</sup> avril 2001, le travailleur saisonnier aura droit à 32 semaines de prestations s'il a travaillé durant 420 heures. Après cette période, les exigences recommenceront à monter et les prestations, à descendre.

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent le bulletin du lundi par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

Le Bloc québécois réclame un statut particulier pour ces catégories de travailleurs. Il faut souhaiter, en effet, que leur situation s'améliore. Mais il faut bien reconnaître que le marasme continuera de subsister. Le régime d'assurance-emploi restera encore inéquitable pour un grand nombre de personnes, en particulier pour les travailleurs autonomes. Un statut particulier pour les travailleurs saisonniers ne fera que lui donner encore un peu plus l'allure d'un cheval dessiné par un comité. La réalité québécoise ne peut être prise en compte qu'au prix de contorsions invraisemblables.

Québec a beau avoir grignoté quelques compétences administratives en matière de main-d'œuvre, une approche réellement intégrée de toute la gestion lui reste interdite. La question du travail saisonnier n'est pas seule à faire distorsion. Ottawa, toujours en quête de visibilité s'est gardé une grande partie de l'intervention auprès des jeunes. Il a, de plus, conservé la gestion de tout le mouvement des travailleurs temporaires. Or, à l'heure de la mondialisation, le recours ponctuel à une main-d'œuvre étrangère va croissant et il est devenu une partie intégrante de la gestion des ressources humaines d'un très grand nombre d'entreprises. Pour combler ces besoins, ce n'est pas dans le cadre de la gestion québécoise que les décideurs doivent œuvrer : il faut chercher les permis de travail temporaires à Immigration Canada par l'intermédiaire de Développement des ressources humaines Canada.

À l'évidence, la gestion de la main-d'œuvre reste condamnée à l'incohérence. Le sort des travailleurs en souffre, le dynamisme des entreprises en est affecté et, surtout, le contribuable québécois s'en trouve floué. Nos impôts nourrissent des monstres bureaucratiques qui servent de paravent à une réalité politique brutale : les besoins et priorités du Québec sont toujours sous la domination des décisions d'un Canada qui, au mieux, les traite comme des concessions locales. Toutes les pirouettes administratives

utilisées pour enrober la réalité politique de notre minoration contribuent dès lors à embrouiller le débat public au point de provoquer la répulsion et le décrochage chez un grand nombre de citoyens.

Il faut que le gouvernement du Québec « se mette en mode créatif » et qu'il cesse de se laisser enfermer dans des débats dont Ottawa fixe les termes et les paramètres. Autrement, les politiciens se condamnent eux-mêmes à se faire les artisans de la désaffection à l'égard de l'exercice des responsabilités citoyennes. Les travailleurs saisonniers viennent s'ajouter au nombre croissant de Québécois qui n'en peuvent plus de constater que pour Ottawa, c'est le réel qui fait exception. Le réel du Québec qu'il se refuse à reconnaître et considérer.

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 25 septembre 2000  
.....

## L'inexorable et l'acharnation

Puissant ou manant, nul n'échappe à l'inexorable. L'homme qui disait avoir bâti pour mille ans a rejoint la condition commune. Sa famille, ses proches souffrent. Le deuil est une dure épreuve pour quiconque. À l'échelle biographique où elle se situe, c'est une expérience qui appelle silence et commisération. L'homme Trudeau ne se confond cependant pas avec ses œuvres. Seuls les mythes abolissent cette distance. Et ils n'ont rien à voir avec la peine des intimes.

Le Québec voit s'effacer l'un des protagonistes les plus virulents de son histoire récente. Pierre Elliott Trudeau n'aura eu de cesse de lutter pour le traduire – et le réduire – dans une vision du Canada hostile à toute forme de reconnaissance de son être propre. Le grand visionnaire salué par ses thuriféraires ne voyait que ce qu'un ordre encore inachevé lui laissait voir. Trudeau le Great Canadian ne

pouvait être grand que dans le registre des solutions acceptables par une majorité depuis toujours exaspérée de sa propre incapacité à se donner des consensus fermes sur les paramètres dans lesquels elle veut tenir une minorité qu'elle subit comme un mal nécessaire. La Loi sur les langues officielles et la doctrine multiculturaliste lui ont fourni enfin ces paramètres. Là se trouve la grande contribution de P. E. Trudeau. En elle, il s'est révélé un chef, l'homme de la conjoncture. Vue d'Ottawa, c'est vrai que cette contribution peut paraître le véritable geste fondateur du Canada moderne. Certains voudraient bien lui donner une dimension mythique.

Mais c'est un mythe qui permet désormais de donner forme et légitimité à une exclusion fondamentale. La Constitution rapatriée sans le consentement de l'Assemblée nationale, une Charte dessinée exprès pour contrer la volonté de cette même Assemblée de placer la langue française au fondement des institutions donnent au Canada la bonne conscience et les outils pour cantonner dans sa bourgade sa minorité française. Et surtout, pour s'octroyer la puissance de ne la laisser paraître et subsister que sous les formes où la majorité veut bien voir des preuves de sa mansuétude. Le Canada aime le Québec.

Pour celui qui se sera si orgueilleusement vu et réclamé du côté de la grande Histoire, le Québec ne pouvait que gémir. Pourtant, sous son règne et malgré le prolongement de sa politique, telles de flagrants démentis, les formes non autorisées de son expression n'ont cessé de se développer. En particulier, celle qui les résume et les transcende toutes : la volonté d'indépendance. L'ordre que Trudeau a farouchement construit ne cesse, en effet, de s'éroder. Son acharnement a toujours été et continue d'être mis en échec par l'acharnement du peuple québécois. La dure volonté de soumettre ne peut venir à bout de l'entêtement du Québec à s'incarner dans son génie propre. Le peuple québécois refuse de se laisser définir comme une minorité.

Le Canada de Pierre Elliott Trudeau ne sera jamais plus au Québec qu'une affaire pour exécutants locaux. Le temps de la naissance joue contre celui de la fatalité dans laquelle son héritage cherche à nous enfermer. L'espace politique qui fut le sien s'est aboli à tout jamais, non pas avec lui, mais avec le Clarity Bill. S'il a pu, en son temps, jouer des ambivalences d'un peuple hésitant pour les détourner au profit d'une majorité qui se cherchait, ses successeurs ne peuvent plus désormais que jouer les raisonneurs à se targuer des identités multiples pour mieux cacher qu'ils n'en reconnaissent qu'une seule qui compte vraiment : celle qui s'appuie sur une constitution qui consacre désormais non plus seulement notre absence, mais notre inexistence.

Pour le grand nombre de Québécois et de Québécoises qui espéraient encore une reconnaissance formelle et du respect de la part du Canada Trudeau aura consumé la part du rêve. Il n'aura laissé au peuple québécois que le dilemme de la subordination ou de la résignation. Le Québec ne peut plus espérer se réaliser dans le Canada : bien au contraire, c'est désormais le Canada qui lui dicte les voies qu'il consent à le voir emprunter pour se développer. Tels sont désormais les termes du réalisme que les fédéralistes québécois opposent aux « rêveurs séparatistes ».

Entre les déterminations d'une histoire qu'on le condamne à subir et sa patiente acharnation, le Québec continue néanmoins de se faire. Les Canadiens n'en ont pas encore saisi le sens profond : l'héritage de Trudeau achève d'avoir raison de l'ambivalence québécoise. Le Canada ne fait plus partie des rêves de la quasi-majorité des Québécois. Il ne lui reste que la force et l'usure pour habiller l'insignifiance.

**Robert Laplante**

.....  
Bulletin du 1<sup>er</sup> octobre 2000  
.....

## La science et les amis du régime

Le battage médiatique entretenu à l'occasion du décès de Pierre Elliott Trudeau a certainement contribué à reléguer en page 15 de *La Presse* la déconvenue du Québec en matière de financement de la recherche scientifique. Le ministre Jean Rochon y dénonçait les décisions de la Fondation canadienne de l'innovation qui a choisi de ne pas financer des projets scientifiques que le Québec juge prioritaires. Les institutions et les chercheurs québécois seront ainsi privés d'une somme de 100 millions de dollars.

Le Canada façonné par l'héritage Trudeau vient encore une fois de donner ses fruits. La Fondation canadienne de l'innovation n'a que faire des volontés du gouvernement du Québec. Il faut le rappeler : cette Fondation est une créature d'Ottawa expressément conçue pour contourner les provinces et faire fi du partage des compétences d'un ordre constitutionnel que le Canada nous a pourtant imposé. En créant un organisme sans but lucratif doté d'un important budget provenant des impôts, Ottawa fait d'une pierre deux coups : il donne à des amis du régime de puissants outils qu'ils utilisent sans en être imputables devant les citoyens et il s'organise en même temps pour aller directement intervenir dans les champs de juridiction des provinces en ne confiant qu'un rôle consultatif aux gouvernements légitimement élus. Déficit démocratique et manœuvre de centralisation se complètent ici de la même manière que dans le cas des Bourses du millénaire.

L'existence et le fonctionnement de la Fondation canadienne de l'innovation rabaissent le gouvernement du Québec au rang d'un groupe de pression. Une poignée d'administrateurs non élus, étrangers au Québec en grande majorité, viennent d'allouer des fonds provenant de nos impôts selon des critères qui tiennent pour accessoires les priorités et orientations du Québec ! Évidemment, il y a une vice-présidente francophone à la FCI – il y a toujours

un minoritaire de service. Madame Carmen Charrette déclare à *La Presse* (p. A 15) que le Québec obtient sa part et même un peu plus des fonds distribués par la FCI. Et évidemment, la dame en question s'étonne de la réaction des milieux québécois et condescend à expliquer la chose par des carences de méthode: « Québec devrait peut-être s'interroger sur sa décision de fournir deux listes, la Fondation n'était pas tenue de se limiter à une seule d'entre elles ». (p. A 15)

Le Québec avait pourtant indiqué que les projets de la première liste devaient d'abord retenir l'attention. Ceux qui figuraient sur la deuxième auraient dû être considérés seulement en deuxième ronde, si des crédits étaient encore disponibles. La FCI a pigé dans les listes, sans égard à l'ordonnancement. C'est ainsi que des projets d'importance capitale pour le Québec mais jugés d'un intérêt secondaire pour le Canada n'ont pas été retenus. C'est notamment le cas du projet soumis conjointement par le Cégep de Trois-Rivières et l'UQTR visant la création d'une masse critique en matière de recherche sur les pâtes et papier.

Les statistiques de madame Charrette sur la part québécoise masquent l'essentiel. Il est peut-être vrai que le Québec a obtenu 32,7 % des fonds alors que son poids dans la recherche au Canada est de 28 %. Mais la question qu'il faut se poser est de savoir si l'argent est dirigé au bon endroit. Les administrateurs de la FCI ont alloué les fonds en fonction de la place qu'ils veulent donner au Québec dans le système canadien de la recherche et non pas en fonction de la dynamique québécoise propre. Le Québec peut bien vouloir se doter d'un système de recherche qui se tienne comme un tout en lui-même, les administrateurs co-optés de la FCI, eux, choisissent d'utiliser les impôts des Québécois pour subordonner les priorités du Québec à la division canadienne du travail en matière de recherche scientifique.

Dans un domaine aussi névralgique, le Québec ne peut se contenter de solutions bancales. Ses choix stratégiques ne peuvent être laissés aux bons offices d'une poignée de « happy few » qui fabriquent des sophismes pour calmer les humeurs de la province. Ce sont les sommes consacrées aux investissements structurants qui importent. Et cela relève d'une décision de politique scientifique. Ce n'est pas l'affaire des amis du régime qui n'ont de comptes à rendre qu'aux coteries qui s'accommoderont d'autant mieux d'un Canada unitaire qu'ils y verront foisonner les occasions de se tailler des zones d'influence bien protégées des aléas de la démocratie.

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 9 octobre 2000  
.....

## Les bulletins, un niveau élevé de réflexion

Je lis avec attention les bulletins du lundi. Notre logique québécoise face au fédéral envahissant m'apparaît claire et bien énoncée dans vos bulletins.

Il me semble par ailleurs que notre peuple du Québec est insensible à ce type d'argumentation. Ayant étudié un peu les sciences morales, je crois que notre peuple est au stade du donnant-donnant de la démocratie politique. Et la logique avancée par votre bulletin fait appel à un stade plus avancé, à savoir au moins le stade 5 post-conventionnel tel que défini par Kohlberg où on prend en compte le contrat social ou bien le niveau des principes éthiques du stade 6.

On dit dans cette théorie de Kohlberg que pour faire avancer des gens d'un stade inférieur à un stade plus avancé il faut les exposer au stade qui suit immédiatement celui où ils sont campés.

Il faudrait donc exposer notre population à un argumentaire du stade 3 qui repose sur le côté grégaire des gens pour justifier les gestes posés.

En ce qui concerne les lois, à ce stade, la loi est essentiellement un système qui prohibe les actions anti-sociales, elles sont généralement bonnes pour la majorité, on peut les enfreindre pour aider quelqu'un, elles sont bonnes et désirables parce qu'elles aident la majorité des gens et que les bons législateurs pensent que c'est une bonne chose, les lois aident à empêcher les mauvaises personnes dans leurs mauvaises actions.

En somme je crois que le fédéral prend du terrain en se faisant passer auprès de la population pour le bon garçon qui aide les gens et peut être aurait-on avantage à revenir au style Daniel Johnson qui respirait le bon peuple tout en étant affirmatif vis-à-vis du fédéral ?

Je crois cependant que vos bulletins du lundi ont toute leur place pour maintenir un niveau élevé de réflexion !

P.P Poirier



**Vous souhaitez réagir à un article,  
au bulletin du lundi ou tout simplement à l'actualité ?**

**Vous avez des commentaires ?**

**Vous avez des sujets à nous proposer ?**

***Écrivez-nous !***

L'Action nationale - 425, boul. de Maisonneuve O.,

bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Télécopie : (514) 845.8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

**U ULTIMA** ASSURANCES  
ET SERVICES FINANCIERS<sub>MO</sub>

**Poitras, Larue & Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377



**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

**Michel Taillefer**

*Président*

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560

Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie

Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



**LABORATOIRE DR RENAUD**

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE  
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

# LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

## **Président honoraire**

François-Albert Angers

## **Président**

Robert Laplante

## **Vice-présidente**

Colette Lanthier

## **Secrétaire**

Jacques Brousseau

## **Trésorière**

Isabelle Le Breton

## **Conseillers**

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

## **Secrétariat**

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Laurence Lambert

Alain Perron

## **Membres**

Guy Bouthillier

Pierre de Bellefeuille

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Alain Laramée

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

## **Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

## **Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

François Aquin  
Louis Balthazar  
Claude Bariteau  
André Beauchamp

Jules Bélanger  
Jean-Guy Bissonnette  
Gérard Bouchard  
Henri Brun

Claudette Carbonneau  
Paul-André Comeau  
Fernand Daoust  
Bernard Descôteaux

Nicole de Sève  
Clermont Dugas  
Andrée Ferretti  
Lucia Ferretti

Danielle Gagné  
Alain-G. Gagnon  
Pierre Graveline  
Jean-Claude Guérard

Roger Guy  
André Joyal  
Pierre-André Julien  
Jacques Lacoursière

Danielle Lafontaine  
Guy Laforest  
Andrée Lajoie  
Pierre Lamonde

Simon Langlois  
Colette Lanthier  
Robert Laplante  
Alain Laramée

Léo-Paul Lauzon  
Lise Lebrun  
Jean-Marc Léger  
Pierre Marois

Yves Martin  
Yvon Martineau  
Denis Monière  
Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau  
Ferdinand Ouellet  
Michel Paillé  
Pierre Paquette

Micheline Paradis  
Hélène Pelletier-Baillargeon  
Guy Rocher  
Bruno Roy

Jean-Claude Tardif  
Rodrigue Tremblay  
Daniel Turp  
Pierre Vadeboncoeur  
Monique Vézina

## *Soyez notre mécène!*

---

### **Protégez l'avenir de *L'Action nationale*!**

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen  
Monsieur Gaston Beaudry  
Monsieur Henri-N. Guilbault  
Monsieur Émile Poissant  
Monsieur Hector Roy  
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

Yvan Bédard

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaime

Nicole Forest

Léopold Gagnon

Henri-F. Gautrin

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Louis Morache

Rosaire Morin †

Arthur Prévost

René Richard †

Jacques Rivest

Ivan Roy

Marcel Trottier

Réal Trudel

Cécile Vanier

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

### CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

### LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

### RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

### INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

### REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans L'Action nationale sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

### RÉVISION

Marc Veilleux

### MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

### IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

**MARC VEILLEUX**  
**IMPRIMEUR INC.**

- \**Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- \**Manuels techniques*
- \**Listes de prix*
- \**Rapports internes*
- \**Catalogues*
- \**Listes de membres et répertoires*
- \**Rapports annuels et agendas*
- \**Dépliants*
- \**Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140

**ATNA** **SOCIÉTÉ  
NATIONALE  
D'ASSURANCE**  
INC.

**UNE FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.**

425, boul. de Maisonneuve  
Ouest  
Bureau 1500  
Montréal (Québec) H3A 3G5



**ABONNEMENT**

	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$

*Un reçu fiscal est émis  
pour tout don.*

Numéro de permis : 0341362-22-08

*Club des 100 Associés : 1000 \$*

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

**L'Action nationale**

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

**Prix Richard-Arès**

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

**Prix François-Albert Angers**

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

**Prix André-Laurendeau**

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

**Fondation Esdras-Minville**

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

**Fondation Gaston-Beaudry**

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

**L'ACTION NATIONALE**

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
Téléphone : 514-845-8533  
Télécopieur : 514-845-8529  
Courriel : [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca)  
Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

**Le partenaire Optimum  
de la retraite des Québécois :**



**FONDS  
OPTIMUM**

- Excellentes performances
- Personnel de compétence inégalée
- Aucune commission à l'entrée ou à la sortie
- Disponibles pour vos REER, FERR et placements réguliers

Pour plus d'information, appelez-nous :

Région de Montréal : **(514) 288-1600**  
Extérieur : **1 800 OPTIMUM (678-4686)**  
Télécopieur **(514) 288-1567**



**OPTIMUM PLACEMENTS INC.**

*Le partenaire Optimum de votre retraite®*  
425, boul. de Maisonneuve Ouest  
Bureau 030, Montréal (Québec) H3A 3G5

® Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

 **FONDS**  
de solidarité FTQ  
*La force du travail*

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,  
ça prend des outils.



1 800 361-5017 [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)

Envoi de publication  
Enregistrement numéro 09113